

Les entretiens Thieu-Johnson

Saigon veut obtenir le rejet de toute concession à Hanoï

HONOLULU (AFP) — Le président Johnson a accueilli hier après-midi à Honolulu le président du Sud-Vietnam, M. Nguyen Van Thieu pour ce que les milieux politiques américains tendent à considérer comme devant être une conférence de travail et de routine plutôt que de décisions.

Au centre des conversations qui s'ouvrent vendredi matin au siège du commandement des forces américaines dans le Pacifique figurera sans doute en premier lieu la question des bombardements américains. Alors que les dirigeants de Saigon ont toujours considéré avec de multiples réserves la limitation des bombardements au sud du 20e parallèle décidée par le président Johnson le 31 mars dernier, certains diplomates américains souhaiteraient au contraire qu'un geste, même symbolique, de la part de Hanoï fournisse le prétexte à un arrêt total des raids et permette ainsi de faire redémarrer les conversations de Paris.

Il semble, dans l'immédiat, qu'il s'agisse surtout pour le président Johnson d'assurer Saigon qu'aucun arrangement avec le Nord-Vietnam ne sera effectué "derrière le dos" des dirigeants sud-vietnamiens et de ménager les susceptibilités du président Thieu qui aurait préféré aux pourparlers de Honolulu le voyage officiel de 10 jours aux États-Unis initialement prévu et décommandé pour des raisons tenant essentiellement à la conjoncture électorale américaine.

Attitude de Johnson

On pense généralement parmi les personnalités participant au voyage que l'attitude du président Johnson face aux exigences sud-vietnamiennes va être déterminée essentiellement par deux facteurs:

1) Le rapport fourni mercredi matin au président Johnson avant son départ de la Maison Blanche par M. Cyrus Vance, le "numéro deux" de la délégation américaine à Paris;

2) Des impressions rapportées de Saigon par le secrétaire à la défense, M. Clark Clifford, et le président du comité des chefs d'état-major, le général Earle Wheeler portant notamment sur l'importance des préparatifs adverses dans la région de Saigon et dans la zone démilitarisée. M. Clifford et le général Wheeler doivent attendre le président Johnson à Honolulu et lui faire part de leurs conclusions avant qu'il ne rencontre le président Thieu.

La première réunion plénière étant fixée au vendredi à 10h.00 du matin le président Johnson après avoir accueilli sur le sol américain jeudi après-midi le président Thieu s'est entretenu longuement avec le secrétaire à la défense, Clark Clifford et le général Earle Wheeler qui lui ont rendu compte du voyage qu'ils viennent d'effectuer au Sud-Vietnam.

"Pas de capitulation devant les communistes" tel est le message que le président Thieu portera au président Johnson à Honolulu, annonce l'agence "Vietnam Presse" quelques heures avant le départ du président du Sud-Vietnam pour sa rencontre au

Voir page 6 : Saigon

Un plan de développement pour l'I.P.E.

OTTAWA (PC) — Le ministre du Développement rural, M. Jean Marchand, a affirmé hier qu'un projet très élaboré visant au développement de l'île-du-Prince-Édouard sera prêt à être présenté au cabinet fédéral pour la fin du mois d'août.

Il a également promis au premier ministre de cette province, M. Alex Campbell, que le gouvernement central avait l'intention de donner priorité à ce projet qui devra être ratifié à la fois par le fédéral et le gouvernement insulaire avant d'entrer en vigueur.



Sur la place du marché de son village, aux environs d'Enugu, ce commerçant offre entre autres choses aux Biafrais affamés deux rats dodus. Des millions de personnes souffrent de la faim et sont menacées de mourir d'inanition à cause de la guerre civile au Nigeria. Les conflits qui surgissent entre les divers groupes de bien-être social entravent considérablement les efforts que l'on tente de tous côtés pour sauver tout un peuple de l'extermination. (Photo AP)

Au moment où il reçoit le chef du Biafra

Le comité de l'OUA se préoccupe de l'intransigeance des fédéraux qui compromet toute négociation

NIAMEY (AFP) — Le colonel Odumegwu Ojukwu rejoindra aujourd'hui vendredi le délégué biafrais qui se trouve déjà dans la capitale nigérienne. Il pourra exposer dès son arrivée au comité consultatif de l'Organisation de l'unité africaine sur le Nigeria les raisons qui opposent les Biafrais au gouvernement fédéral et les propositions qu'ils formulent pour y mettre fin.

Le général Jakubu Gowon, chef du gouvernement fédéral

du Nigeria, a exposé ses thèses mardi et mercredi devant le comité. Au moment où l'aviation des Biafrais atterrissait, le chef Obafemi Awolowo du Nigeria s'envolait vers le Nigeria, laissant le champ libre aux sécessionnistes.

Le comité aura donc réussi à entendre les deux belligérants dont les thèses sont encore très opposées pour ne pas dire "diamétralement opposées".

La 4e séance

NIAMEY (AFP) — La quatrième séance du comité consultatif de l'OUA sur le Nigeria qui se tient à Niamey a pris fin mercredi soir sans qu'aucun communiqué ait été publié. Le porte-parole du comité a annoncé que les travaux reprendraient ce matin à 9h00 GMT.

Au cours de cette séance, le général Gowon aurait repoussé toutes les résolutions adoptées dans l'après-midi par le comité. Le chef du gouvernement fédéral, aurait trouvé inacceptable la création d'une zone démilitarisée que proposerait le Ghana, ainsi que l'envoi d'une force de police internationale composée de soldats appartenant à des pays neutres. Il faudra attendre jeudi pour connaître la position exacte du général Gowon, qui a regagné Lagos. Mais, d'ores et déjà, l'espoir qu'avait fait naître la possibilité d'un dialogue à Niamey est gravement compromis par la position intransigeante du gouvernement fédéral.

D'autre part, les observateurs s'interrogent sur l'arrivée jeudi matin à Niamey de M. Abdel Aziz Bouteflika, ministre algérien des affaires étrangères. La seule hypothèse valable selon eux serait qu'en raison de la prochaine réunion à Alger de la conférence au sommet de l'OUA, les membres du comité devant

Voir page 6 : Le comité

Prague

- rejette les accusations des Cinq
- redit sa fidélité au socialisme
- est disposé à de franches discussions

PRAGUE (AFP) — "Nous sommes déterminés — et nous comptons dans ce domaine sur le soutien de l'opinion — à continuer la politique que nous avons adoptée à la session plénière de janvier du comité central, politique désirée et soutenue par les nations tchèque et slovaque", a déclaré hier, M. Alexandre Dubcek.

"Tout ce que nous désirons, c'est créer un socialisme qui n'ait pas perdu son caractère humain" a ajouté M. Alexandre Dubcek, premier secrétaire du comité central du parti communiste tchécoslovaque, dans une allocution radio-télévisée d'une dizaine de minutes, au cours de laquelle il s'est longuement félicité de l'union toujours plus grande qui se manifeste dans le pays.

Formes indispensables

"Nous avons payé cher l'ancienne pratique consistant à prendre des décisions sans tenir compte de l'opinion du peuple", a encore déclaré M. Dubcek. Les masses étaient mécontentes de la direction précédente. Le parti communiste ne peut pas changer les masses, mais il peut changer la direction. Après de longues années de silence, chacun chez nous peut dignement exprimer son opinion, le socialisme commence à devenir l'affaire du peuple entier et le parti communiste commence à regagner la confiance du peuple".

"Ce serait se faire des illusions que de penser que nous pourrions surmonter tous les obstacles sans faire de fautes, mais on peut décidément constater qu'un tournant vers le mieux a déjà été pris, que le socialisme commence à retrouver un visage que tout le monde reconnaît. Qui d'autre, mieux que ce parti, qui y travaille, que le gouvernement de ce pays, peuvent juger des besoins du peuple tchécoslovaque".

Faisant allusion au différend actuel avec les autres pays du bloc socialiste, M. Dubcek a encore déclaré:

"Je veux croire que nous serons à même de surmonter cette épreuve non seulement devant notre propre nation mais aussi devant le mouvement communiste tout entier. Nous sommes reconnaissants pour chaque soutien qui nous parvient des partis frères. Nous ne voulons certes pas leur imposer nos recettes, nous démentirions ainsi notre propre théorie sur les conditions spécifiques selon lesquelles chaque parti doit modeler sa politique. Mais

Voir page 6 : Prague

Tandis que le Conseil du trésor revise tout le dossier

Les postiers attendent une nouvelle offre

OTTAWA (DNC) — La première journée de la grève générale des travailleurs des postes a été sans histoire dans la capitale. On y trouvait comme partout ailleurs des lignes de piquetage, et cela, depuis la première heure du déclenchement de la grève.

La suspension des négociations survenue la veille ne causait plus aucune surprise dans la capitale où, de part et d'autre, on avait déjà commencé à se préparer pour la reprise de la médiation dimanche après-midi.

Persone n'osait cependant prédire la durée de la grève.

Le gouvernement, de son côté, a continué à prendre des mesures diverses pour parer aux conséquences de la grève. On a aussi annoncé hier matin l'ouverture de bureaux destinés à satisfaire aux demandes urgentes de passeports. Le gouvernement a également donné des directives au sujet du paiement des impôts par les entreprises qui font des remises selon un calendrier fixe.

Du côté gouvernemental le déclenchement de la grève n'a causé aucune agitation particulière et pour une raison très simple, c'est que la médiation n'est que suspendue. On soupçonne quand même que le gouvernement étudie différentes formes d'interventions dans le conflit au cas où la médiation échouerait totalement et que la grève se prolongerait plus tard qu'on ne l'avait prévu.

Il paraît évident aussi que comme on l'a laissé entendre au moment de la suspension de la médiation, le gouvernement et en particulier le Conseil du Trésor profitent du temps mis à leur disposition pour réexaminer tout le dossier, et qui sait? pour préparer peut-être une nouvelle offre salariale.

De son côté M. William Houle, l'un des chefs syndicaux des travailleurs des postes, a laissé entendre en fin d'après-midi hier que c'est le gouvernement qui avait demandé la suspension de la médiation.

Il a confirmé les impressions d'un journaliste selon lequel cette période servirait au gouvernement à vérifier jusqu'où peut aller la solidarité des travailleurs et dans quelle mesure on peut s'attendre à ce que l'arrêt de travail dégage comme celui de 1965 alors qu'une bonne partie des travailleurs des postes étaient rentrés au travail avant d'en recevoir l'ordre de leurs dirigeants.

Il a indiqué toutefois que le répit demandé par le gouvernement était tout à fait acceptable par les postiers d'une part, parce qu'eux-mêmes considèrent comme normale une suspension temporaire des négociations à l'ouverture d'une grève, et d'autre part parce que cela leur donne le

temps de voir à ce que la grève démarre dans l'ordre et la discipline que peuvent seul assurer l'attention et l'autorité des leaders syndicaux.

M. Houle prétend qu'il n'y a aucun risque que la grève prenne l'allure des arrêts de travail précédents. Il estime qu'à l'époque c'est au cœur même du syndicat au quartier général de la capitale, qu'on avait flanché. Il a précisé que cette fois-ci M. Roger Décarie et lui-même ont les choses bien en main, que les postiers sont bien disciplinés à cause de la longue préparation à la

grève et qu'il ne se produira aucun incident.

Il a signalé que quelques accrocs s'étaient produits au cours de la journée notamment dans le nord de l'Ontario et en Colombie-Britannique où on avait tenté de transporter de la poste d'un lieu à un autre.

Puis revenant à la discipline des syndiqués, M. Houle a précisé qu'elle est largement fonction d'un bon système de communications et que celui que les postiers ont mis sur

Voir page 6 : Les postiers

Comment payer impôts et redevances; recevoir son chèque d'assistance sociale ou sa prestation de chômage; contribuer à la taxe volontaire ou obtenir un nouveau passeport?

— Nos informations à la page 3

La Régie des alcools

Le syndicat réaffirme son désir de "négociateur intensivement"

Dans une déclaration aussi ferme que sobre, le négociateur des employés de la Régie des alcools, M. Jean-Paul Lalancette, a donné hier la réplique du syndicat aux propositions plus tôt par le ministre du travail, M. Maurice Bellemare.

M. Bellemare avait prédit que la grève de la RAQ pouvait durer six mois, en se fondant sur le fait que, selon lui, la situation ne s'est pas améliorée depuis un semaine.

Or, affirme M. Lalancette, le syndicat, au cours de la semaine qui vient de se terminer, a manifesté à au moins trois reprises sa volonté de "négocier intensivement".

● D'abord le syndicat n'a pas refusé le conciliateur du ministère du travail, même

après la "première charge" du ministre contre le syndicat.

● Deuxièmement, le syndicat a provoqué une séance de négociation. Cette séance, malheureusement, a duré "trop peu longtemps, parce que la partie patronale s'est retirée très rapidement".

● Troisièmement, entre les deux interventions de M. Bellemare, le syndicat a présenté une contre-proposition salariale, tentant ainsi de hâter un règlement "satisfaisant pour les deux parties".

Cette contre-proposition syndicale était conditionnelle à un règlement rapide du conflit. Pour le syndicat, il s'agissait là d'une concession importante. En effet, soutient M. Lalancette, "nos demandes initiales avaient été justifiées

par nombre d'observateurs et d'analystes impartiaux et, ajoutait-il, "nos salaires sont 39,5 p.c. plus bas que ceux de la Régie ontarienne des alcools".

Revenant sur la possibilité évoquée par le ministre Bellemare que le commerce au détail des alcools puisse être confié par l'Etat à l'entreprise privée, M. Lalancette dit qu'il ne croit pas que cette question puisse "faire l'objet d'une discussion pendant le conflit actuel".

Mais il ajoute aussitôt que "si, une fois la grève terminée, la suggestion de M. Bellemare tient toujours, les études sérieuses" dont il se réclame devront être rendues publiques. A ce moment, un pro-

Voir page 6 : La RAQ

La CECM tirera au clair un incident impliquant six hauts fonctionnaires

par Gilles Gariépy

La décision des six plus hauts fonctionnaires de la CECM de se porter au secours de leurs commissaires, attaqués durement le mois dernier par le journal de l'Alliance des professeurs de Montréal, a connu hier un rebondissement extrêmement dramatique à la séance plénière de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Le commissaire Paul-Henri Lavoie a en effet tenté de "tirer au clair" les circonstances qui ont amené ces hauts fonctionnaires à déposer, lors de la séance du 4 juillet dernier, le texte d'une protesta-

tion commune contre les "procédés" du journal "L'Alliance". Il a interrogé l'un après l'autre quelques-uns des hauts fonctionnaires, puis le vice-président Joseph Pagé lui-même, tentant visiblement d'établir — ou de vérifier l'hypothèse — que les hauts fonctionnaires auraient été incités à dénoncer le journal des professeurs par quelque commissaire voire par M. Pagé en personne.

Cet interrogatoire surprise a rapidement soulevé des objections et deux commissaires, MM. Joseph Pagé et Adrien Gagnon, ont crié à l'inquisi-

tion: M. Pagé a refusé de répondre aux questions du commissaire Lavoie et des lors, ce dernier a mis fin à sa tentative d'enquête pour proposer plutôt que la Commission charge son président M. André Gagnon, d'étudier avec les experts du service du contentieux la possibilité de nommer un enquêteur impartial et nanti des pleins pouvoirs pour faire la lumière sur les circonstances de cette affaire.

A l'issue d'un débat plutôt vif, conduit dans une atmosphère tendue au possible, les commissaires ont adopté cette résolution par quatre voix à trois, le président Gagnon ayant fait pencher la balance dans l'affirmative.

Rappelons que le 4 juillet, quelques jours après la publication de la livraison de juin du journal "L'Alliance" (qui consacrait 10 pages à décrire et à dénoncer "l'emprise" de M. Joseph Pagé sur la Commission des écoles catholiques de Montréal), les six plus importants fonctionnaires de la Commission déposaient une déclaration qualifiant les procédés du journal des enseignants d'"injustifiables" et de "peu dignes d'un groupe professionnel comme celui des éducateurs".

Lors de cette séance, le 4 juillet, le commissaire Lavoie s'était élevé contre le geste des fonctionnaires, soutenant qu'il ne revenait pas à des fonctionnaires de défendre les responsables politiques de la Commission. Les signataires du texte étaient MM. Gérard Barbeau, directeur général, Paul-Emile Alin, adjoint au président, et quatre adjoints au directeur général, MM. Roger Lauzon, Jules Leclerc, John T. McIlhune et Jean-

Voir page 6 : Normaliens

Voir page 6 : La CECM

Chez les normaliens...

...pas d'examen, pas de brevet

Le ministre de l'éducation, M. Jean-Guy Cardinal, vient d'annoncer que les brevets d'enseignement commenceront à être expédiés au cours de cette semaine à tous ceux qui ont rempli les exigences requises pour l'obtention des divers catégories de brevets ou de diplômes actuellement

"octroyés" par le ministère de l'éducation. Il s'agit des brevets "A" et "B", des brevets spécialisés et des diplômes de l'Ecole normale de l'enseignement technique.

"Quant aux candidats qui n'ont pas encore satisfait aux exigences des règlements, déclare le ministre, ils obtiendront le brevet ou le diplôme

auquel ils visent dès qu'ils auront réussi les examens auxquels ils sont tenus de se présenter."

On sait qu'un bon nombre d'étudiants finissants des écoles normales Ville-Marie et Jacques-Cartier ainsi que de l'Ecole normale de l'enseignement technique, toutes trois de Montréal, ont boycotté l'examen du ministère de l'éducation.

La déclaration du ministre diffusée par l'Office d'information et de publicité du Québec affirme que "près de 3.500 finissants des écoles normales ont jusqu'à ce jour réussi les examens requis" soit par chaque institution soit par le mi-

nistère lui-même les 30 et 31 mai dernier.

Cette année, il y avait des examens dits institutionnels, élaborés et administrés par les institutions elles-mêmes, et des examens ministériels.

Les examens institutionnels sont éliminatoires. Quant aux examens ministériels, le ministère de l'éducation avait déjà fait savoir qu'il déciderait, après examen des résultats, s'ils auraient en 1968 le "caractère éliminatoire" qu'ils sont destinés à avoir au même titre que les examens institutionnels.

Après étude, le ministère de l'éducation a décidé que les examens ministériels auraient

dès cette année un caractère éliminatoire. "Ce caractère éliminatoire n'affectera cependant qu'une fraction relativement minime des candidats", déclare le ministre.

Avec les brevets émis dès cette semaine, les candidats pourront "fournir, en temps requis, aux commissions scolaires intéressées à retenir leurs services pour l'année 1968-69, la preuve de leur qualification officielle, preuve, ajoute le ministre, que les commissions scolaires doivent exiger pour se conformer aux dispositions de la loi de l'instruction publique".

Marasme et inquiétude chez les pêcheurs

À l'assistance sociale qui engendre la paresse, les Madelinots préféreraient l'aide aux travailleurs

par Donat Valois, de la PC

QUEBEC (PC) — Le découragement, l'inquiétude et même la peur ont commencé à miner la détermination des pêcheurs madelinots qui, se disant accusés à un marasme économique, semblent avoir placé leur ultime espoir dans la réponse que doit leur faire tenir aujourd'hui, comme promis, le gouvernement du Québec.

Les pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine, isolés sur leur archipel au milieu du golfe Saint-Laurent à 160 milles de la péninsule gaspésienne, se plaignent de l'inertie du ministère de l'Industrie et du Commerce qui, jusqu'ici, ferait la sourde oreille à leurs "légitimes" revendications.

On reproche par exemple aux autorités gouvernementales de verser trop sous forme d'assistance sociale — \$265,000 en 1967 — et trop peu sous forme d'encouragement aux pêcheurs.

La bière coule à nouveau dans l'Ontario

TORONTO (PC) — Des barils et des caisses de bière ont été expédiés, dès 6 h hier matin des 70 entrepôts de brasseries, à tous les débits possédant un permis. Ces livraisons de bière ont mis fin à une grève des brasseries de l'Ontario, d'une durée de 27 jours.

M. Craig Hamilton, porte-parole de l'Institut des brasseries de l'Ontario, a déclaré que tous les hôtels et tavernes devaient recevoir au moins une livraison, hier.

Un nouveau contrat de trois ans a été ratifié mercredi par les employés des brasseries.

Plus de 2,000 sur les 2,760 membres du syndicat des brasseries et employés des distilleries ont voté à 86 pour cent en faveur d'accepter l'entente qui garantit une augmentation de 93 cents l'heure, sur une période de trois ans.

Les tarifs de salaires, selon l'ancien contrat, allaient de \$2.89 à \$3.51 l'heure. La nouvelle entente expirera le 31 décembre, 1970.

Le conflit avait éclaté, le 21 juin, alors que 300 employés de Molson's, à Toronto, avaient quitté le travail.

Selon eux, l'assistance sociale contribue à créer "une classe de paresseux" et il serait préférable que le gouvernement institue un programme d'aide aux travailleurs: primes d'encouragement, subventions pour la pêche au maquereau, majoration du prix de vente de certaines espèces comme la perche, etc.

La pêche au homard qui a pris fin le 10 juillet dernier et à laquelle s'adonnent plus d'un million de pêcheurs côtiers n'a pas été aussi fructueuse que celle de l'an dernier. Ce rendement diminué a grossi le mécontentement qui déferle sur l'archipel madelinien dont près de 66 pour cent de la classe laborieuse vit des ressources de la mer.

Les pêcheurs ont capturé, en moyenne, 4,000 livres cette saison comparativement à 5,500 l'an passé, a précisé hier, M. Euclide Arsenau, secrétaire de l'Association des pêcheurs hauturiens des Îles-de-la-Madeleine, au cours d'une entrevue téléphonique depuis Cap-aux-Meules.

M. Arsenau a ajouté que l'on ne connaissait pas encore les raisons de cette baisse appréciable.

Au plus fort de leur mécontentement et en raison du silence des autorités du ministère, les pêcheurs ont, vendredi dernier, manifesté devant les bureaux du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que ceux de la famille et du bien-être social à Cap-aux-Meules.

Grève aux silos des Grands-Lacs

FORT WILLIAM (PC) — Les manutentionnaires des céréales ont débrayé en début de journée, jeudi, et placé des piquets autour des 28 silos à Lakehead, à quelques heures de la réunion prévue entre les représentants syndicaux et patronaux pour la reprise des négociations.

Près de 1,300 membres de l'unité 65 de la Fraternité des commis de chemins de fer et de navires à vapeur, de manutentionnaires de marchandises et d'employés de messageries et de gares, sont touchés par cette grève.

Cette journée de manifestation a été suivie de trois jours d'étude auxquels plusieurs centaines d'entre eux ont participé. La décision fut prise d'attendre la réponse du gouvernement fixée au 19 juillet et de retourner en mer après une absence de quatre jours.

Recommandations

La réponse du gouvernement a trait aux recommandations formulées le 4 juillet par un comité provisoire du conseil de développement territorial des Îles-de-la-Madeleine, dont le rapport a été transmis au ministère le jour même.

Ce rapport contient cinq recommandations, considérées comme un "palliatif temporaire", précise-t-on dans une documentation transmise hier à la Presse Canadienne par M. Arsenau.

1. Instituer un subside sur le maquereau d'environ \$0.1 la livre.

2. Établir une prime progressive à la pêche côtière pour les espèces de fond, "morue surtout", à l'intention des pêcheurs côtiers.

3. Garantir aux pêcheurs la boeite, "appât fait avec du harang", c'est-à-dire assurer les pêcheurs qu'ils pourront se procurer cet appât en quantité désirée. La boeite est d'ordinaire congelée dans les entrepôts du gouvernement et leur est vendue à bon marché.

4. Rétablir le prix sur la perche d'océan à \$0.63 la livre comme en 1967; actuellement, cette prime est de \$0.02 3/4.

5. Remplacer le concasseur à glace de Cap-aux-Meules. Les Madelinots considèrent que l'actuel concasseur ne répond pas au besoin. Selon eux, il hache la glace en trop petits morceaux qui fondent rapidement lors de leur transport, par camion, du concasseur aux bateaux de pêche.

Entretiens, il n'est pas assuré que le ministère fasse, connaître ses décisions aujourd'hui concernant ces demandes.

Au cours d'une brève conversation téléphonique hier, le sous-ministre associé à l'Industrie et au Commerce, M. Maurice Lessard, n'a pu préciser quand le gouvernement fera connaître ses intentions, se refusant également à en divulguer la nature.

M. Lessard a dit que les décisions prises seront d'abord communiquées aux pêcheurs.

Désintéressés?

Par ailleurs, M. Marcel Pelletier, coordonnateur des pêcheries au ministère rejoint à Mont-Joli où il était de passage, a déclaré que si les initiatives du gouvernement en matière d'aide à la pêche côtière aux Îles-de-la-Madeleine, semblaient limitées, c'était que les Madelinots ne s'y étaient jamais montrés "par tradition très intéressés, exception faite de la pêche au homard".

M. Pelletier a expliqué "cette tradition" du fait que la

pêche côtière, "morue, maquereau, perches et plie", n'est pas tellement lucrative et que l'équipement actuel aux Îles-de-la-Madeleine est déficient.

Selon lui, si les pêcheurs montraient un intérêt massif et non équivoque à cette pêche, le gouvernement chercherait assurément à leur venir en aide.

Les propos de M. Pelletier rencontrent en substance les constatations des experts du Bureau d'aménagement de l'est du Québec BAEQ, qui, dans la tranche de leur rapport traitant du "plan des Îles-de-la-Madeleine", constatent que la pêche côtière aux Îles suscite peu d'intérêt, une fois la saison du homard terminée.

Pour sa part, M. Arsenau s'est inscrit en faux contre ces explications, affirmant qu'il est vrai que la pêche côtière autre que celle du homard ne connaît pas tellement de vogue mais pour des raisons très différentes.

"Le pêcheur côtier peut toucher jusqu'à \$135 par mois en assistance sociale après la saison du homard, s'il ne pé-

che plus", a-t-il dit, ajoutant que s'il décidait de retourner en mer pour le maquereau, la perche ou autre espèce, il perdrait automatiquement cette assistance.

C'est ainsi que ces espèces n'ayant pas une valeur commerciale très élevée, le pêcheur madelinot préférerait accepter un revenu assuré de \$135 par mois plutôt que de risquer d'en faire un moindre ou équivalent en continuant la pêche.

C'est en raison de cet état de fait qui, selon lui, contribue à former une classe de paresseux que les Madelinots demandent des primes et des subventions à la pêche côtière.

Par ailleurs, M. Arsenau ajoute que les pêcheurs n'étaient même pas assurés que l'usine achèterait leur prises.

M. Lessard

"Le gouvernement essaie de faire croire que le Madelinot ne veut pas pêcher", a-t-il dit, notant que les Madelinots comme-çaient à en avoir assez

de certains officiers du ministère dont le sous-ministre associé Lessard.

"M. Lessard n'est pas très bien vu ici. Certains ont l'impression que les demandes des Îles ne se rendent jamais au ministre", a-t-il déclaré.

M. Arsenau a dit qu'actuellement "tout le monde se cache", affirmant que même le député libéral des Îles-de-la-Madeleine, M. Louis Philippe Lacroix de passage dans l'archipel vendredi dernier, se serait refusé de participer à la manifestation de peur, selon certains, "de se faire crier des bêtises".

Même ici, a commenté M. Arsenau, les gens commencent à avoir peur, peur de l'information, peur que la publicité qui est faite sur les pêcheurs depuis quelques semaines ne leur apporte plus d'ennuis que de bienfaits.

Il a ajouté que si les Madelinots n'obtiennent pas satisfaction, l'un de leurs premiers gestes serait peut-être de demander la démission du sous-ministre associé.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 20 la ligne agate (14 lignes agates ou piques). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de copies gratuites et du retour du courriel est gratuit et strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, le veille de la parution.

Téléphones ou écrire à:

LE DEVOIR

434 est. rue Notre-Dame, Montréal - Tél. 844-3361

Réf.: Mme Rodrigue



Spécialistes techniques

Nous avons des ouvertures immédiates pour les postes suivants:

- Technicien en armement (surface)
- Technicien en armement (plongée)
- Préposé au contrôle du tir
- Équipier (char d'assaut)
- Maître d'équipage
- Préposé au sonar (marine)
- Mécanicien de marine
- Radio (marine)
- Signaleur (marine)
- Traceur de radar (marine)
- Technicien en électromécanique
- Commis (steward)
- Commis à l'administration
- Technicien en électricité sur instruments

Ces offres sont particulièrement destinées aux hommes ayant déjà servi et aux jeunes techniciens. Toutes informations dans les centres de recrutement suivants:

Sherbrooke, 50 rue Couture
Montréal, 1250 rue Bishop

Heures d'ouverture:
de 8h. 30 à 16h. 30

Un organisme d'envergure nationale offre un poste de

TRADUCTEUR À MONTRÉAL

Traitement de \$6,000 à \$9,000.

Au moins 5 années d'expérience en traduction de l'anglais vers le français. Également compétent en rédaction et publication. Canadien français de préférence.

Age 24 à 30 ans.

Personnalité agréable.

Avantages sociaux d'usage.

Faire parvenir votre "Curriculum vitae" à:

CASE 907
LE DEVOIR

L'HOPITAL PSYCHIATRIQUE ST-CHARLES DE JOLIETTE

DEMANDE

1) Des Travailleurs Sociaux Professionnels

- Un responsable de la Section de Service Social au Département de Psychiatrie Infantile.

Qualifications:

- (Maîtrise en Service Social.
- Membre de la Corporation des Travailleurs (Sociaux Professionnels du Québec
- (Quelques années d'expérience dans le domaine
- Un T.S.P. pour ce même Département.
- T.S.P. intéressés à travailler avec d'autres professionnels au développement d'équipes de secteur au niveau de la Psychiatrie Adulte.
- T.S.P. pour le Service de Réhabilitation pour alcooliques.

Qualifications: Membre de la Corporation des Travailleurs Sociaux Professionnels du Québec.

2) Aides-Sociaux diplômés

- Pour travailler au sein d'équipes multidisciplinaires en psychiatrie adulte.

Conditions de travail: Salaire à discuter selon expérience. Bénéfices marginaux - vacances.

Pour application ou pour de plus amples informations, communiquer avec:

Directeur, Bureau du personnel,
Hôpital St-Charles de Joliette,
1,000 Blvd. Ste-Anne,
Joliette, Québec, Canada.
Tél.: Code 514-756-1681
861-3329 (ligne directe, Montréal)



LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

DEMANDE

ANALYSTE BUDGÉTAIRE

Traitement initial jusqu'à \$12,300 selon la compétence.

- Ministère des Finances, postes à Québec.
- Élaboration de règles budgétaires, examens des programmes budgétaires des ministères et étude de projections financières.
- Licence ou maîtrise en sciences commerciales, de préférence option économique; ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels.
- Concours 685-2105. S'inscrire immédiatement.

COORDONNATEUR DE PROJETS

Traitement initial jusqu'à \$14,300 selon la compétence.

- Direction générale des procédés et développement, ministère des Travaux Publics. Postes à Québec.
- Coordination et contrôle toutes les phases de l'évolution des projets tels que projets de construction nouvelle ou projets d'études des besoins en matière d'équipement.
- Diplôme universitaire ou plusieurs années d'expérience pertinente; ou expérience exceptionnelle et compétence reconnue dans la coordination de projets.
- Concours 685-1335. S'inscrire avant le 26 juillet 1968.

DIRECTEUR DE GREFFES - DISTRICT JUDICIAIRE DE QUÉBEC

Traitement initial de \$15,000 à \$17,500 selon la compétence.

- Assurer la responsabilité des activités judiciaires, para-judiciaires et administratives des greffes de la Cour Supérieure, de la Cour provinciale, de la Cour des Sessions de la Paix et de la Couronne et du bureau du Sheriff.
- Diplôme universitaire en droit et, de préférence, connaissance des lois civiles et criminelles ainsi que des procédures judiciaires. Plusieurs années d'expérience légale et administrative dont quelques-unes à un niveau de coordination et de direction.
- Concours 685-1336. S'inscrire immédiatement.

AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL

Traitement initial jusqu'à \$14,375 selon la compétence. Divers ministères. Postes à Québec.

- Recrutement, sélection, classification, négociation et formation du personnel.
- Diplôme universitaire, de préférence en administration publique, relations industrielles, psychologie ou gestion des entreprises. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue peuvent suppléer à l'absence de diplôme.
- Concours 68P-2100. S'inscrire immédiatement.

ANALYSTE EN INFORMATIQUE

Traitement initial jusqu'à \$14,375 selon la compétence. Divers ministères. Postes à Québec.

- Étude et analyse de projets à soumettre au traitement par ordinateur.
- Diplôme universitaire ou formation secondaire avec expérience pertinente de l'analyse et de la programmation.
- Concours 68P-2108. S'inscrire immédiatement.

AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE

Traitement initial jusqu'à \$11,280 selon la compétence. Divers ministères. Postes à Québec et Montréal.

- Travail de comptabilité ou de vérification.
- Licence ou maîtrise en sciences commerciales; ou baccalauréat en commerce et au moins 2 années d'expérience professionnelle; ou membre d'une association reconnue de comptables professionnels.
- Concours 68P-2103. S'inscrire immédiatement.

On peut consulter des avis de concours plus complets dans tous les bureaux du Gouvernement du Québec.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement à la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission:

710, Place d'Youville, suite 700, Québec
1454, rue de la Montagne, Montréal 25
et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Seules les candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études sont considérées. Prière d'indiquer la fonction qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'une fonction, il est essentiel de soumettre une demande d'emploi distincte dans chaque cas.

MAISON À VENDRE

Maison Canadienne en bois, construite vers 1750 mesurant 50 pieds par 32 sur terrain de 135 par 235. 2 foyers, 5 lucarnes vue sur le fleuve situé à Cap Santé, Comte Portneuf.

Tél. Donacona 285-3136



VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

RE: SOUMISSIONS - GRÈVE DE LA POSTE

Pendant la durée de la grève de la poste, les soumissions qui devaient parvenir au Comité exécutif par courrier recommandé peuvent être remises de main à main, jusqu'à midi à la date prévue pour l'ouverture de ces soumissions, au bureau du secrétaire administratif de la Ville, chambre 202, Hôtel de Ville, 275 est. rue Notre-Dame, Montréal, durant les heures régulières de travail, soit de 8.30 a.m. à 4.30 p.m.

Le greffier de la Ville,
R. BOUCHARD, C.R.

Hôtel de Ville,
Montréal, le 19 juillet 1968.

Cours Techniques Modernes Approuvés

en conduite automobile

SAMEDI LE 27 JUILLET - 9.00 A.M.

Théorie et pratique

Professeurs hautement qualifiés
Bénéficiez d'une réduction
substantielle de primes d'assurances



LIGUE DE SÉCURITÉ DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

5566 CHEMIN UPPER LACHINE (N.D.G.)
(au sud-ouest de Sherbrooke et Girouard)

Montréal 28.

Tél.: 482-9110*

RESIDENCES FUNÉRAIRES

Magnus Poirier Inc.

6013 BOUL. ST-LAURENT

6520, ST-DENIS

10526, ST-LAURENT

185 est. DeCASTELNEAU

Tél.: 277-2135

Un manufacturier de fils métallique, fournisseur des fleuristes, quincailleries, boutiques de cadeaux, magasins à chaînes et magasins à rayons, recherche

UN REPRÉSENTANT

à commission pour le Québec.

Faire parvenir un résumé de votre expérience en mentionnant le genre de marchandises vendues et les territoires parcourus.

Case 909,
Le Devoir,
Montréal, P.Q.

CEGEP DE JOLIETTE OFFRES D'EMPLOIS PROFESSEURS DEMANDÉS

pour l'Enseignement de:

- Anglais
- Chimie
- Éducation physique (féminin)
- Mathématiques
- Physique

Qualifications: Licence dans la matière ou BSc 4.

Faire parvenir "curriculum vitae" le plus tôt possible à:

M. Jean-Louis Marchand, dir. gén.
Case postale 130,
Joliette, P.Q.
Tél: 753-7466

RESPONSABLE

de la PROMOTION ET ÉDUCATION COOPÉRATIVES

Fonctions:

- Sous la responsabilité immédiate du directeur général:
- Assurer la promotion du coopératisme par les moyens appropriés.
- Favoriser la coordination de l'enseignement de l'économie coopérative.
- Préparer, en collaboration avec d'autres institutions coopératives, des programmes de cours.
- Favoriser entre les institutions coopératives l'établissement de contacts propres à développer chez elles et leurs adhérents le sens de la solidarité.

Qualifications:

- Le candidat possède les qualifications suivantes:
- Formation universitaire (ou l'équivalent sur le plan des expériences) en sciences humaines ou administratives.
- Expérience du système coopératif et familiarité avec les techniques d'éducation des adultes.
- Facilité d'expression écrite et verbale (langues française et anglaise).
- Dynamisme, entregent.

Bénéfices marginaux courants. Salaire selon compétence. Discretion absolue assurée à ceux qui écriront à:

Le Directeur Général
Le Conseil de la Coopération du Québec
2030, boul. Père Lelièvre,
Québec 8.

COLLÈGE DE ROSEMONT CEGEP

OFFRES D'EMPLOIS

Adjoint au Directeur des Services pédagogiques.

L'Adjoint assistera le Directeur des Services pédagogiques dans l'organisation et le développement de l'enseignement général et professionnel. Il sera responsable de l'aide pédagogique individuelle, de la recherche et de l'expérimentation.

Registraire

Le Registraire aura la responsabilité des dossiers des étudiants (admission, inscription, examen, etc...) et du secrétariat pédagogique.

Directeurs des Secteurs

Sous l'autorité du Directeur des Services pédagogiques les Directeurs des Secteurs voient à l'application des politiques du Collège. Ils sont responsables de l'organisation et du développement de l'enseignement dans leur Secteur respectif.

- Secteur des Sciences biologiques et physiques.
- Secteur des Sciences humaines et des Sciences de l'administration.
- Secteur des Arts et Lettres.

Qualifications: Expérience et formation pertinentes.

Traitement: Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Déposer le curriculum vitae, avant 17 heures le 25 juillet 1968, au Bureau du Directeur-général.

Collège de Rosemont,
Directeur-général,
6400, 16e Avenue,
Montréal, 36, P.Q.

On aidera les hippies à faire respecter leurs droits civiques

Le comité d'action sur les droits civiques mis sur pied pour venir en aide aux "hippies" arrêtés par la police de Montréal, a organisé mardi soir dernier une grande assemblée d'information pour les "hippies" dans un de leurs lieux de rencontre sur l'avenue du Parc.

Plusieurs centaines d'entre eux étaient présents. On leur a expliqué ce qu'ils pouvaient faire advenant une arrestation. Quelles étaient les procédures. Le comité a surtout incité les hippies à collaborer avec lui afin de constituer un dossier qui permettra d'établir s'il y a ou non action systématique de la police contre ce groupe.

Le comité a promis de défendre chaque cas particulier qu'on aura bien voulu lui soumettre. Toutefois les intéressés doivent alors s'identifier et indiquer les circonstances de leur cas, exigence qui a semblé en effrayer quelques-uns, redoutant que le dossier serve à d'autres fins.

Parmi les organisateurs présents, on notait le nom d'un ministre anglican, le père Burke, qui a pris congé de ses activités sacerdotales, pour s'occuper de ces groupes.

La séance s'est déroulée dans le plus grand calme. Un animateur invitait tous ceux qui avaient des questions à les poser. Tout s'est déroulé en anglais.

A la fin de l'assemblée, vers 10h20, une voiture-ambulance portant le numéro 10-15 s'est arrêtée en face du 3545 Parc. Deux policiers, sans débarquer du véhicule, donnaient aux quelques jeunes qui se tenaient sur le trottoir l'ordre de se disperser.

Cet ordre fut donné dans les deux langues officielles. En français d'abord: "Crottes..." avec un mouvement du bras indiquant aux jeunes de circuler. Puis en anglais: "Stupid... move!"

Hausse des décès attribuable à la vague de chaleur?

Les autorités de la morgue de Montréal ont fait savoir hier que le nombre des décès, à presque triple dans la métropole depuis le début de la vague de chaleur vendredi dernier.

On rapporte que 73 personnes sont mortes au cours de cette courte période, soit un nombre variant entre 11 et 13 par jour. Ordinairement, on y compte seulement quatre ou cinq décès par jour, et entre 25 et 30 par semaine.

D'après la police de Montréal, le nombre de personnes qui meurent subitement dans les rues a doublé.

Certains hôpitaux de la métropole, notamment Saint-Luc, Maisonneuve et Charles-Lemoyne, notent également une augmentation importante des admissions aux cliniques d'urgence. L'hôpital Notre-Dame signale une légère augmentation des admissions.

Il semble que la vague de chaleur frappe surtout les quartiers populaires de Montréal. Dans les villes de banlieue les cas de maladies imputables à la chaleur seraient rares.

Piscines fermées le soir

D'autres part, ceux qui tentaient d'échapper à la vague de chaleur en se plongeant dans les piscines municipales, ont appris que les autorités avaient décidé de les fermer à 8h30 le soir. Les piscines étaient ouvertes jusqu'à 9h30 du soir, mais le service des parcs, voulant prévenir tout danger d'électrocution, fait faire un examen des circuits électriques a précisé le directeur André Champagne.

Chemin fermé

Le chemin de la Côte-des-Neiges en direction du centre-ville sera fermé à la circulation entre les rues Ridgewood et Forest Hill, à compter d'aujourd'hui jusqu'à lundi matin à 7 heures. Durant la reconstruction du pavage, la circulation sera déviée dans la voie est, et les automobilistes sont priés d'éviter cette artère afin de limiter les encombrements. Cette mesure sera en vigueur la fin de semaine suivante sur le côté opposé.

Votre Baccalauréat sera-t-il encore valable demain ? POUR CELA IL FAUT QU'IL SOIT CENTRÉ SUR LES LANGUES.

MAÎTRISE DE
UNE LANGUE PAR MOIS
(ÉCRIT-ORAL)

RUSSE, ALLEMAND, LATIN
Anglais
ROUMAIN, ESPAGNOL, ITALIEN, FRANÇAIS, LANGUES INTERMÉDIAIRES, GREC.
RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE.

UNIVERSITÉ
PILOTE MONDIALE DU CREPER
8697 DE GASPÉ, MONTREAL 11
381-7372
DE 9 A.M. À 10 P.M.

Nom _____
Adresse _____
Profession _____
Ville _____
Tel. _____
Agré _____

10 MODÈLES

1. AUTOMATIQUE
2. FREINS ASSISTÉE
3. TRACTION AVANT

PEUGEOT

DE \$2.245⁰⁰

ROGER AUTOMOBILES LTÉE
4269 Ste-CATHERINE O.
932-2925



Au pavillon de l'humour de Terre des Hommes, il n'y a pas que la murale de Normand Hudon et la robe en papier d'une admiratrice de l'homme de la création, il y a aussi en ce moment une exposition d'une cinquantaine d'œuvres du grand affichiste français Savignac. Ces œuvres ont été prêtées par le ministre des affaires culturelles et le ministre des affaires étrangères de France. La collection Savignac sera en montre jusqu'au 15 septembre.

La grève des postiers n'empêche point les gouvernements de recevoir leur dû ni de verser pensions et prestations

QUEBEC (par G. L.) — Le ministère du revenu de la province a pris des dispositions pour ne pas être trop importuné par la grève des postes qui a débuté hier matin.

En effet, les personnes et les entreprises qui ont des impôts ou redevances à payer au gouvernement du Québec de-

ront le faire par l'entremise de leur institution bancaire, durant la grève.

Les banques à charte, les banques d'épargne et les caisses populaires ont été autorisées, pour la durée de la grève, à recevoir ces paiements sans aucuns frais pour les contribuables.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre du revenu, M. Raymond Johnson.

Le ministre a souligné que les contribuables ne pourront donc invoquer l'arrêt du service postal pour justifier un retard à faire remise aux dates habituelles.

De plus, autant que faire se peut, les paiements prescrits devront être accompagnés de formules habituelles utilisées pour l'expédition par la poste.

Parmi les paiements les plus importants figurent les suivants:

- Remise par les employeurs des déductions d'impôt sur le revenu et de contribution au régime des rentes;
- Remises des diverses taxes perçues durant le mois de juin par les marchands et autres mandataires du ministère du revenu;

- Versements trimestriels d'impôt et de contribution au régime de rentes par les contribuables à leur compte.
- L'impôt sur les corporations.

L'assistance sociale

Rappelons d'autre part que le ministère de la famille et du bien-être social a également pris des dispositions spéciales pour que les bénéficiaires d'assistance sociale reçoivent leurs chèques aux dates habituelles. Dans les municipalités non desservies par des facteurs, c'est-à-dire là où les bureaux de poste sont encore ouverts, les chèques seront distribués au guichet comme d'habitude.

Dans les villes où les bureaux de poste sont fermés, les assistés sociaux devront s'adresser au bureau régional du ministère de la famille et du bien-être social. Si un assisté social se trouve dans l'impossibilité de se présenter au bureau régional, il devra alors en aviser les responsables de ce bureau qui prendront les mesures nécessaires afin de lui faire parvenir son chèque.

En ce qui a trait aux chèques d'invalides, aveugles, as-

Perrette défend le prix du lait

Une laiterie qui dessert près d'une centaine de magasins dans Montréal et la région vient d'émettre un communiqué dans lequel elle s'oppose à l'augmentation du prix du lait que les autres laiteries veulent obtenir de la Régie des marchés agricoles du Québec.

"Si certaines laiteries veulent augmenter leur prix, c'est leur privilège, affirme la Laiterie Perrette Ltée de Laval, mais pourquoi forcer celles qui n'en voient pas la nécessité?"

Les dirigeants de cette laiterie affirment que le lait est l'élément le plus important pour la croissance des enfants. Or, la consommation du lait par personne serait déjà insuffisante, d'après certains spécialistes en alimentation.

C'est le temps de faire installer les GOUTTIÈRES (ho-do)

galvanisé-cuivre-aluminium
Estimation gratuite

MONTREAL 322-4160
QUEBEC 872-9244
PRIMEAU METAL INC.

sistance vieillesse et supplément à la sécurité de la vieillesse, la même procédure sera appliquée.

Assurance-chômage

D'autre part, tous les réclamants d'assurance-chômage desservis par le bureau du 21-20 est, rue Sherbrooke, à Montréal, doivent prendre note qu'un centre temporaire pour la distribution de mandats de prestations et réception de formules de preuve de chômage a été organisé au rez-de-chaussée du 1625 rue De-Lo-rimier.

A compter d'aujourd'hui, les mandats de prestations seront distribués le vendredi, de 13h à 20h.

Les réclamants pourront aller porter leur formule de preuve de chômage à ce local au cours de la journée du lundi. Cet arrangement demeurera en vigueur pour la durée de la grève des employés des postes.

La taxe volontaire

De son côté, la ville de Montréal a installé à divers endroits des boîtes dans lesquelles le public pourra déposer les lettres adressées à l'Hôtel de ville et en particulier les contributions à la taxe volontaire, a annoncé M. Lucien Saulnier, président du Comité exécutif de la ville de Montréal.

Ces boîtes seront installées aujourd'hui dans les 45 casernes d'incendie, dans les restaurants du chalet du Mont-Royal, du Lac aux castors, du parc Lafontaine, du Jardin botanique et du golf municipal, dans toutes les caisses populaires des diocèses de Montréal, Saint-Jérôme, Saint-Jean, Valleyfield et dans 18 kiosques où l'on vend les plans et guides sur Terre des Hommes.

D'autres endroits seront ajoutés au besoin. On peut toujours contribuer à la taxe volontaire au comptoir de la perception des taxes à l'Hôtel de ville de Montréal.

De plus, M. Saulnier a annoncé que la date limite de participation à la taxe volontaire du mois de juillet avait été reportée du 17 au 24 juillet. Les dates des choix des candidats et de l'examen seront annoncées plus tard.

A cause de l'interruption du service postal, la ville conservera les reçus des contributions. En fait le reçu n'est pas nécessaire pour participer à la taxe volontaire. L'important, a dit M. Saulnier, c'est que le nom soit inscrit au rôle officiel, ce qui est fait sur réception de la contribution.

Les passeports

Le ministre des affaires extérieures, M. Mitchel Sharp, a annoncé hier que le bureau des passeports va ouvrir aujourd'hui des bureaux supplémentaires à Montréal, Toronto et Vancouver, pour s'occuper des affaires urgentes pendant la durée de la grève.

A Montréal, ce bureau sera situé au premier étage de l'édifice de l'administration nationale des impôts, 305 rue Dorchester ouest.

Dans sa déclaration, M. Sharp a précisé que ces bureaux pourront mettre ou renouveler les passeports des Canadiens qui doivent se rendre d'urgence à l'étranger.

Les congédiements d'étudiants à Terre des Hommes

L'Union générale des étudiants du Québec a invité tous les étudiants qui travaillent à la Terre des Hommes à une assemblée qui doit débuter à 10 heures ce soir au Gesù, 1200 rue Bleury. L'UGEQ abordera avec eux la question des congédiements d'étudiants.

Des citoyens réclament de "vraies maternelles" dans le centre-ville

Le comité de citoyens de Saint-Jean-Baptiste réclame pour septembre prochain l'établissement de "vraies maternelles" dans le centre-ville par la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Des classes d'accueil à la CECM

C'est maintenant officiel: la CECM ouvrira en septembre prochain des "classes d'accueil" réservées aux enfants des immigrants et destinées à faciliter leur intégration dans les écoles francophones.

Les commissaires de la CECM, qui s'étaient mis d'accord sur le principe de ce projet il y a quinze jours, ont autorisé définitivement hier l'organisation de classes d'accueil dans les milieux francophones des septembre, et ce à la fois au niveau secondaire, au niveau élémentaire et au niveau de la maternelle. Elles seront situées en divers points névralgiques du territoire de la Commission.

Ces classes sont destinées aux enfants débarqués à Montréal avec leurs parents, et qui ne parlent ni le français ni l'anglais. Elles serviront à familiariser ces élèves avec le français, oral ou écrit selon le niveau d'études, de manière à leur donner d'abord un "outil d'instruction" qui leur permette ensuite de joindre les classes régulières.

De telles classes existent depuis longtemps dans le secteur anglophone de la CECM. Rien n'est changé de ce côté.

Les commissaires ont d'autre part confié au service d'éducation des adultes de la CECM le soin d'organiser, parallèlement aux classes d'accueil pour les enfants, un enseignement du français à l'intention des parents immigrants qui ne parlent ni le français ni l'anglais.

D'autre part, la Commission a donné mandat à son directeur général, M. Gérard Barbeau, d'entreprendre des démarches auprès des universités McGill et de Montréal en vue de faire conduire une étude scientifique sur l'enseignement d'une langue seconde des la première année primaire et sur les résultats pédagogiques obtenus par les "écoles bilingues" où les deux langues officielles servent tour à tour d'outil d'enseignement.

Le temps passe et le comité s'inquiète du retard apporté par la CECM à confirmer combien d'écoles maternelles seront ouvertes à l'automne.

D'après une enquête qu'il a menée dans le secteur borné par les rues Duluth, Mont-Royal, Saint-Laurent et Parc Lafontaine, le comité estime qu'il y a là une urgence criante. Plus de 30 p.c. des jeunes de moins de 20 ans seraient âgés de 6 ans et moins.

"Une grave injustice est faite aux parents et surtout aux enfants qui ont un droit formel à l'éducation. Il est inadmissible que de telles situations persistent", a affirmé le comité dans une lettre au directeur des projets de la CECM. Tous les parents du secteur espèrent que leurs enfants auront les

mêmes droits que les autres, affirme le comité.

Copie de la lettre demandant un engagement précis de la CECM a été envoyée au ministre de l'éducation, M. Jean-Guy Cardinal, au conseiller municipal Fernand Allie, et à M. J. Leclerc, directeur général adjoint à la CECM.

Le conseiller Allie a communiqué avec le comité, l'assurant de son appui. Le comité craint que le projet soit retardé sous prétexte que la ville de Montréal y aurait des objections.

D'après la secrétaire du comité, Mme Lucien Fournier, la CECM se serait engagée verbalement à ouvrir au moins deux maternelles capables de recevoir 40 enfants dans l'avant-midi et autant dans l'après-midi.

Calendrier scolaire pour l'année 1968-69

La Commission des écoles catholiques de Montréal a adopté à sa séance régulière d'hier le calendrier scolaire de l'année 1968-1969 en fixant les dates des sept congés mobiles autorisés par le ministère de l'Éducation. Le nombre de jours de classe de la prochaine année scolaire, après déduction des congés fixes établis par le ministère et des congés mobiles désignés par les commissions scolaires sera de 189.

L'ouverture des classes a été fixée par le ministère au 3 septembre (mardi) pour l'organisation de l'école par le personnel enseignant et le début des classes, au lendemain, 4 septembre, pour les élèves.

Voici les dates des congés mobiles approuvés par la CECM pour ses écoles, les institutions associées, les écoles de métiers et les institutions reconnues:

14 octobre 1968 (lundi), jour d'Action de grâces, fête légale; 15 et 18 novembre (vendredi et lundi) pour donner un repos aux élèves et aux enseignants après deux mois et demi de classe, le 15 novembre sera la journée pédagogique des enseignants;

3 février 1969 (lundi), afin d'accorder une longue fin de semaine aux élèves et aux professeurs après la période d'examen semestriel de janvier;

7 mars 1969 (vendredi), afin d'accorder un repos aux élèves et aux professeurs au milieu de la période de huit se-

maines qui sépare le congé du 3 février des vacances de Pâques;

3 avril 1969 (Jeudi Saint), afin de porter le congé de Pâques à cinq jours.

19 mai 1969 (lundi), fête légale de la Reine;

Rappelons que les quatorze congés fixes annoncés par le ministère de l'Éducation sont le 2 septembre, fête du Travail le 3 septembre, journée d'organisation des écoles, les 23, 24, 25, 26, 27, 30 et 31 décembre et les 1, 2 et 3 janvier, période des fêtes, les 4 et 7 avril, Vendredi Saint et lundi de Pâques.

Au Gesù: faut-il accepter le risque de la matraque?

Ceux qui manifestent doivent-ils accepter le risque de la matraque? Doit-on garantir le droit à la manifestation? S'agit-il du dernier recours des hommes sans autre voie? En quelles conditions doit-on la permettre? Doit-on l'interdire?

C'est à ces questions que tentera de répondre dimanche soir prochain au Gesù un panel formé par la Société nationale populaire et auquel ont été invités MM. Jean Duceppe, Hubert Falardeau, Jacques Larue-Langlois, Raymond Lemieux et Marcel Pénin, ainsi que les avocats Serge Ménard et Henri Vinet.

Après les exposés des invités, la presse écrite et parlée pourra intervenir dans le débat.

AVIS AUX CONSIGNATAIRES

Les consignataires sont priés de se rendre aux bureaux des agents maritimes dont les noms sont inscrits ci-dessous, afin de se procurer leurs cartes d'avis, car les agents sont dans l'impossibilité de leur faire parvenir, à cause de la grève des postiers. La Fédération des Armateurs du Canada, sollicite, au nom des agents maritimes, votre collaboration, laquelle sera appréciée afin d'éviter l'encombrement des hangars du Port.

Nom de navire	Zone de chargement	Agent
LEARINA HILDEGARDE DIERENKAMP TRANSAMICHIGAN	Continent	B & K Shipping Agency Ltd.
SIRFF JELL PRINS PHILIPS WILLEM CLIO	R.U. Continent R.U./Continent	Canadian Overseas Shipping Ltd.
EMPRESS OF ENGLAND BEAVERELM BEAVEROAK LORD VIKING MOOSE JAW POLYDORA ARCADIAN	R.U. R.U. R.U./Continent Continent R.U. R.U. R.U.	Canadian Pacific Steamships Ltd.
ROWANMORE CARPATHIA	R.U. R.U.	Furness Withy & Co. Ltd.
WHARANUI	Nouvelle Zélande	MANZ Line Ltd.
KIROVSK	Continent	March Shipping Agency Ltd.
ANZOATEGUI SARSTEIN MONTCLAM	Caribes Continent Méditerranée	Montreal Shipping Company Ltd.
MORMACDAN TOPDALSFJORD	Amérique du Sud Scandinavie	Moore-McCormack Lines (Can.) Ltd. Swedish Atlantic Line

La Fédération des Armateurs du Canada donne ces informations de la part de tous ses membres, afin d'assurer un travail efficace et ininterrompu dans le Port de Montréal et continuera ce service jusqu'à ce que la grève des postiers soit réglée.

Les consignataires sont priés de consulter cette annonce chaque jour, jusqu'à nouvel avis.

FÉDÉRATION DES ARMATEURS DU CANADA INC.

AU GESÙ - 1200, rue Bleury

Assemblée - Panel

LE DROIT À LA MANIFESTATION

Participants :

Jean Duceppe - Hubert Falardeau - Marcel Pénin
Jacques Larue-Langlois - Me Serge Ménard
Me Henri Vinet

Dimanche le 21 juillet à 20 heures

SOCIÉTÉ NATIONALE POPULAIRE

Grève des alcools et rôle du gouvernement

Nous avons déjà reconnu nous-même que la grève à la Régie des alcools du Québec ne serait pas facile à régler. Nous n'en sommes pas moins scandalisés d'entendre le ministre du Travail, M. Maurice Bellemare, proclamer, comme si la chose était assez secondaire, que le conflit pourrait bien s'éterniser pendant six mois.

Nous n'attendons pas du ministre qu'il nous berce de douces illusions. La vérité a ses droits. Mais comme les mécanismes conçus pour faciliter le règlement de tels litiges relèvent de son ministère, nous aurions préféré de beaucoup que M. Bellemare nous informe que tout serait mis en œuvre pour aider les parties à en venir à une entente au plus tôt.

Bien plus, dans cette affaire particulière, le gouvernement est partie, au moins indirectement, au différend. M. Bellemare, qui agit présentement comme premier ministre intérimaire, aurait donc pu nous dire aussi ce que l'administration provinciale est prête à faire pour simplifier la tâche des négociateurs tant syndicaux que patronaux. M. Bellemare a préféré parler comme un témoin indifférent et inouïssant.

Nous connaissons suffisamment le ministre du Travail pour savoir qu'il met tout son cœur à l'accomplissement de son mandat. Nous ne mettons donc pas en doute la sincérité de ses intentions mais, encore une fois, sa façon de procéder, dans ce cas particulier, nous intrigue grandement.

La Régie des alcools n'est peut-être pas un service essentiel comme les postes. La suspension de ses activités pour une période limitée n'est pas de nature à compromettre sérieusement l'économie de la province. D'autant plus que les détenteurs de permis de la Régie, avertis longtemps à l'avance de l'éventualité de cette grève, se sont généralement pourvus de vins et spiritueux pour plusieurs mois à l'avance. Les individus peuvent en souffrir ici et là, mais les hôtels, les clubs, les cabarets et restaurants sont en

mesure de recevoir leurs clients habituels et les touristes.

Mais si ce commerce ne constitue pas un service absolument essentiel, on peut dire qu'il représente au moins un service nécessaire auquel la population a droit. De plus, tout le monde sait qu'il est pour l'administration provinciale une source considérable de revenus. Sa paralysie, a-t-on dit, prive le trésor de la province d'une somme hebdomadaire d'environ un million et trois quarts de dollars. Ce chiffre est probablement exagéré, en ce qu'il ne tient pas compte de l'accroissement des ventes faites en prévision même de la grève, mais il donne quand même une assez bonne idée des pertes qui en résultent pour le gouvernement.

D'un autre côté, il faut penser également aux employés de la Régie eux-mêmes qui sont privés pendant tout ce temps du salaire dont ils ont besoin. Le fait qu'ils aient décidé d'eux-mêmes de déclencher cet arrêt de travail ne doit pas servir à nous donner trop bonne conscience. Une grève se fait toujours à deux et les responsabilités ne sauraient être toutes du même côté. De toute façon, il s'agit ici d'une catégorie de travailleurs particulièrement mal préparé à subir un chômage prolongé.

Pour toutes ces raisons, personne, y compris le ministre du Travail, ne peut rester indifférent devant la tournure des événements. Il faut faire en sorte, au contraire, que cette grève prenne fin le plus tôt possible.

Le ministère du Travail peut être ici d'un très grand secours, mais c'est surtout le gouvernement comme tel qui peut contribuer le plus à faciliter un accord. Il apparaît, en effet, que l'ingérence politique dans l'administration de la Régie — ingérence que celle-ci ne souhaite sûrement pas mais doit subir — ne permet pas à cette dernière de fonctionner sur des bases vraiment saines.

Le Régie québécoise consacre déjà à la rémunération de son personnel une somme plus élevée que sa voisine, la Régie ontarienne, même si le chiffre de ses ventes n'atteint que soixante pour cent de celui de cette

dernière. On peut difficilement lui demander de faire davantage.

Mais elle pourrait faire davantage si elle n'était pas forcée en quelque sorte d'embaucher plus d'employés qu'elle n'en a besoin (elle en compte 3,450 contre seulement 2,335 pour la Régie ontarienne) et s'il lui était possible de se doter d'un outillage vraiment moderne.

Un grand pas pourrait être fait vers une solution, donc, si le gouvernement acceptait de donner plus d'autonomie à sa Régie et, surtout, s'il décidait de mettre fin à tout "patronage" dans ce secteur. En tout cas, la Régie serait alors en meilleure posture pour accroître ses offres salariales (si elle s'estimait justifiée de le faire) et cela sans s'écarter des lignes essentielles de la politique salariale du gouvernement.

La Régie est aussi amenée à faire des dépenses inutiles par suite de certaines exigences de la loi qui la gouverne. Nous avons illustré cette affirmation dans notre éditorial de mercredi. Le gouvernement, en modifiant la législation, aurait encore là un autre moyen à sa disposition pour faciliter des concessions de la part de la Régie.

Enfin, il faudrait probablement l'intervention du gouvernement pour permettre à la Régie de se moderniser et de congédier ceux de ses employés dont elle n'a vraiment pas besoin. Car, alors, il importerait que les hommes et les femmes mis à pied ne viennent pas grossir les rangs des chômeurs. La Régie est actuellement paralysée par des clauses de sécurité d'emploi qui limitent considérablement sa liberté de manoeuvre.

Il est possible que la Régie, débarrassée de ces diverses contraintes, estimerait encore que ses offres salariales originales étaient parfaitement raisonnables. Le climat des négociations se prêterait beaucoup mieux, malgré tout, à une discussion sereine et les chances d'en arriver à un compromis honorable seraient améliorées d'autant.

Les prochaines initiatives devraient donc venir du côté du gouvernement.

Vincent PRINCE

Libre opinion

Le manifeste de la SSJB et l'opinion réelle des citoyens

par Louis Beaupré,
travailleur social professionnel

La dissidence
de Sherbrooke
justifiée par un sondage

Il appert que la Société de Sherbrooke a traduit fidèlement l'opinion réelle de ses membres et des citoyens de la région.

Un sondage d'opinions fait auprès des citoyens du comté de Sherbrooke en vue des prochaines assises des États Généraux a donné à date les résultats qui vont suivre. Le but poursuivi était de connaître l'opinion des gens du milieu Sherbrookoise, face aux problèmes et options constitutionnelles. Il est essentiel quand on est délégué de la Société St-Jean-Baptiste ou des États Généraux, non seulement d'influencer son milieu mais aussi de connaître et de représenter honnêtement les opinions qui ont cours.

Ce sondage a été fait sous forme de questionnaire envoyés à 450 personnes choisies par échantillonnage fait au hasard dans le bottin téléphonique. 57 réponses ont été reçues à date. Ces questionnaires ont été envoyés entre le 10 mars et le 23 juin 1968. Le nombre de retours soit 12-6% est sensiblement au-dessous de la moyenne habituelle dans ce genre de sondage. Serait-ce que l'apathie de la population ou la complexité des questions soulevées ont empêché cette enquête de donner de meilleurs résultats. Bien que les personnes interrogées n'étaient nullement tenues à s'identifier, il est possible que certaines d'entre elles ont peut-être craint de se prononcer. Avec 57 questionnaires complétés il est difficile de tirer autre chose que des conclusions très générales concernant un groupe et un milieu restreint.

Voici en bref les résultats de cette enquête:

Séparatisme: (question 4)

49 personnes s'opposent à la séparation totale du Québec du reste du Canada.
5 personnes sont favorables.
2 personnes n'ont pas répondu à cette question.
1 indécis.

Fédéralisme: (question 3)

46 personnes sont en faveur du fédéralisme ou du maintien du Québec dans la Confédération canadienne.
7 sont opposées.
3 n'ont pas répondu.
1 indécis.

Mouvement Souveraineté
Association: (question 2)

40 personnes sont opposées au M.S.A.
8 personnes sont favorables.
2 personnes sont indécises.
7 personnes n'ont pas répondu.

Indépendance du
Québec: (question 8)

44 personnes sont opposées à l'indépendance du Québec.
7 personnes sont favorables.
5 personnes sont indécises.
1 personne n'a pas répondu.

Qualité des répondants

Les répondants viennent de milieux très variés et occupent des positions bien différentes. En effet, vingt-six professions et métiers sont représentés. Les deux groupes les plus importants sont les professionnels soit sept. Dix autres professions ont fait connaître leurs opinions alors que les trente autres personnes sont des ouvriers, des collets blancs, des ménagères. La moyenne d'âge de cinquante-six des cinquante-sept répon-

dants est de 47 ans, le plus jeune ayant 21 ans et le plus âgé 82 ans.

Cette enquête nous laisse supposer une certaine confusion ou ambivalence chez certains vis-à-vis des problèmes constitutionnels, fort complexes d'ailleurs. Alors que quarante-quatre seulement sont catégoriquement opposés à l'indépendance du Québec. Il appert que pour certains, ces options n'ont pas paru mutuellement exclusives.

Il est intéressant de constater que quarante-six personnes sont favorables au fédéralisme à savoir le maintien du Québec dans la Confédération canadienne alors que quarante-neuf sont opposés à la séparation totale du Québec du reste du Canada. Ce décalage s'explique par le fait que trois personnes sont opposées à la séparation totale du Québec; deux s'opposent au fédéralisme et une autre ne s'est pas prononcée sur ce point, d'où la différence de trois. Il est aussi significatif de noter qu'à l'exception de deux personnes, tous ceux qui favorisent l'indépendance ou hésitent devant cette option sont aussi favorables ou hésitants devant le M.S.A. Par ailleurs trente-huit des quarante-quatre personnes opposées à l'indépendance sont aussi opposées au M.S.A.

Les partisans
de la séparation
sont peu nombreux

Bref il ressort que sept personnes seulement sur cinquante-sept (12,2%) se sont prononcées nettement en faveur de l'indépendance alors que cinq (8,7%) de ces sept sont catégoriquement en faveur de la séparation totale du Québec du Canada. En effet un répondant est favorable à l'indépendance et au M.S.A. mais il s'oppose à la séparation totale. Il s'explique comme suit: "Il serait possible et réaliste de compter avec le reste du Canada sur le plan économique". Un autre favorable à l'indépendance est indécis quant à la séparation et écrit: "Ça dépend".

Il appert donc qu'il y a très peu de gens de Sherbrooke prêts à se séparer totalement du reste du Canada; par ailleurs, il y a certaines personnes qui sont mêlées par les options indépendantiste et souverainiste, bien que fondamentalement ils espèrent concilier ces tendances avec le maintien de relations avec le reste du pays.

Pour des méthodes
plus démocratiques

Cette analyse sommaire de notre enquête, plus l'analyse des réponses au Manifeste de la Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste indiqueraient que la Société St-Jean-Baptiste de Sherbrooke a agi démocratiquement et prudemment en "forçant" par son ultimatum les dirigeants de la Fédération à consulter et à étudier davantage avant de songer à adopter le "Manifeste". Espérons que les États Généraux issus des Sociétés St-Jean-Baptiste auront eux aussi des préoccupations démocratiques avant de se prononcer au nom de toute la nation canadienne française. Représentativité implique au préalable consultation.

En tant qu'ancien vice-président de la Fédération des Sociétés St-Jean-Baptiste du Québec (1953-54) et membre actuel de la Société de Sherbrooke, je m'inquiète à l'instar d'un grand nombre de nationalistes, de voir nos organismes dits patriotiques s'engager dans des voies où l'on fait trop facilement fi de la démocratie, de l'opinion des autres. Les temps ont bien changé, rétrograda-t-on. Il faut agir vite car les événements nous dépassent rapidement; mais il y a, me semble-t-il, des valeurs qui ne doivent pas changer. Comment se fait-il qu'il y a à peine dix ans nos Sociétés patriotiques soutenaient et encourageaient ceux qui allaient porter "le fait français" dans les autres provinces. Aujourd'hui on parle de couper les ponts. Et la liberté d'expression que nous avons si longtemps réclamée, pour nous, qu'en fait-on au Québec en 1968, lorsqu'on essaie dans nos associations et manifestations patriotiques d'imposer les vues d'une minorité de membres. La majorité canadienne française au Québec a sans doute des droits et aspirations inaliénables mais il faut d'abord que ceux qui disent parler au nom de cette majorité interprètent fidèlement ce que pense et veut cette dernière. C'est trop souvent un infime minorité qui s'arroge le droit de parler au nom de la majorité sans l'avoir même consultée.

Les étudiants en théologie veulent la cogestion

Les "révolutions" de l'Institut catholique de Paris

par Madeleine Garrigou-Lagrange

PARIS (Le Monde) — Une université d'été fonctionne depuis quelques jours à Paris dans des locaux universitaires. Mais elle n'a aucun lien avec les journées de mai et de juin. Tous les ans, à la même époque, l'Institut catholique de Paris, ayant lâché pour les vacances ses étudiants ordinaires, se transforme en université d'été à l'intention d'étudiants étrangers.

La "Catho" a donc réussi à maintenir son rythme habituel, après une année difficile, où les troubles ont commencé plus tôt que partout ailleurs: dès le jour de la rentrée, quelques étudiants en droit manifestaient et tentaient d'empêcher la reprise des cours. Une deuxième grève, en février, décidait les évêques protecteurs de la "Catho" à interrompre, trois ans plus tôt que prévu, la préparation de la licence en droit (1). Ce contexte permet de comprendre pourquoi la contestation de mai n'a pas pris à la "Catho" le même tour qu'ailleurs et s'est exprimée différemment dans les facultés profanes, visées par ces mesures restrictives, et dans la faculté de théologie, promise à l'expansion.

Le 13 mai, les étudiants en théologie qui se rendaient à leurs cours rencontrèrent quelques-uns de leurs camarades et même des professeurs qui leur dirent: "Nous faisons grève". Et beaucoup se rendirent à la République pour participer au défilé. Le 17 mai, une assemblée générale se constituait spontanément qui décidait de s'associer au mouvement de grève et à la revendication étudiante. Une deuxième assemblée, le 21 mai, était l'occasion d'un grand débat analogue à celui qui s'opérait alors dans presque tous les amphithéâtres de France. La discussion fut vive et l'on put croire un moment au triomphe des "enragés", désireux que la faculté de théologie prenne en tant que telle des positions politiques. Mais une majorité finit par se des-

siner en faveur d'une réforme immédiate de la faculté; commençons donc par balayer devant notre porte!

Quatre commissions furent aussitôt formées: l'une définira les finalités de la faculté, la seconde examinera le contenu et l'organisation des études, la troisième s'occupera de rénover les structures et la quatrième réfléchira aux implications politiques du mouvement; d'accord pour ne pas donner, comme à Nanterre, l'exclusivité au politique, les étudiants en théologie n'entendaient pas pour autant se limiter au "corporatif".

Le 25 mai, la commission des structures proposait à l'assemblée un texte sur la cogestion paritaire. Le doyen P. Daniélou intervenait pour dire que le corps professoral ne s'opposerait pas au principe de la cogestion à condition d'y avoir sa place légitime. Et l'on décida sur-le-champ la constitution d'une commission paritaire de douze membres — six professeurs et assistants, six étudiants — élus respectivement par chaque collège.

La première réunion de la commission, le 28 mai, eut lieu dans un climat assez tendu — de toute évidence les profes-

sors ne faisaient pas "bloc", — mais l'on se mit pourtant d'accord sur les mécanismes principaux de la cogestion: création et compétences d'un conseil de faculté paritaire, élection du doyen, procédure d'arbitrage, etc. Le 31 mai, l'assemblée générale reconduisit la commission paritaire comme conseil de faculté provisoire et se donna rendez-vous pour le 16 septembre. Il semblerait donc qu'à la rentrée il ne reste qu'à rôder les nouvelles structures déjà en place et en état de fonctionner. Ce n'est pas si simple, et l'on peut déjà noter, entre les deux parties, d'assez graves malentendus que l'évolution politique ne fera probablement qu'accroître. C'est ainsi que la nomination des professeurs relève, dans l'es-

prit des étudiants, de la compétence du conseil de faculté; mais le Père Daniélou, doyen de la faculté et membre élu du conseil provisoire, y voit un "problème réservé" à un conseil de professeurs qui se maintiendrait à côté du conseil de faculté. Les doyens de toutes les facultés françaises de théologie, réunis il y a quelques jours, se sont mis d'accord sur l'impossibilité de remettre à des conseils mixtes les problèmes ou des "personnes" sont impliquées.

Par ailleurs, des négociations doivent s'engager pendant l'été avec les évêques protecteurs et avec Rome sur le nouveau statut. La cogestion, que les étudiants ont le sentiment, pendant quelques journées exaltantes, de pratiquer, sera-t-elle estimée compatible avec les récentes décisions romaines? Comment le doyen chargé de la négociation défendra-t-il les points de vue du conseil paritaire? Autant de points d'interrogation dont les réponses n'apparaîtront sans doute pas avant la rentrée.

Les littéraires remettent
en cause les décisions
des évêques protecteurs

Pendant ce temps, une autre forme de contestation naissait à la faculté des lettres, où M. de Bagny, président des étudiants littéraires, convoqua le 21 juin en assemblée générale les étudiants, les professeurs et les parents pour les prévenir qu'un "état de fait radical nouveau" réduisait à néant "l'argumentation ancienne" du recteur. Si "l'université monolithique et centralisée est définitivement rejetée par l'ensemble unanime de tous les milieux universitaires", la décision de supprimer, à la rentrée prochaine, la plupart des enseignements littéraires du second cycle devient caduque. En effet, dans l'hypothèse où les facultés deviendraient autonomes, le risque de "singer l'Etat" avancé en 1967 par Mgr Hauptmann pour justifier la suppression de certains enseignements profanes ne tiendrait plus. Et pourquoi les facultés catholiques ne retrouveraient-elles pas le droit, perdu en 1881, de délivrer leurs propres diplômes, dont leur appartenance à prouver la valeur sur le marché de l'emploi? (2)

Un comité d'études tripartite, composé d'étudiants, de professeurs et de parents, se constituait lors de cette assemblée, dont l'élément le plus dur... mais aussi le plus minoritaire — quatre sur les soixante-quinze que compte la faculté — s'avéra tout de suite le corps des enseignants; ils posèrent un ultimatum aux évêques: faute d'une réponse favorable d'ici le 9 juillet,

ils feraient sécession. En fait, il semble que la sécession soit l'ultime recours auquel M. Baiche, président de l'Association des enseignants, se soit déterminé à en venir au cas où la "guerre totale" qu'il déclare au recteur s'acheverait en défaite.

A vrai dire, les "littéraires" ne montrent pas tous — il s'en faut de beaucoup — une détermination aussi farouche. Mais le doyen lui-même, M. François, est d'avis que la situation nouvelle, créée par les événements de mai, permet de repartir sur un pied nouveau, inquiètes de ce qui s'est passé à Nanterre et à la Sorbonne, des familles seraient tentées de confier désormais leurs enfants à la Catho et la faculté de lettres, en perte de vitesse au moment où les évêques décident la suppression, du deuxième cycle, recruterait facilement les deux mille à deux mille cinq cents étudiants qui la rendraient viable.

Pour la collation des grades, M. François se montre également plus prudent que les membres du comité tripartite. "Tout dépend, dit-il, de la façon dont l'Université nouvelle entendra l'autonomie des diverses universités. Celle-ci sera toujours limitée, dans la mesure où des ministères de l'Éducation nationale et des finances devront harmoniser et réglementer. Aussi la commission permanente d'études, qui vient de se mettre au travail et qui doit fonctionner pendant une grande partie de l'été, devra-t-elle s'attacher, tout premier lieu, à définir le contenu de l'autonomie souhaitée afin de voir ensuite comment inscrire notre faculté dans la diversité des universités françaises."

Sceptique sur la possibilité de rétablir la coalition des grades, M. François envisage comme plus réaliste, dans l'hypothèse où la faculté pourrait définir ses propres programmes, la création de jurys mixtes.

Une autre revendication, commune avec les théologiens, est exprimée par le doyen des lettres: celle que l'assemblée des évêques protecteurs, jusqu'ici souveraine, fasse place à une assemblée bipartite où les avis soient confrontés et où les décisions cessent d'être prises autoritairement, sans que les intéressés soient seulement consultés.

Au rectorat de la "Catho" on se borne à déclarer que, pour le moment, rien ne justifie que les décisions prises soient remises en cause.

Ouverture d'une faculté
privée de droit

Pour le droit, quand la "révolution" se déclenche, c'était déjà fini. Les étudiants étaient rentrés chez eux pour préparer leurs examens, du-

ment prévenus qu'à la rentrée prochaine la faculté ne serait plus qu'une "faculté de recherche". Aussi n'y eut-il ni commissions de travail ni assemblée générale. Mais un certain nombre de professeurs préparaient en secret l'avenir. C'est ainsi que les parents d'étudiants ont reçu une circulaire de M. Dauphin Meunier professeur d'économie politique, leur annonçant qu'une faculté autonome d'économie et de droit ouvrirait ses portes le 7 octobre prochain, 44 rue de Rennes, à Paris. Autonomie et cogérée, cette faculté se réclamera de la morale chrétienne. Et l'on chuchote qu'un groupe concurrent de professeurs se prépare à créer, de son côté, une autre faculté libre. Juridiquement, la chose ne pose aucun problème (3) et l'on espère, ici aussi, que la conjoncture créera un important marché.

(1) Rappelons qu'en juillet dernier le Monde du 9 juillet 1967, Mgr Hauptmann, recteur de l'Institut catholique, annonçait la suppression progressive de la préparation de la licence en droit (pas de première année à la rentrée d'octobre 1967, pas de deuxième année en 1968, etc.). Plusieurs sections peu fréquentées du premier cycle de lettres étaient également supprimées, surtout le second cycle disparaissait presque entièrement. Quant à la faculté des sciences, elle n'offre plus que les enseignements nécessaires aux étudiants de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale (E.S.C.O.M.).

(2) Ces diplômes existent bien aujourd'hui, mais ils n'ont aucune valeur officielle. Aussi la plupart des étudiants se présentent-ils aux examens d'Etat.

(3) Pour ouvrir une faculté en France, il suffit de faire une déclaration au rectorat et de justifier que le corps enseignant compte autant de docteurs que la plus petite faculté de France.

Les paroles du premier ministre du Canada rapportées dans les dépêches du 13 juillet sont très décevantes pour tous les facteurs et postiers du Canada. Celui qui avait préché avec tant de brio la "Société juste" aurait pu éviter de faire une telle déclaration. Tout le monde sait que les employés de la poste n'ont pas obtenu justice depuis 1965. Les rapports Anderson et Montpetit avaient écrit clairement que des changements majeurs devaient être envisagés dans toute l'administration de la poste au Canada. Le premier ministre sait fort bien que très peu a été fait en vue d'améliorer la situation dans les services postaux. Cependant, il va "tout de go" à l'extrême en déclarant que les demandes d'augmentation de salaires réclamées par les postiers sont tout à fait exagérées.

D'autre part il veut ignorer que les représentants de l'administration de la poste ont nié globalement les demandes des représentants syndicaux, ce qui a provoqué le 24 avril dernier le bris des négociations amorcées en fin de janvier. Ainsi, après tous les délais légaux expirés, les postiers n'ont plus le choix. Après avoir usé d'une très grande patience, ils décident à ce moment-ci de prendre les moyens permis qu'ils leur restent tout comme l'ont fait avant eux tous les syndicats bien organisés. Ils demeurent très conscients qu'ils sont les premiers dans la Fonction Publique pour promouvoir l'établissement de la "Société juste". Ils sont parfaitement convaincus qu'ils travaillent pour le plus grand bien de tous leurs confrères les fonctionnaires fédéraux. En toute décence ces derniers devront leur porter respect considérant les nombreux bienfaits qu'ils en retirent par la suite.

Tous les employés de la poste savent aussi que rien ne sera négocié de la part du gouvernement pour semer la discorde dans leurs rangs afin de mieux les écraser. Mais ils ne sont pas sans réaliser qu'il leur faudra beaucoup de courage

lettres

M. Trudeau et le conflit des Postes

pour mener la tâche à bonne fin. Dans le passé seuls les syndicalistes courageux ont réussi. Je ne vois pas pourquoi Monsieur Pierre Elliott Trudeau ne pourrait pas avoir un peu d'admiration pour les syndiqués des services postaux comme il a admiré ceux d'Asbestos. Il ne faudrait surtout pas qu'il agisse comme l'a fait un certain Premier Ministre de province en refusant d'entendre les appels à la justice des employés de la poste.

Le Premier Ministre parle beaucoup de ce temps-ci de grands changements dans certains ministères; il devrait prendre note que les postiers dans leur prochain contrat de travail demandent plusieurs changements dans les services postaux. Est-ce la politique du nouveau cabinet de réserver au rapport Montpetit le même sort qu'au rapport de la Commission Carter?

IRENE BERUBE,
commiss des postes 2,
Montréal, 14 juillet 1968

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN
Directeur

Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL
Directeur de l'information: Jean FRANCOEUR
Trésorier: Arthur LEBEVRE

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 434, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont Inc., 6 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et bnfiliées: 12 mois \$25.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20.00, 6 mois \$11.00, 3 mois \$6.00. À l'étranger: 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Édition du samedi: 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

Une politique économique pour le Québec

par Paul Gérin-Lajoie

2. LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL — Dans le deuxième d'une série de trois articles extraits de sa brochure intitulée "Une Politique économique pour le Québec", l'ancien ministre québécois de l'éducation étudie le rôle du secteur public dans le développement industriel du Québec.

Pour redresser la position économique du Québec et lui assurer un meilleur équilibre interne, un effort de développement industriel doit être mené de front avec le développement de nos ressources humaines. Si le gouvernement a une responsabilité de tout premier plan dans la formation du capital humain, son action et ses politiques doivent, par ailleurs, orienter et aider les entreprises pour qu'elles assurent un développement industriel rejoignant les objectifs de croissance du Québec.

Nous avons vu que le Québec, d'une façon continue, reçoit chaque année une part des investissements privés sensiblement inférieure à sa proportion de la population du Canada. Au surplus, ce phénomène s'accompagne d'un déséquilibre de sa structure industrielle. Il faut donc orienter notre politique de développement industriel d'une façon qui ne soit pas exclusive mais qui nous fasse néanmoins rechercher les objectifs qui seront les plus rentables et les plus susceptibles de produire des effets cumulatifs.

Nécessité d'une étude prospective 1975-1985

Il ne suffit pas, cependant, d'y aller à l'aveuglette et sur la foi d'intuitions générales. Si nous voulons combler nos retards il faut dresser l'inventaire le plus complet et le plus scientifique possible de ce que l'avenir nous réserve et surtout de ce qu'il exige. Nous avons besoin d'une véritable étude prospective de l'économie québécoise de 1975 à 1985. Cette étude aurait pour but de déterminer les secteurs économiques d'avenir pour le Québec, ceux qui sont susceptibles d'engendrer une plus grande croissance économique et de fournir aux Québécois les emplois les plus rémunérateurs possible et les mieux adaptés à leur formation et à leurs ambitions professionnelles.

Cette détermination des secteurs d'avenir pour le Québec doit se faire en tenant compte de notre structure industrielle actuelle et des innovations technologiques qui transformeront demain l'activité économique. Il ne s'agit pas, cependant, de partir de zéro et de tout réinventer. Des études semblables ont

été faites dans d'autres pays, notamment aux États-Unis et en France, et des groupes, américains surtout, se consacrent d'une façon permanente à des recherches de ce genre pour orienter les entreprises et les gouvernements; on pourrait utiliser largement leurs travaux. Il n'est pas nécessaire non plus de mobiliser beaucoup d'énergies et de ressources. Au contraire, une petite équipe de cinq ou six personnes dégagées de toute autre responsabilité pourraient préparer une première étude valable et utile en six ou huit mois.

Les résultats d'une telle étude pourraient être précieux pour l'orientation du développement des entreprises québécoises et des politiques du gouvernement. En effet, l'État en retirerait des renseignements précieux qui influenceraient le développement de l'éducation et de la formation professionnelle, les politiques de main-d'œuvre, les investissements publics, l'action du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Ce n'est pas simplement le volume des investissements privés au Québec qu'il faut augmenter; il faut aussi et surtout agir sur leur nature et sur les secteurs où ils s'effectuent. Et l'action gouvernementale dans ce domaine, pour être efficace, doit s'appuyer sur une telle étude prospective.

Cette étude accomplie, le gouvernement doit entreprendre une action vigoureuse en vue d'attirer au Québec des entreprises de pointe. Cette action doit se poursuivre sur deux plans: d'une part, il faut inciter les entreprises étrangères de ce genre à venir s'implanter au Québec; d'autre part, il est essentiel d'élargir les marchés potentiels des industries existantes et futures en recherchant avec insistance et détermination de nouveaux débouchés internationaux.

Implantation d'entreprises étrangères

Pour attirer au Québec ces entreprises de pointe et contribuer aussi au développement de nos marchés d'exportation, il faut établir un réseau d'agences économiques aux États-Unis et en Europe (celle de l'Est comme celle de

l'Ouest) et donner un nouvel élan aux bureaux que nous possédons déjà à New York, à Paris, à Londres et à Milan.

L'Ontario possède actuellement sept bureaux à l'étranger: à New York, à Chicago, à Los Angeles, à Londres, à Milan, à Düsseldorf, à Stockholm. Elle projette d'en établir de nouveaux à Zurich, à Kingston (Jamaïque), à Boston, à Cleveland, et à Atlanta. Deux de ces bureaux ont été ouverts depuis six mois: celui de Los Angeles et celui de Stockholm.

Il importe de signaler que ces agences n'ont pas besoin de vastes bureaux ni d'un personnel considérable. Ce ne sont pas des "délégations". Le plus souvent, il suffit de deux ou trois personnes avec un local de deux pièces.

L'action de ces agences économiques sera d'autant plus nécessaire durant la prochaine décennie que les barrières tarifaires entre le Canada et les États-Unis seront abaissées (Ex: clauses du Kennedy Round jusqu'en 1972). Le Québec possède des avantages marqués de localisation et de main-d'œuvre, spécialement avec son port donnant accès au cœur du continent, pour attirer les entreprises européennes désireuses de s'établir dans deux zones monétaires distinctes (le Marché Commun et l'Amérique). Un programme de participation conjointe au financement de ces entreprises pourrait faciliter leur implantation au Québec et mobiliser l'épargne québécoise vers les secteurs essentiels de croissance économique.

Conquête de marchés internationaux

La conquête de marchés internationaux est un aspect de la vie économique qui n'a jamais trouvé beaucoup de motivation chez les Québécois. C'est pourtant le seul moyen qui s'offre à un peuple peu nombreux pour assurer son développement industriel. Alors qu'une petite population est incapable de se développer efficacement dans tous les secteurs de l'industrie à cause de l'exiguïté de ses ressources humaines et matérielles comme de ses marchés intérieurs, elle peut, en concentrant ses efforts dans certains secteurs particuliers, atteindre un niveau de produc-

tivité qui lui permette de faire face à la compétition sur le marché international. Il lui faut alors prendre les moyens pour atteindre ce marché. L'horlogerie suisse et le meuble scandinave sont des exemples frappants de ce genre d'entreprise.

Le Québec, pour orienter sa structure économique vers les secteurs modernes à croissance rapide, doit nécessairement s'assurer de tels marchés extérieurs. Le premier problème à cet égard est un de mentalité ou d'attitude chez nos dirigeants d'entreprises. Le second problème est un de moyens ou d'instruments. Dans les deux cas, le gouvernement du Québec a une responsabilité importante à assumer.

Le problème de mentalité se ramène à une question d'éducation: éducation des jeunes d'âge scolaire, éducation des hommes d'affaire, éducation de l'opinion publique. Voilà une responsabilité par excellence des pouvoirs publics, soit seuls, soit en collaboration avec les groupes intermédiaires représentant l'industrie.

À l'égard des moyens ou instruments concrets, le gouvernement devrait être l'élément catalyseur qui incite les manufacturiers d'un même secteur industriel à créer leur propre agence collective pour l'exploration et la sollicita-

tion de marchés extérieurs. Le gouvernement pourrait même, par l'intermédiaire de la Société Générale de Financement, aider techniquement et financièrement à la réalisation du projet. Et, à défaut d'une pareille action par les éléments du secteur privé, pour quoi le gouvernement ne créerait-il pas lui-même cette "agence d'exportation", exerçant ainsi en dernier ressort une fonction de suppléance et d'assistance?

Cette suggestion ne diminue en rien l'importance de favoriser activement la fusion, la consolidation et la rationalisation des entreprises, comme nous y insistons plus loin. Le marché international n'est pas facile pour les petits et les mal organisés. Les grandes entreprises s'y défendent mieux, mais encore faut-il en avoir.

La réalisation de tels objectifs doit être entreprise avec énergie et sans délai, même s'il faut pour cela amener le gouvernement fédéral à modifier la loi sur les pratiques restrictives du commerce.

On devrait, d'autre part, envisager la possibilité d'établir des incitations fiscales à la production ou aux augmentations de la production pour l'exportation. Ce projet pourrait offrir certaines difficultés techniques de réalisation,

mais non pas de façon insurmontable. D'autres pays ont eu recours à cette formule.

Enfin, le gouvernement du Québec doit organiser et financer un vaste programme de missions industrielles à l'étranger de même qu'une participation systématique des industries du Québec aux expositions et aux foires commerciales internationales.

L'exemple de ce que l'Ontario a accompli à cet égard en ces dernières années est significatif. Depuis la fin de 1962, en effet, le gouvernement de cette province a organisé 93 missions à l'étranger, comprenant 860 représentants de compagnies manufacturières qui se sont rendues dans 66 pays. Elles ont rapporté plus de \$40 millions en commandes d'échantillons et plusieurs autres millions en nouvelles commandes.

La conquête de marchés internationaux est une sphère d'activité sur laquelle on ne saurait trop insister. Elle doit figurer au premier rang de nos préoccupations et de nos programmes d'action si nous voulons développer des secteurs de production dans lesquels nous serons en état de supporter la compétition étrangère, tant sur notre territoire qu'à l'extérieur.

Par ailleurs, le gouvernement doit se servir des leviers de commande impor-

nants que sont la Société Générale de Financement et la Caisse de Dépôt et Placement et imprimer une orientation à leurs investissements; il va sans dire que cette orientation doit se faire dans une bonne mesure vers les secteurs économiques de pointe.

La S.G.F. doit avoir pour but de bâtir, de créer de nouvelles activités et de nouveaux emplois. Que cela se fasse par l'expansion d'entreprises existantes ou par la création de nouvelles entreprises n'a pas d'importance, à condition que cela se fasse. La S.G.F. a maintenant fait ses premières expériences et a formé ses premiers cadres. Il faut désormais augmenter dans des proportions considérables les ressources qui sont à sa disposition de façon à ce qu'elle devienne l'un des piliers de la politique industrielle du Québec.

Quant à la Caisse de Dépôt, elle est sans doute le plus puissant des instruments qui ont été créés jusqu'ici. Accumulant au rythme d'un million de dollars par jour ouvrable les paiements de la Régie des Rentes, elle est devenue un des rouages essentiels des marchés financiers du Québec. Déjà très engagée dans le financement du gouvernement, des municipalités et des commissions scolaires, elle a commencé depuis quelque

temps l'achat d'actions et d'obligations industrielles. Elle participe aussi à de nouvelles émissions d'entreprises.

Si la S.G.F. a une fonction de création et de gestion, la Caisse de Dépôt a été conçue essentiellement comme un organisme de financement. Encore faut-il ne pas en restreindre sans raison les moyens. Trop habitués aux petites affaires, nous avons tendance à être effrayés par les problèmes de dimension. Mais au niveau des institutions financières, il ne faut plus seulement être grand; il faut, dans le monde américain, être gigantesque. La Caisse de Dépôt se doit d'atteindre rapidement un actif de plusieurs milliards. Pour accélérer sa croissance, il faudrait y placer les fonds gouvernementaux comme ceux de la Commission des Accidents du Travail, les fonds de pension comme ceux des hôpitaux, des universités et des collèges qui sont d'une façon ou d'une autre défrayés par l'État, les fonds de pension des municipalités et — pourquoi pas? — ouvrir la Caisse aux fonds privés qu'elle peut déjà et pourra encore mieux dans l'avenir administrer d'une façon efficace et rentable.

Les autres entreprises du secteur public ont aussi un rôle majeur dans le développement.

Suite à la page 6

Y fait son frais!

sans frais...

la climatisation de son Ambassador est GRATUITE.

Et il a bien raison. Quand il fait chaud... et lourd... et humide... pourquoi se refuser le plaisir de rouler dans la fraîcheur confortable d'une voiture climatisée.

American Motors l'a si bien compris qu'il a placé l'air conditionné, gratis, dans chaque Ambassador... Oui, dans chaque Ambassador, un climatiseur Kelvinator, gratis!

Les autres constructeurs d'automobile ne croient pas que chacun a droit à un peu de fraîcheur. Ils font tous payer ce droit quand ils équipent votre voiture d'un système de

climatisation comparable au nôtre.

	Ambassador	Ford	Chevrolet	Plymouth
Climatisation en équipement standard	OUI	NON	NON	NON
Supplément de Prix pour la Climatisation	AUCUN	\$394.	\$458.30	\$441.15

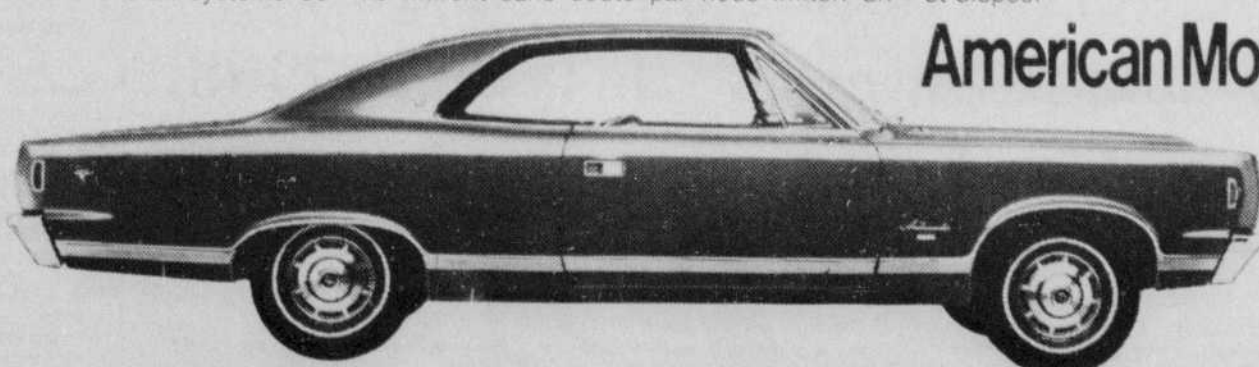
Mais, après tout, nous sommes des novateurs dans l'industrie automobile. Vous vous rappelez... la protection anti-rouille... les compactes... la construction monocoque. Ils finiront sans doute par nous imiter. En

attendant, pourquoi ne pas goûter le double avantage de rouler au frais dans une voiture climatisée et d'augmenter la valeur de reprise de votre voiture... simplement parce qu'elle est climatisée.

En revenant de travailler, passez donc chez un concessionnaire American Motors et faites un petit tour... à la fraîche... dans une Ambassador 1968.

Vous verrez, la climatisation gratuite est un argument qui ne laisse pas froid mais frais et dispos!

American Motors



Voyez votre concessionnaires American Motors pour les

MODEL AUTO SALES INC.
6995, Blvd. St-Laurent 272-5761

MOUSSETTE AUTOMOBILES LTÉE
4747, Jean Talon E. 729-5287

ANDRÉ LAPIERRE AUTOMOBILE LTÉE
855, rue Notre-Dame, R.R. #2, Repentigny 581-5780

GARAGE H. FORTIN LIMITÉE
85, Blvd. Ste. Rose, Ste. Rose 625-2491

MONTREAL WEST AUTOMOBILE LTD.
11, avenue Westminster Sud 489-5391

GARAGE LAVAL LTÉE
2230, rue Vau 254-9475

À MA BAIE AUTOMOBILE INC.
9490, Blvd. Lalande, Pierrefonds 684-4400

LAKESHORE MOTORS LTD.
660 Lakeshore Drive, Dorval 631-9891

ARBOR AUTOMOBILES LTÉE
10300, Boulevard Pie IX 323-4330

MAURICE HÉROUX AUTOMOBILE LTÉE
3995, avenue Bannantyne, Verdun 766-4122

LEXOUX AUTOMOBILE INC.
16, Rabastallière, St. Bruno 653-2464

LAVAL AUTO INC.
4650, Blvd. Dagenais, Laval Ouest, Cité de Laval 627-2748 & 627-2933

ST. LAMBERT AUTOMOBILE LTD.
860, Roul. Taschereau (à deux pas de Towers) Greenfield Park 676-7901

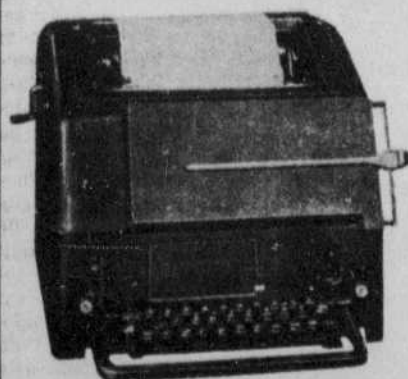
LESTAGE & FILS LTÉE
217, rue Notre-Dame, St-Rémi 454-9942

AMBASSADOR
AMERICAN
REBEL
JAVELIN/AMX
AUTOS USAGÉES
Selects

GRÈVE!

Les associations, groupements ou organismes ayant, en cette période de grève des postiers, à faire parvenir des messages urgents ou des communiqués aux journaux et postes de radio-TV sont invités à utiliser le service TELBEC, relié par réseau privé de télécriteurs à plus de 140 organes d'information du Québec, ainsi qu'aux agences de presse. Au besoin, tout message publicitaire simplifié peut être également acheminé par TELBEC.

Le service TELBEC a fait ses preuves de rapidité et d'efficacité. Le coût d'acheminement est économique.



TELBEC inc.

1405, rue Bishop, suite 118, Montréal.

Votre garantie!

Plus de 500 clients satisfaits

Pour informations: 844-2694
téléc: 01-20774

Suites de la première page

LES POSTIERS

Le pied est excellent; il permet aux dirigeants syndicaux d'entrer en communications très rapidement avec des comités dans 400 centres d'un bout à l'autre du Canada et qu'en outre ce système de communications est très étanche et ne permet aucune fuite.

M. Houle a déjà déclaré que le rapport de conciliation est inacceptable. On sait que le Conseil du Trésor estime que le rapport sur les conditions de travail doit servir de base à toute discussion. Hier, nous avons demandé à M. Houle si comme "base de discussion" le document est acceptable. M. Houle a longuement hésité puis il a déclaré comme il l'a fait plusieurs fois durant les négociations que 35 des 43 recommandations des conciliateurs ne sont que la consécration de conditions de travail existantes.

Il a d'autre part clairement indiqué que les postiers ne s'attendent pas à recevoir une offre de salaire équivalente à celle qu'ils exigent, mais qu'ils sont prêts à faire des concessions sur ce plan, dans la mesure où le gouvernement serait également disposé à en faire sur la question des conditions de travail.

LA GRÈVE

un à Québec et un sur la Côte Nord.

Les piqueteurs de Montréal sont tous des volontaires. Autour du bureau chef, on en

maintient en permanence une équipe de 16. On peut les voir déambuler, en brandissant des pancartes sobres sur lesquelles est écrit: "Justice pour les postiers". Ils sont remplacés à toutes les deux heures.

Fait à noter, on n'a constitué aucun fonds de défense professionnelle.

Invité à dire si les postiers obtiendraient une loi du Parlement les obligeant à rentrer au travail, M. Maurice Hébert a répondu que quand la loi sera passée, si loi il y a, le comité de stratégie nationale fera des recommandations aux comités locaux. "Pour le moment, aucune mesure spéciale n'est envisagée devant une telle éventualité", a-t-il ajouté.

D'autre part, les dirigeants syndicaux de la région de Montréal sont en train de préparer un résumé des réformes proposées par les commissions Glassco (1962), Henderson (1965) et Montpetit (1966) sur les transformations qu'il y aurait à opérer dans les services postaux et qui devraient porter, en particulier sur les conditions de travail.

Les grévistes veulent par ce geste mettre en évidence certaines recommandations importantes reprises par chacune des commissions d'enquête et qui sont restées lettre morte jusqu'à aujourd'hui.

"Ce qui empêche le gouvernement de négocier de bonne foi, a déclaré M. Marcel Perreault, président montréalais du Syndicat des postiers, c'est qu'il pense qu'il devra donner

la même chose aux fonctionnaires.

"Mais le travail n'est pas comparable", a-t-il ajouté. "Les trois commissions l'ont dit et répété. C'est pour cela qu'ils ont proposé de transformer le ministère des postes en société de la couronne".

"Ce qu'on veut, a repris M. Maurice Brière, président montréalais de l'Union des facteurs, c'est négocier des conditions de salaire conformes à notre travail. On sympathise beaucoup avec le public qui subit les contre-coups de la grève, mais c'était la seule arme qui nous restait".

Et d'ajouter ironiquement, que pour ne pas pénaliser le public, les postiers sont prêts à livrer les chèques d'allocation les mois prochains si la grève dure toujours...

NORMALIENS

Il n'a pas été possible de rejoindre hier au moment de mettre sous presse des porte-parole des étudiants normaliens qui avaient boycotté les examens du ministère de l'éducation, et à qui le ministre tend la perche en concluant sa déclaration par ces mots:

"Quant aux candidats qui n'ont pas encore satisfait aux exigences des règlements, ils obtiendront le brevet ou le diplôme auquel ils visent dès qu'ils auront réussi les examens auxquels ils sont tenus de se présenter".

LA CECM

Paul Tardif. Ces six fonctionnaires forment ce qu'on appelle le "comité d'étude" de la CECM, étroitement appelé à collaborer avec le bureau des commissaires". Hier, sur une question de pri-

vilège, le commissaire Lavoie est revenu à la charge. Il a expliqué que lors de la séance précédente, il avait été tellement "estomaqué, renversé" par l'initiative des fonctionnaires qu'il n'avait pu tirer l'affaire au clair à sa pleine satisfaction. "Je n'avais jamais rien vu de tel dans aucun corps public. Nos officiers supérieurs se sont mis un tel fardeau sur le dos que je n'ai pas osé poser de questions", a-t-il fait valoir.

"Je pense, a-t-il ajouté, que dans un corps public comme le nôtre il est normal que les autorités, les dirigeants responsables soient critiqués, et c'est normal qu'ils fassent eux-mêmes face à la musique.

"Tandis que les hauts fonctionnaires, eux, doivent se tenir à l'écart de la mêlée. Ils incarnent la permanence de la Commission. On ne doit pas les laisser s'embarquer dans les affaires des commissaires, même s'ils ont les meilleures intentions du monde. On doit même les protéger de certaines attaques dirigées contre ceux qui sont à la tête de la Commission."

Et M. Lavoie d'annoncer qu'il avait des questions à poser immédiatement aux hauts fonctionnaires en cause.

A quel moment précis le comité d'étude a-t-il adopté cette prise de position, demanda-t-il en premier lieu.

M. Gérard Barbeau, le directeur général, expliqua que les membres du comité ont discuté de l'affaire à trois reprises, entre la réception du journal "L'Alliance" (mardi) et la séance du 4 juillet (jeudi). Le texte final aurait été adopté le mercredi soir.

Est-ce le directeur général lui-même qui a amené la question au comité d'étude, demanda M. Lavoie.

"Non", affirme M. Barbeau. M. Jules Leclerc, visiblement en fureur, intervient pour dire que lui-même a préparé un texte de protestation, après avoir causé de l'affaire avec M. Barbeau. Il précise que ce n'est pas son texte

qui a été finalement retenu, et lance sèchement à M. Lavoie que tous les hauts fonctionnaires estimaient "indignes" les attaques du journal et qu'ils avaient le droit de le penser et de le dire, individuellement ou en commun.

Restons sérieux, personne n'est accusé ici, dit alors M. Lavoie.

"Écoutez, je ne suis pas un enfant, c'est moi qui suis visé et j'ai le droit de répliquer", lance M. Leclerc.

M. Lavoie demande ensuite à ce dernier s'il a discuté de ce problème avec un ou des commissaires avant de préparer son texte.

"Absolument pas!" s'écrie M. Leclerc, sur un ton indigné. "On est assez grand pour faire nos affaires toutes seules..."

M. Gérard Barbeau reprend alors en détail la chronologie des événements et explique comment, après avoir échangé leurs impressions sur le numéro de "L'Alliance", les six fonctionnaires membres du comité d'étude ont finalement convenu de réagir en commun, non pas sur le fond de la question, qui est politique, mais sur les procédés, ce qui est affaire de sens professionnel.

M. Lavoie avertit alors le vice-président Joseph Pagé, demeuré imperturbable jusqu'à lui et lui demande "s'il n'avait pas eu lui-même l'intention de rédiger une protestation, un démenti, ou un texte, qui..."

M. Pagé serre les poings, et réplique sans élever la voix, qu'il est "prêt à répondre de tous ses actes posés aux séances de la Commission ou au nom de la Commission" mais pas "à une inquisition sur ce que je fais ou je pense entre les séances."

M. Lavoie revient à la charge. Y a-t-il eu consultation entre vous-même et certaines personnes du contentieux pour examiner l'opportunité de poursuivre le journal en justice, demanda-t-il.

"Même réponse, M. le président répliqua M. Pagé, nettement furieux

ce jour-là. D'autres commissaires interviennent. "Mais qu'est-ce qui se passe ici, qu'est-ce qui se passe? Est-ce une enquête judiciaire, M. le président, demande le commissaire Adrien Gagnon. "Est-ce qu'un commissaire a le droit d'insulter les hauts fonctionnaires et ses collègues en pleine séance publique? A-t-il le droit de laisser planer ainsi de tels doutes, de telles insinuations sur l'intégrité des fonctionnaires?"

Le président Gagnon autorise M. Lavoie à poursuivre ses questions, mais ce dernier explique qu'étant donné que M. Pagé ne veut pas répondre, et qu'il n'est pas possible de faire la lumière sur le champ, il a une proposition à faire.

C'est alors qu'il suggère que l'on accorde au président un mandat pour examiner, avec le contentieux de la CECM, les moyens de faire conduire une enquête dans un délai de trois mois, par une personne dûment autorisée et munie des pouvoirs nécessaires, pour faire toute la lumière sur cette affaire "et sur d'autres situations semblables au cours des 12 derniers mois".

M. McManus se déclare incapable de comprendre toute cette histoire. "What is the trouble? What are we bragging at", murmure-t-il, la voix brisée.

M. Adrien Gagnon s'objecte à la résolution, disant qu'elle constitue un manque de confiance flagrant à l'endroit des fonctionnaires, qu'elle laisse planer des doutes sur les agissements d'un ou plusieurs commissaires, et qu'elle est entachée d'illegalité.

M. Pagé explique que les lois de la Province prévoient des mécanismes pour enquêter sur l'administration des corps publics et invite M. Lavoie à s'en prévaloir, s'il a des accusations ou même des présomptions à avancer. Il affirme ne craindre aucune enquête. Il vote contre la proposition, de même que MM. MacManus et Adrien Gagnon.

Les commissaires Leborne et Biondi appuient la proposition, expliquant qu'on ne saurait s'objecter en soi à ce que le président obtienne un avis légal auprès du contentieux. C'est donc 3 à 3. Et le président Gagnon tranche, clôturant une heure de débat sans précédent à la CECM, du moins dans l'histoire récente.

PRAGUE

nous voulons que le socialisme prenne fermement racine chez nous, un socialisme qui soit en accord avec la conscience socialiste de notre peuple.

Ce qu'il nous faut c'est le soutien, la confiance de notre peuple, sa sagesse et sa discipline volontaire qui ne succombera à aucune hystérie, à aucune action passionnelle.

Appui du pays

L'agence CTK, le journal du soir "Veceni Prana", les émissions de la radio, font très largement état, jeudi soir, des résolutions, déclarations, télégrammes et messages qui affluent d'organisations du parti, du Front national, des usines, des bureaux ou de simples particuliers pour soutenir "l'attitude sage, ferme et réfléchie" adoptée par le praesidium du comité central du parti communiste, en réponse à la lettre des cinq participants à la conférence de Varsovie, dont le texte a été rendu public en même temps que la réponse du P.C. tchécoslovaque.

Le leitmotiv de ces réactions est l'étonnement et le regret de constater "combien les signataires de Varsovie sont peu informés du vrai caractère de la situation en Tchécoslovaquie, qu'ils jugent sans la connaître et sans tenter de la comprendre".

Ces messages expriment d'autre part l'espoir que le comité central soutiendra sans équivoque la position du praesidium, et "exigent" que les délégués, élus au 11ème congrès, et qui représentent "l'opinion véritable" des militants, soient invités à participer à la réunion du comité central, convoqué pour vendredi.

Que feront les "Cinq"?

Les dirigeants yougoslaves procèdent actuellement à un examen anxieux de la situation du groupe socialiste vis-à-vis du problème tchécoslovaque, apprend-on jeudi à Belgrade de source informée, alors que des éléments nouveaux viennent, semble-t-il, de retarder, au moins jusqu'à la fin de la semaine, une visite du maréchal Tito à Prague. Ces éléments nouveaux sont la publication de la lettre rédigée par les "Cinq" à Varsovie, et celle de la réponse de Prague, ainsi que la visite-clair que doit effectuer vendredi, M. Waldeck-Rochet, secrétaire général du parti communiste français, en Tchécoslovaquie.

L'agence "Tanyoung" écrit, jeudi soir, à propos de la réponse de Prague à la lettre des "Cinq" (publiée par "Borba" et "Politika" sous le titre "Kominform 1968"): Prague a rejeté des accusations d'autant plus graves qu'elles sont fondées sur des contre-vérités. L'agence yougoslave s'interroge ensuite sur l'attitude des "Cinq": prendront-ils des initiatives mettant en cause le principe même de l'indépendance et des droits à un traitement égal de la Tchécoslovaquie?"

M. Alexandre Dubcek, premier secrétaire du P.C. tchécoslovaque, s'apprête à faire participer à la réunion du comité central, vendredi, un certain nombre de délégués élus pour le congrès extraordinaire du 9 septembre, afin de faire contre-poids aux "novotnyists". D'ores et déjà, rappelle le correspondant de "Tanyoung" à Prague, un sondage a fait apparaître que 87% des Tchécoslovaques sont totalement ou partiellement satisfaits de leur nouvelle direction.

A ce soutien interne, s'ajoute l'appui extérieur de la Yougoslavie, de la Roumanie, du P.C. italien et de nombreux autres partis étrangers.

LA RAQ

jet de loi en ce sens étant présenté à la législature, "ce sera non seulement aux travailleurs de la Régie, mais aussi à l'ensemble du mouvement syndical et aux autres corps intermédiaires à se prononcer".

"Ce que nous souhaitons, conclut-il, c'est que la suggestion du ministre du travail ne détourne pas l'attention du problème central qui empêche l'établissement d'une saine politique salariale, soit le maintien d'une officine à "patronage" qui empêche la RAQ de se gérer efficacement."

"Il est certain que la RAQ ne peut guère à la fois pratiquer le patronage, négocier de donner une administration rationnelle, gaspiller des ressources, tout en payant les salaires qu'elle devrait payer".

SAIGON

sommet avec le président des Etats-Unis.

"Nous ne pourrions être battus par les communistes, a affirmé le président Thieu. Et les Etats-Unis, pour des raisons d'honneur et de responsabilité à l'égard du monde libre, n'accepteront jamais de capituler au Vietnam devant les communistes".

Le président Thieu a fait ces déclarations au cours d'une brève cérémonie marquant l'entrée en activité de 2.500 cadres de l'édification rurale dans les hameaux en bordure de la capitale sud-vietnamienne.

Le président a ajouté que les Vietcongs se préparaient à abandonner les zones rurales et à concentrer leurs troupes "pour jouer leur dernière carte dans les villes, avec l'espoir de faire de la surenchère à la table de conférence".

Même si les Etats-Unis ont l'intention de faire des concessions aux communistes, a encore déclaré le président Thieu, aucune pression ne pourra forcer la république du Vietnam à en faire autant. "Nous ne capitulerons jamais devant les communistes, nous ne tomberons jamais dans les mains des communistes, a-t-il déclaré avec force. Nous nous battons pour notre propre défense. Nous ne sommes pas des agresseurs".

Rappelant que les Vietcongs et Nord-Vietnamiens jetteront toutes leurs forces dans la bataille contre les villes, le président Thieu a affirmé: "Nous sommes prêts. Nous les attendons. Nous les détruirons". "Ce sera leur dernière attaque, a-t-il poursuivi. J'attendrai qu'ils viennent à la table de conférence. Mais les communistes n'y viendront qu'après avoir été battus. Alors, nous pourrions avoir la paix".

Réunification lointaine

Parlant de la réunification éventuelle du Vietnam, le président Thieu a déclaré qu'elle ne pourrait intervenir que si les communistes nord-vietnamiens cessent leur agression contre le Sud-Vietnam.

Lorsque la guerre aura cessé, le Nord et le Sud pourront alors s'asseoir autour d'une table et discuter de la réunification, a-t-il dit, laissant toutefois entendre que cette réunification n'interviendrait pas à brève échéance.

Ces déclarations publiques sont les dernières que le président Thieu ait faites avant de quitter Saigon pour Honolulu, jeudi soir. Un communiqué officiel précise que le président s'adressera à la nation sud-vietnamienne dans une allocution radio-télévisée à son retour d'Honolulu.

LE COMITÉ

les difficultés qu'ils rencontrent, aura été décidé de "passer la main" à l'ensemble des chefs d'Etat.

Gowon regagne Lagos

Le général Gowon, chef du gouvernement fédéral nigérian, après avoir pris connaissance des résolutions adoptées par le comité consultatif de l'OUA (Organisation de l'unité africaine) sur le Nigeria a quitté Niamye pour Lagos dans la nuit de mercredi à jeudi.

A la sortie de la salle de conférence, le général Gowon s'est borné à déclarer aux journalistes qui l'interrogeaient sur la teneur des pourparlers: "Je ne veux pas anticiper sur le résultat définitif".

Le général Gowon ne reviendra pas jeudi à Niamye pour la cinquième séance des travaux de l'OUA. Il y sera représenté par M. Abofemi Awolowo, vice-président du conseil exécutif du gouvernement fédéral nigérian.

La politique "hypocrite" du gouvernement britannique au Nigeria "consistant à livrer des armes d'une main et à distribuer du lait de l'autre", a été stigmatisée, hier, aux Communes par un député travailliste de gauche, Mme Anne Kerr, au cours d'un vif échange de propos entre le premier ministre et plusieurs députés.

UNE POLITIQUE

Suite de la page 5

ment de l'économie québécoise. Est-il besoin de signaler l'importance du chemin parcouru depuis la nationalisation de la Montreal Light Heat and Power et la création de la Raffinerie de sucre de Saint-Hilaire? Le gouvernement a fait de l'Hydro-Québec le centre de sa politique de l'énergie. SOQUEM est devenue la principale entreprise d'exploration minière du Québec. Après des débuts difficiles, SIDBEC devra dans les plus brefs délais remplir la fonction qu'on lui avait assignée: celle de produire de l'acier plat à bon marché, qui reste l'une des conditions de base de l'existence et de l'expansion d'une industrie secondaire mécanique, qui trop longtemps a été presque exclusivement concentrée en Ontario.

Faut-il préciser qu'on aurait bien tort de vouloir nationaliser pour le plaisir de l'opération, ou de créer des sociétés d'Etat pour satisfaire à des principes dogmatiques. Néanmoins, lorsque l'on doit modifier aussi profondément une structure industrielle comme la nôtre, moderniser ce qui aurait dû l'être et ne l'a pas été, rattraper des retards technologiques aussi prononcés, l'Etat doit s'assurer que les secteurs ou les entreprises qui sont à la source des transformations de l'industrie soient mises sur pied. S'il doit prendre l'opération en main on y participera pour qu'elle aboutisse, on ne doit pas s'en étonner ou s'en scandaliser. Cela est vrai surtout de ces secteurs où il ne s'agit pas de se substituer à ce qui existe déjà mais de s'associer aux grands courants de l'innovation industrielle.

Dans tous les cas, qu'il s'agisse des investissements faits directement dans des entreprises publiques ou de ceux qui sont effectués par l'intermédiaire de la S.G.F. ou de la Caisse de Dépôt dans des entreprises privées ou mixtes, il faut insister sur l'importance pour l'Etat de leur donner une orientation nettement définie. Ce n'est pas tout de mettre sur pied de puissants agents de développement économique. On doit les utiliser en fonction d'une politique d'ensemble établie pour atteindre des objectifs déterminés. Et cette politique doit être orientée sur le développement

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 754062

CHARLES E. OLMSTED, gentilhomme, domicilié et résidant au no. 187 Park Street East, Hamilton, Province d'Ontario, DAME MARGARET OLMSTED, ménagère, épouse de Charles E. Olmsted, domiciliée et résidant au no. 187 Park Street East, à Hamilton, Province d'Ontario,

Demandeurs

vs-

JOHN LEE, domicilié et résidant au no. 148 rue MacPherson, à Toronto, dans la Province d'Ontario,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JOHN LEE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 16 juillet 1968

H. W. BRODEUR

Protonotaire adjoint C.S.M.

CHOINIERE LANTEIGNE & LAUZON,

Avocats,

54 Saint-Jacques,

Saint-Jean, Qué.

PROCEUREURS DES

DEMANDEURS

des secteurs industriels susceptibles de produire des effets cumulatifs à long terme. Une action de l'Etat aussi positive ne peut, d'ailleurs, que servir et aider le secteur privé tout comme l'ensemble de l'économie.

Demain: Programmation et coordination de l'action gouvernementale.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES DU

DISTRICT DE MONTREAL

No 66

SHEILA MARGARET DOBSON WONG Commis. de la Cité de La Chine, district de Montréal,

Requérante

vs-

LUCIEN ARMAND WONG, de lieu inconnu,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé LUCIEN ARMAND WONG est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, un jugement de divorce, accompagné de toutes ordonnances accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, 16 juillet 1968

VICTOR PERRIER

Juge de la C.S.M.

Me JOSEPH S. CAPLAN, Q.C.

159 rue Craig ouest,

Montréal

PROCEUREUR DE LA

REQUERANTE

CANADA

Province de Québec

District de Montréal

COUR SUPERIEURE

(DIVISION DES DIVORCES)

GREFFE DES DIVORCES

DISTRICT DE MONTREAL

No 74

DAME LOUISE NATHALIE MILNE Agent des ventes aux passagers, épouse de John J. Baron jr. de Ville Mont-Royal, district de Montréal, demeurant au 1280 Laird Boul. appartement 4.

Requérante

vs-

JOHN J. BARON jr., un citoyen des Etats-Unis d'Amérique, présentement de lieu inconnu.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé JOHN J. BARON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, 16 juillet 1968

VICTOR PERRIER

Juge de la C.S.M.

Me BLANKA GYULAI

2 McCulloch Avenue

Montréal

PROCEUREUR DE LA

REQUERANTE

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GTR-68-10181

pour 10h30 a.m.

heure de Montréal

le mardi 6 août 1968

CONSTRUCTION D'UNE

LIGNE DE TRANSPORT

D'ENERGIE A 120 KV

ENTRE LES POSTES

ST-CESAIRE,

ST-DOMINIQUE ET

ST-ROSAIE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats

Bureau no 809

HYDRO-QUEBEC

75 ouest, boul. Dorchester

Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de VINGT-NEUF MILLE DOLLARS (\$29,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires

B. LACASSE - W. E. JOHNSON

Montréal, 16 juillet 1968

Mackasey: le mouvement syndical doit jouer un rôle primordial dans la création d'une société juste

Le ministre fédéral du travail, M. Bryce Mackasey, a fait hier midi une profession de foi dans "la multiplicité des valeurs culturelles qui ont forgé le Canada d'aujourd'hui" et la nécessité "d'entendre l'influence des deux langues officielles dans tout le pays".

M. Mackasey, qui accordait une conférence de presse en compagnie de son hôte, M. Marcel Pepin, président général de la Confédération des syndicats nationaux, signala que dans "les domaines de la culture et de la langue le mouvement syndical peut et doit jouer un rôle primordial dans la création d'une société juste pour tous les Canadiens".

Répondant aux questions des journalistes montréalais, M. Mackasey précisa qu'il fait partie de son rôle de ministre fédéral du travail de veiller à ce qu'aucun mouvement ouvrier ne tire prétexte de l'ignorance de l'une ou l'autre langue officielle du pays pour ne point travailler entièrement dans le sens d'une société juste. D'autant plus que les moyens de communication sont multiples de nos jours.

Au ministère même, M. Mackasey promet de faire tout en son pouvoir pour que, conformément au vœu exprimé par M. Pepin, les travailleurs canadiens-français se sentent partout à l'aise. Il ne cache pas cependant qu'il y a des

améliorations à apporter à divers paliers du ministère fédéral du travail.

Pour ce qui est du bill C-186, le nouveau ministre du travail en admet le principe, tout comme le premier ministre Trudeau d'ailleurs, mais il compte tout de même y jeter un autre coup d'oeil avant sa présentation au parlement, ne serait-ce que pour s'assurer qu'il répond parfaitement aux besoins de toutes les unions de travailleurs.

Au journaliste qui lui demandait s'il ne craignait pas que le bill C-186 entraîne le fractionnement d'unités nationales de négociation au détriment du travailleur, M. Mackasey répondit qu'il faudrait tout d'abord faire la preuve que ces "unités nationales" sont la meilleure garantie des droits du travailleur.

Il n'est pas dans l'intention du ministre du travail d'attendre le rapport Woods (vers la fin de l'année) pour présenter à nouveau le bill C-186 aux chambres qui se réuniront dès la fin de septembre ou au début d'octobre. Mais si le rapport Woods était présenté plus tôt que prévu, le gouvernement en tiendrait sûrement compte dans sa nouvelle législation ouvrière.

Il y a des questions auxquelles le ministre Mackasey n'a pas voulu répondre. Ainsi, il ne savait pas, au moment où

la question lui était posée, quelle était la réaction de la Commission canadienne des relations ouvrières à la présence de la CSN chez certains groupes d'employés de Radio-Canada.

Au sujet de la grève des postiers, le ministre a refusé de prédire qu'elle en sera la durée. Il a également refusé de dire si l'échec (car toute grève est la preuve d'un échec) est imputable au gouvernement, aux travailleurs ou aux représentants de ces derniers.

Pas de privilèges

La conférence de presse accordée par MM. Pepin et Mackasey avait suivi un entretien que les deux hommes avaient eu en présence de plusieurs dirigeants de la CSN, à l'occasion d'une visite que le ministre rendait au président de la CSN.

En présentant M. Mackasey aux journalistes, M. Pepin souligna que c'était la première fois qu'un ministre fédéral du travail rendait visite à la CSN à la suite de sa nomination comme titulaire du ministère du travail.

M. Pepin déclara qu'au cours de l'entretien les dirigeants de la CSN n'avaient réclamé aucune faveur, aucun privilège, mais le respect de leurs droits, au même titre que les dirigeants d'autres mouvements de travailleurs canadiens. Parmi ces droits il y a celui d'être représenté au sein des organismes fédéraux concernant les travailleurs, ainsi qu'aux rencontres internationales du domaine du travail auxquelles le Canada est invité à envoyer des délégués officiels.

Nominations

Le Dr Eugène Robillard, membre du conseil de l'université de Montréal, professeur titulaire et vice-doyen de la faculté de médecine, vient d'en être nommé doyen. Il succède au Dr Lucien Coutu, doyen depuis 1962, qui reprend son poste de professeur titulaire de médecine.

Les professeurs René Hurtubise et Donald Rowat, qui ont été nommés commissaires de la Commission d'étude sur les relations entre les universités et les gouvernements au Canada, annoncent la nomination de leurs proches collaborateurs: M. B. B. Kymlicka, professeur agrégé de science politique à l'université de Western, Ontario, a été nommé directeur de recherche et M. Michel H. Pelletier, licencié en droit de l'université de Montréal et diplômé en sciences économiques de l'université de Grenoble, agira comme secrétaire exécutif.

M. James McLaughlin vient d'être nommé directeur de la Catholic Youth Services Agency. M. McLaughlin était auparavant directeur de la planification aux United Red Feather Services, à Montréal.

Le Dr C. J. Mackenzie, ingénieur et spécialiste en science nucléaire, vient d'être nommé membre honoraire de l'Institut des ingénieurs civils, nous apprend une nouvelle en provenance de Londres. C'est la première fois qu'un Canadien est nommé membre honoraire de cette institution qui compte à travers le Commonwealth quelque 40.000 membres.

M. Wilfrid J. Trudeau, d'Ottawa vient d'être nommé directeur du Régime de pension du Canada. Il succède à M. G. L. Pickering qui vient de démissionner pour accepter un poste dans l'administration hospitalière à Edmonton.

M. Valérien Lachance, de la Pocatière, a été élu président de la section québécoise de l'Association canadienne d'urbanisme. Il succède à M. Claude Langlois, de ville Laval. Les deux vice-présidents de la section pour la prochaine année seront M. Maurice Comeau, de Jacques-Cartier, et M. André Leneville, de Trois-Rivières.

A sa dernière réunion annuelle, le Comité des citoyens de Montréal a élu au poste de président M. Jacques La Rivière de la Banque canadienne nationale. Les autres membres du conseil pour l'année 68 sont: MM. George Baldwin et Lucien Héty, vice-présidents; André Lalonde, secrétaire, Alexis Reford, trésorier.

Un dentiste de Montréal, le Dr Armand Fortier, vient d'être élu président du Collège international des dentistes au cours d'un congrès qui avait lieu à Vancouver. Le Dr Fortier a également été intronisé comme "Fellow" du collège en même temps que les Drs Paul Dionne, de Joliette et Bruce Ward, de Montréal.

Le ministre québécois de l'éducation, M. Jean-Guy Cardinal, annonce la nomination de quatre commissaires à la commission des écoles catholiques de Québec. Il s'agit de Mme Françoise Laroche-Roy et de MM. Louis Bailargeon, Fred Quinn et Jean-Paul Houde, tous de Québec. Ces nouveaux commissaires sont nommés pour une période de trois ans, à compter du premier juillet 1968.

Le vice-président exécutif du Club automobile Québec, M. Guy Renaud, a été réélu à la présidence de l'Association des automobilistes (CAA) au cours du congrès annuel de cet organisme qui avait lieu à Winnipeg récemment.

M. Pepin a également abordé en présence du ministre et des journalistes le problème du bilinguisme au ministère fédéral du travail. Il faut, dit M. Pepin, que l'on puisse communiquer en langue française à tous les paliers importants du ministère.

Texte en français

Il y eut des murmures lorsque le ministre annonça qu'il n'avait, pour distribution aux journalistes présents, que des

textes français, "langue officielle" du pays. Pour faire taire ces murmures, M. Mackasey déclara qu'un texte français ne le dérangeait pas; que ça ne le dérangeait pas non plus de parler en français et que ça ne devait pas non plus déranger les journalistes présents d'avoir un texte français et d'entendre parler français plutôt qu'anglais. Mais le ministre s'est néanmoins déclaré disposé à traduire son texte si d'aucuns l'exigeaient.

Marié à une Française, M. Mackasey s'exprime avec aisance dans les deux langues officielles du pays. Il répondit aux questions dans la langue de son interlocuteur du moment et se prêta de bonne grâce à des interviews pour la radio et la télévision, tant en langue anglaise qu'en langue française.

But de la rencontre

M. Mackasey avait voulu cette rencontre avec M. Pepin et ses collègues "parce que, à mon sens, un ministre du Travail nouvellement désigné se doit d'établir des contacts personnels avec les dirigeants de la collectivité des relations industrielles".

Selon M. Mackasey, il est

donc nécessaire de créer un climat favorable à un échange loyal et confiant d'informations entre les dirigeants du mouvement syndical, du patronat et du ministère du travail, principalement "au moment où nous faisons tous face à une période difficile dans le domaine complexe des relations industrielles".

Rôle du ministre

"La fonction principale de ma charge, poursuit le ministre du travail, est de représenter, au sein du cabinet, le mouvement syndical, c'est-à-dire les travailleurs canadiens dont les problèmes s'insèrent dans des structures sociales auxquelles participent également les employeurs. Pour atteindre cet objectif, je

ne puis me permettre de devenir le porte-parole d'une seule institution. Je ne puis permettre d'être captif de l'une ou l'autre des institutions qui représentent le mouvement syndical ou le patronat, qu'elles soient la CSN, le CTC, l'ACM, la Chambre de Commerce ou autre. Je soutiens que la responsabilité primordiale du ministre du travail, comme tout autre membre du cabinet, est de promouvoir les intérêts du Canada et des Canadiens. Je crois qu'il peut s'acquitter de cette responsabilité seulement s'il devient le membre du cabinet le mieux avisé des problèmes touchant les travailleurs et de la portée des lignes de conduites adoptées par le gouvernement quant à leurs répercussions dans le monde du travail."

Bravo! nouvelle réduction des tarifs interurbains!

Les nouveaux tarifs vous permettent d'économiser plus que jamais. Plus vous appelez tard, plus vous économisez.

Bell Canada

Entreprise éditée et dirigée par des Canadiens et appartenant à des Canadiens.



Glissez cette page dans votre annuaire

Plus vous appelez tard — plus vous économisez!

Ce tableau donne un exemple des nouveaux tarifs en vigueur du lundi au samedi inclusivement, et le dimanche. Ces tarifs s'appliquent aux appels entre deux points situés à l'intérieur du Québec et de l'Ontario.

APPELS DE NUMÉRO À NUMÉRO Montréal—Toronto	du LUNDI au SAMEDI			le DIMANCHE toute la journée		
	3 min.	5 min.	10 min.	3 min.	5 min.	10 min.
de 6h du matin à 6h du soir	\$1.30	\$2.10	\$4.10			
de 6h à 8h du soir	.90	1.50	3.00	.65	1.05	1.05*
de 8h à 10h du soir	.65	1.05	2.05			
de 10h du soir à minuit	.65	1.05	1.05*			
de minuit à 6h du matin (numéros composés par l'abonné)	.45	.75	.75*	.45	.75	.75*

*Voir ci-dessous: Explication des "Périodes d'appels familiaux".

Renseignements supplémentaires

Les nouveaux tarifs s'appliquent à tous les appels à l'intérieur du Québec et de l'Ontario de même qu'aux localités du Labrador et des Territoires du Nord-Ouest desservies par Bell Canada.

Les tarifs inscrits dans cette page s'appliquent aux appels de numéro à numéro que vous faites vous-même ou que la téléphoniste fait pour vous. Ces appels coûtent toujours moins cher que ceux de personne à personne.

Le changement le plus important est une réduction allant jusqu'à 55 cents sur le prix des appels faits entre 6h du matin et 6h du soir, dans un rayon de plus de 350 milles. Par ailleurs, pour les appels sur des distances de moins de dix milles, les trois premières minutes coûtent 10 cents et chaque prolongation de deux minutes coûte 5 cents.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, plus vous appelez tard, plus vous économisez, du lundi au samedi. Par exemple, un appel fait après 8h du soir coûte au moins 50% de moins qu'entre 6h du matin et 6h du soir, dans un rayon de 100 milles ou plus. Dans moins de 100 milles, plus la distance est courte, plus l'économie est réduite.

Dans le cas des appels de personne à personne au-delà de 350 milles, les réductions varient de 20 cents à \$1.10; pour ces mêmes appels dans un rayon de 100 milles, les augmentations se situent entre 5 et 20 cents.

*Explication des "Périodes d'appels familiaux":

Le dimanche toute la journée et du lundi au samedi après 10h du soir, vous ne payez que pour les cinq premières minutes de votre appel; les cinq minutes suivantes sont gratuites. En d'autres mots, vous pouvez parler 10 minutes pour le prix de cinq. Si vous désirez parler plus longtemps, chaque prolongation de deux minutes coûte le prix d'une minute seulement.

Le tarif des appels faits n'importe quel jour entre minuit et 6h du matin s'applique seulement aux appels que vous faites vous-même (interurbain automatique); si l'automatique n'est pas encore en service, la téléphoniste fera l'appel pour vous au même tarif économique.

Voici quelques exemples des tarifs réduits pour les appels de numéro à numéro entre deux points quelconques situés à l'intérieur du Québec et de l'Ontario.

ENTRE CES LOCALITÉS	Coût d'un appel numéro à numéro de 3 minutes	
	8h du soir à minuit du lundi au samedi. Dimanche toute la journée	Minuit à 6h du matin tous les jours (interurbain automatique)
Sherbrooke—Montréal	.40	.30
Montréal—Québec	.45	.35
Montréal—Ottawa	.40	.35
Trois-Rivières—Québec	.35	.30
Chicoutimi—Québec	.40	.35
Québec—Sainte-Agathe	.45	.35
Kingston—Montréal	.50	.35

L'interurbain automatique, c'est simple et rapide.

Faites le "1", puis l'indicatif régional et le numéro de téléphone.

SAVEZ-VOUS POURQUOI

CKVL-FM

EST LE
POSTE FM
NO. 1

AU
CANADA?*

Syntonisez 96.9 m c
sur votre cadran FM!...

et écoutez

La plus belle
musique au monde
alors vous direz

CKVL FM
C'est magnifique!

*BUREAU OF BROADCAST MEASUREMENT — SONDAGE MARS 1968



UN
SPÉCIALISTE
VOUS
PARLE
"CHEVEUX"

Les recherches relatives à la trichologie ou science pour traiter les cheveux remontent aux temps avant notre ère. Il y a eu beaucoup de charlatans et de superstitions mais des savants ont mis tous leurs efforts à faire progresser cette science et de nombreux livres ont été écrits sur les nombreuses maladies du cuir chevelu. Malgré cela l'ignorance des gens a été et est encore grande et l'idée est généralement répandue qu'il n'y a rien à faire contre la calvitie. Les méthodes scientifiques modernes prouvent pourtant le contraire.

Comme dans toutes maladies, le plus grand danger est la négligence qu'on apporte à se faire soigner. Dans la calvitie, l'herédité n'intervient que dans seulement 1% des cas. Votre trichologiste

peut examiner votre cuir chevelu et diagnostiquer quelle est la cause de votre perte de cheveux et se prononcer sur le traitement adéquat.

Le spécialiste R. A. PIERRE en publiant ce présent article, veut renseigner le public sur les maladies capillaires et est à la disposition de chacun, homme, femme ou enfant. L'examen est privé et Monsieur PIERRE répondra franchement à quatre questions: 1) Quelle est la maladie de votre cuir chevelu? 2) Le traitement PIERRE peut-il vous aider? 3) Si oui, jusqu'à quel point? 4) Combien vous en coûtera-t-il?

Au choix: traitement à appliquer à votre domicile par vous-même ou si vous préférez, traitement en clinique donnée par un personnel compétent.

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri
Suite 490 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie du métro Sherbrooke - Berri

Heures: 11 h. a.m. à 8 h. p.m.
Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

L'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

Les Alouettes font la moue (!) et refusent Coleman et Gaines

Les Alouettes de Montréal ont par deux fois refusé des offres des Rough Riders d'Ottawa pour le demi-défensif Larry Fairholm, un athlète natif de Montréal.

L'instructeur des Alouettes Kay Dalton a dit avant de partir pour Regina où son club livrait une partie hors-concours hier soir contre les Rough Riders de la Saskatchewan, qu'il avait avisé Frank Clair, le pilote du club d'Ottawa, qu'il n'était pas intéressé à se départir des services de Fairholm.

"Je ne dirais pas qu'un joueur est assez indispensable pour qu'on ne l'échange pas", a dit Dalton. Mais Larry n'est pas loin d'être assez indispensable pour qu'on songe se-

rieusement à ne pas être en mesure de le laisser aller.

"J'ai dit à Clair que je n'avais pas à étudier son alignement", a ajouté Dalton. Je désirais Russ Jackson, le quart-arrière, Whit Tucker, le flaqueur, et Doug Speck, le joueur de centre. Je crois qu'il a alors pensé que je n'étais pas sérieux.

Un peu plus tard, le général Red O'Quinn, des Rough Riders, téléphona et cette fois là il offrit à Dalton un choix de quelques joueurs pour Fairholm, dont le centre-arrière Lovell Coleman; le demi-défensif Gene Gaines quelques autres. Il demanda à Dalton de se choisir deux joueurs parmi ce groupe.

"A ce moment là j'ai dit à Clair que j'y penserais" a

dit Dalton. J'en ai parlé à mes adjoints, nous nous sommes dits que quelque chose devait clocher avec Coleman ou Gaines et nous ne pûmes décider quoi faire.

"De toute façon nous avons refusé l'offre. Larry est notre capitaine, c'est un gentil garçon en plus d'être un bon joueur. Il n'est pas disponible pour être échangé."

Les Twins écrasent les Red Sox 7 - 2

MINNIAPOLIS — Ted Uhlaender a couronné une poussée de cinq points avec un double dans la 6^e manche hier alors que les Twins de Minnesota ont écrasé les Red Sox de Boston 7-2.

Gary Bell, qui avait été victime d'une explosion de six points dès la 1^{re} manche mardi soir, n'a pas connu plus de succès hier, après avoir relevé Jose Santiago à la 3^e reprise.

Dave Boswell a alloué neuf coups sûrs, mais s'est tiré souvent d'embarras même s'il a accordé à Ken Harrelson son 25^e circuit de la saison.

Boston 011 000 000-2 9 0
Minnesota 000 005 11x-7 12 2
Santiago, Bell 8-5 Waslew-

Ça bouge, lentement

Voici le texte d'une déclaration faite par M. Charles Bronfman, vice-président du conseil du groupe qui commande l'équipe de base-ball de Montréal, à l'issue d'une importante réunion tenue hier à Montréal.

"Nous venons de terminer une réunion très constructive de notre groupe. Les commanditaires ont passé la journée à étudier en détail tous les aspects de l'organisation financière et ont examiné de près les besoins en personnel.

"Il serait prématuré à l'heure actuelle de révéler la nature de nos pourparlers. Nous croyons être en mesure de vous fournir des nouvelles assez précises d'ici la fin de la semaine prochaine.

"A la suite de la réunion d'aujourd'hui, tout semble de très bon augure."

Coup de bistouri

HAMILTON — Les Tiger-Cats de Hamilton, de la conférence de l'est du football canadien, ont réduit leur alignement à 50 en congédiant deux recrues américains.

Il s'agit du demi Sharron Washington et du joueur de ligne Bob Finamore.

Un porte-parole de l'équipe a annoncé que trois joueurs seraient absents ce soir lors de la partie contre Toronto à cause de blessures, ce sont Dick Cohee, Doug Mitchell et John Hohman, de plus Garney Henley, qui souffre d'une attaque de grippe, ne sera utilisé qu'occasionnellement.



LANCEURS PROBABLES

Ligue Nationale

Pittsburgh (Moore 2-0) à Atlanta (Reed 9-4), (s)
Chicago (Jenkins 9-10) à Los Angeles (Olson 7-13), (s)
Philadelphia (Wise 6-5) à Cincinnati (Clemens 1-5), (s)
Houston (Wilson 6-11) à San Francisco (Perry 8-7), (s)
New York (Jackson 2-4) à St-Louis (Washburn 7-3), (s)

Ligue Américaine

Oakland (Olson 7-4) à Minnesota (Merritt 3-10), (s)
California (Brant 9-9) à Chicago (Friedy 1-1), (s)
Baltimore (Bunker 1-0) à Detroit (Ludich 7-5), (s)
Cleveland (Tant 15-4) à New York (Peterson 6-4), (s)
Washington (Howard 0-4) à Boston (Pizarro 2-6), (s)

CLASSEMENT

Ligue Nationale

G P Moy. Diff.

St-Louis 59 31 656 -
Atlanta 49 41 544 10
Philadelphia 46 42 523 12
San Francisco 45 45 500 14
Cincinnati 43 45 484 15
Chicago 42 48 487 17
Los Angeles 42 50 457 18
New York 42 50 457 18
Houston 39 52 429 20 1/2

Ligue Américaine

G P Moy. Diff.

Detroit 58 33 637 -
Cleveland 62 41 559 7
Baltimore 49 39 557 7 1/2
Boston 46 42 523 11
Minnesota 43 46 483 14
Oakland 43 47 478 14 1/2
California 42 47 472 15
Chicago 39 48 448 17
New York 41 46 471 15
Chicago 39 48 448 17
Washington 31 55 360 24 1/2
(Parties du soir non incluses)

SOMMAIRES

Ligue Américaine

Baltimore 000 100 000-1 7 0
Chicago 200 000 000-2 4 10
Leonard, Drabowski 7 et Elchebarrren, Fisher, Wood 7, Whitfield 8 et Josephson, McSorley 8 G. Fisher, 4-5, P. Leonard 5-4, Cur. - Baltimore, F. Robinson, 5
Detroit 000 120 000-3 6 2
Oakland 000 000 000-1 1 1
Wilson et Freeman, Krause, Segui 8, Sprague 9 et Duncan, G. - Wilson 7-7, P. - Krause 6-8

BOXE

LA NOUVELLE-OR-

LEANS — Johnny Brooks, 150 lb-2, de Las Vegas, Nev., a défait Jerry Pellegrini, 147, de l'endroit, en 10.

INSCRITS AU PARC RICHELIEU

PREMIERE COURSE

TROT — A réclamer \$1,500 — Allocations pour l'âge et le sexe — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2

DEUXIEME COURSE

AMBLE — Non-gagnants de \$1,500 en 68 — A réclamer \$1,500 à \$2,000 en 68, n'ayant pas gagné une course après le 19 juin — BOULSE: \$1,100
1. Meadow Way W. Bourque 9-2
2. Meadow Way W. Bourque 9-2
3. Meadow Way W. Bourque 9-2
4. Meadow Way W. Bourque 9-2
5. Meadow Way W. Bourque 9-2
6. Meadow Way W. Bourque 9-2
7. Meadow Way W. Bourque 9-2
8. Meadow Way W. Bourque 9-2
9. Meadow Way W. Bourque 9-2
10. Meadow Way W. Bourque 9-2
11. Meadow Way W. Bourque 9-2
12. Meadow Way W. Bourque 9-2

TROISIEME COURSE

AMBLE — A réclamer \$1,000 — Allocations pour l'âge et le sexe — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2

QUATRIEME COURSE

TROT — Non-gagnants de \$1,500 en 68 — A réclamer \$1,500 à \$2,000 en 68, n'ayant pas gagné une course après le 19 juin — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2

CINQUIEME COURSE

AMBLE — Pour 2, 3 et 4 ans seulement — Non-gagnants de \$1,500 à vie — A réclamer \$1,500 à \$2,000 en 68, n'ayant pas gagné une course après le 19 juin — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2

SIXIEME COURSE

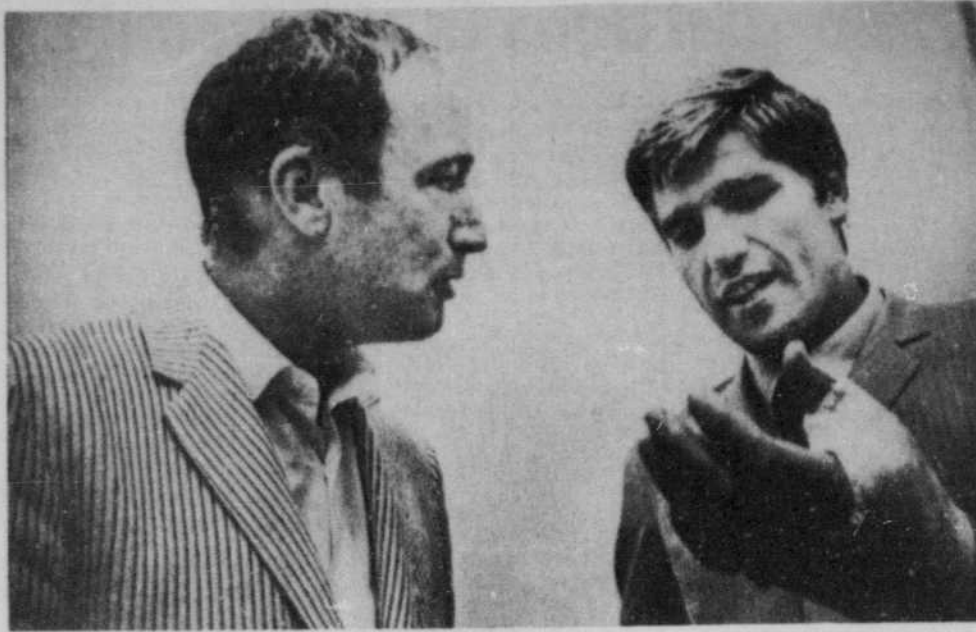
AMBLE — A réclamer \$1,500 — Allocations pour l'âge et le sexe — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2

SEPTIEME COURSE

TROT — Non-gagnants de \$1,500 en 68 — A réclamer \$1,500 à \$2,000 en 68, n'ayant pas gagné une course après le 19 juin — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2

HUITIEME COURSE

AMBLE — A réclamer \$1,500 — Allocations pour l'âge et le sexe — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2



OTTAWA. — RENCONTRE DE CHAMPIONS. — Le champion mondial des poids-moyens Nino Benvenuti a rencontré le premier ministre Pierre Elliott Trudeau dans la capitale avant-hier. Evidemment ils se sont racontés des histoires de champions, l'un en politique, l'autre en boxe. (Téléphoto PA)

Frank Howard en voie de gagner la Triple Couronne

NEW YORK (PA) — Si une moyenne au bâton de .275, 33 circuits et 90 points produits suffisent, Frank Howard, des Senators de Washington, pourrait bien alors gagner la Triple Couronne dans la ligue Américaine.

Il y a un peu plus d'un mois, alors que le coéquipier de 67^e des Senators affichait un bilan de 22 circuits, 47 points produits et une moyenne au bâton de .342, les gens se disaient qu'il filait vers la conquête de la Triple Couronne. Howard venait d'attirer l'attention des amateurs de baseball en claquant 10 circuits en six parties.

"Ce fut la meilleure semaine de ma carrière" a dit Howard, hier, avant de disputer une partie contre les Yankees de New York.

"Je suis sûr que je ne pourrai plus jamais connaître une telle série de circuits dans des parties consécutives. Reclément, je me classe comme frappeur de .275, capable de claquar 33 circuits et de faire produire 90 points.

"Je connais mon appogée et je me crois capable pour une saison ou deux de cogner entre 35 et 45 circuits."

Depuis le 10 juin jusqu'à la partie de mercredi, Howard n'a obtenu qu'une moyenne de .175 au bâton, claqué seulement quatre coups de quatre-bats et fait enregistrer 18

points et sa moyenne au bâton a dégringolé à .280, soit neuf points au-dessus de sa moyenne à vie. Les Senators ont perdu 25 parties sur 32 durant cette léthargie de Howard.

"Je crois qu'il y a eu des moments où j'ai subi une forte tension, mais je continue quand même de ne pas relaxer le moins du monde", a avoué le gros gaillard. "Je n'ai pas fait merveille au bâton depuis un mois mais j'ai cogné plusieurs balles avec assez de force mais malheureusement il y avait quelqu'un pour les attraper."

"Je pourrais dire que j'ai perdu au moins 15 coups sûrs à cause du système spécial employé contre moi par les autres clubs lorsque je me présente au bâton. Je n'ai pas par ailleurs obtenu beaucoup

de coups sûrs chanceux. Vous êtes fâchés durant quelques semaines et puis vous faiblissez. C'est ça le baseball."

"J'obtiendrais peut-être plus de succès si je cognais quelques balles de l'autre côté au champ droit. J'aimerais posséder l'habileté de pouvoir guider la balle mais mon principal problème c'est de voir mon bâton entrer en contact avec la petite pilule blanche. Si le contact se fait, je me dis que j'ai bien accompli mon travail."

Cela peut surprendre beaucoup de gens mais Howard, qui célébrera ses 32 ans le mois prochain, n'était strictement pas un frappeur retenu bien ses coups lorsqu'il fit ses débuts avec les Dodgers de Los Angeles.

Le grand Pelé en prison!

BOGOTA COLOMBIE — L'équipe de soccer de Santos, de Sao Paulo au Brésil, y com-

Drysdale choisi

NEW YORK — Le trophée Van Heusen, qui récompense chaque année le meilleur joueur de la ligue Nationale et de la ligue Américaine de baseball, a été attribué pour le mois de juin à Don Drysdale, le lanceur des Dodgers de Los Angeles et à Jim Northrup, le voltigeur des Tigers de Detroit.

C'était la deuxième fois en autant de mois que Drysdale méritait cet honneur.

pris sa grande vedette Pelé, a passé plus de trois heures dans une prison de Bogota à la suite d'incidents qui s'étaient produits sur le terrain de jeu.

Dans une partie que Santos a remporté 4-2 sur une équipe de Bogota, l'arbitre, qui avait accordé un but à l'équipe locale, a été pris à partie par plusieurs joueurs brésiliens.

A la suite de la bousculade pendant laquelle il a subi quelques légères blessures, l'arbitre a quitté le stade et s'est rendu au poste de police où il a déposé une plainte.

Après la partie, la police locale a procédé à l'arrestation des joueurs brésiliens qui n'ont retrouvé leur liberté qu'après avoir présenté des excuses à l'arbitre et au public.

Conigliaro chanteur

Tony Conigliaro, le voltigeur des Red Sox de Boston, qui avait dû mettre fin prématurément à sa carrière après avoir reçu une balle au-dessus de l'oeil, s'est porté acquiescer d'une boîte de nuit à East Falmouth près de Cape Cod.

On se souvient que Conigliaro, qui avait tenté un retour au jeu malgré des troubles de la vue, s'était ensuite tourné vers le tour de chant.

Toutefois il prétend qu'il est encore possible qu'il tente un retour au jeu la saison prochaine mais en qualité de lanceur.

Un record

TOKYO, Reuters — Un haltérophile japonais a brisé un record mondial dès la première journée des 28^e championnats mondiaux disputés à Tokyo, Japon. Masao Kato, étudiant de 19 ans, a soulevé un haltère de 319 1/2 livres dans la catégorie junior poids plumes, soit 47 livres de plus que l'ancien record qu'il avait établi lui-même en mai dernier.

Il s'agit du demi Sharron Washington et du joueur de ligne Bob Finamore.

Un porte-parole de l'équipe a annoncé que trois joueurs seraient absents ce soir lors de la partie contre Toronto à cause de blessures, ce sont Dick Cohee, Doug Mitchell et John Hohman, de plus Garney Henley, qui souffre d'une attaque de grippe, ne sera utilisé qu'occasionnellement.

INSCRITS AU PARC RICHELIEU

PREMIERE COURSE

TROT — A réclamer \$1,500 — Allocations pour l'âge et le sexe — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2

DEUXIEME COURSE

AMBLE — Non-gagnants de \$1,500 en 68 — A réclamer \$1,500 à \$2,000 en 68, n'ayant pas gagné une course après le 19 juin — BOULSE: \$1,100
1. Meadow Way W. Bourque 9-2
2. Meadow Way W. Bourque 9-2
3. Meadow Way W. Bourque 9-2
4. Meadow Way W. Bourque 9-2
5. Meadow Way W. Bourque 9-2
6. Meadow Way W. Bourque 9-2
7. Meadow Way W. Bourque 9-2
8. Meadow Way W. Bourque 9-2
9. Meadow Way W. Bourque 9-2
10. Meadow Way W. Bourque 9-2
11. Meadow Way W. Bourque 9-2
12. Meadow Way W. Bourque 9-2

TROISIEME COURSE

AMBLE — A réclamer \$1,000 — Allocations pour l'âge et le sexe — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2

QUATRIEME COURSE

TROT — Non-gagnants de \$1,500 en 68 — A réclamer \$1,500 à \$2,000 en 68, n'ayant pas gagné une course après le 19 juin — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2

CINQUIEME COURSE

AMBLE — Pour 2, 3 et 4 ans seulement — Non-gagnants de \$1,500 à vie — A réclamer \$1,500 à \$2,000 en 68, n'ayant pas gagné une course après le 19 juin — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2

SIXIEME COURSE

AMBLE — A réclamer \$1,500 — Allocations pour l'âge et le sexe — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2

SEPTIEME COURSE

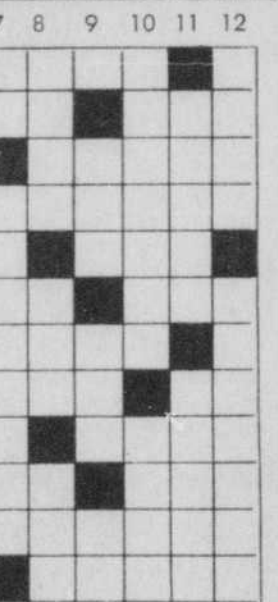
TROT — Non-gagnants de \$1,500 en 68 — A réclamer \$1,500 à \$2,000 en 68, n'ayant pas gagné une course après le 19 juin — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2

HUITIEME COURSE

AMBLE — A réclamer \$1,500 — Allocations pour l'âge et le sexe — BOULSE: \$1,100
1. G. The Great M. Lachance 7-2
2. G. The Great M. Lachance 7-2
3. G. The Great M. Lachance 7-2
4. G. The Great M. Lachance 7-2
5. G. The Great M. Lachance 7-2
6. G. The Great M. Lachance 7-2
7. G. The Great M. Lachance 7-2
8. G. The Great M. Lachance 7-2
9. G. The Great M. Lachance 7-2
10. G. The Great M. Lachance 7-2
11. G. The Great M. Lachance 7-2
12. G. The Great M. Lachance 7-2

les MOTS-CROISÉS du Devoir

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



Horizontalement

- Ville surnommée la reine des cantons de l'Est.
- Capitale du Manitoba — Délit commis par celui qui grand indûment la chose d'autrui.
- Bière anglaise — Jettera en l'air, avec force, les pieds de derrière.
- De Norvège.
- Reptile saurien d'Amérique tropicale — Saison.
- Belle-fille — Notre-Seigneur — Orient.
- Mettions de nouveau.
- Qui a de l'épaisseur — Surd-ouest.
- Indistinct.
- Portez de bas en haut — Eux.
- Coups de baguette — Grands chandeliers de cire à l'usage des églises.
- Femelle de l'âne — Bois noir.

Verticalement

- Lac du Manitoba: 121 milles carrés. Malttraitera.
- Poutre longitudinale pour renforcer la résistance d'un pont — Mouvement pour s'élever.
- Possède du démon.
- Radon — Considéré — Objets abandonnés en mer.
- Action de biseauter.
- Réverend Père — Grand-Nord — Intervalle de trois degrés (mus).

Solution d'hier



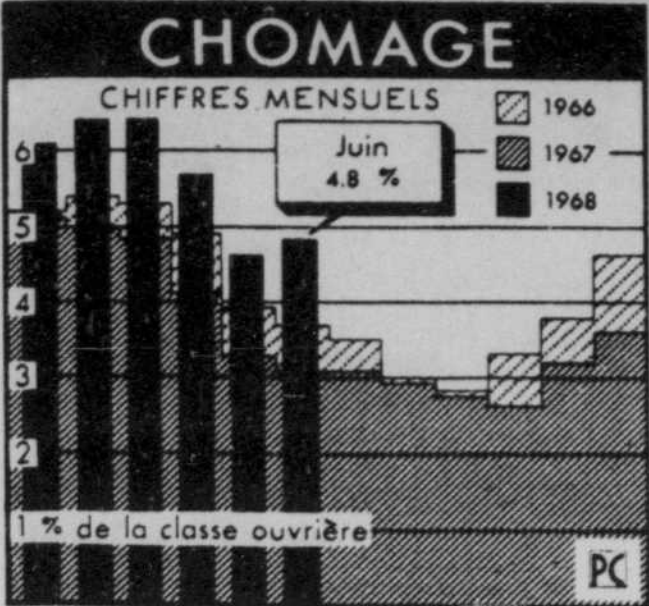
PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots (0.5 mot supplémentaire). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AMEUBLEMENT A VENDRE

AMEUBLEMENT LEGAULT

Description: meuble, agent manufact



395,000 sans-travail au Canada en juin

OTTAWA (PC) — Le nombre des sans travail au Canada a atteint 395,000 le mois dernier, ce qui équivaut à 4.8 pour cent de la main-d'œuvre disponible. Selon le rapport soumis jeudi par le gouvernement cette hausse est due en majeure partie à l'afflux d'étudiants qui ont cherché du travail à la fin de l'année scolaire.

Le rapport présenté conjointement par le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de la main-d'œuvre précise que le nombre de Canadiens ayant un emploi a augmenté de 258,000 de la mi-mai la mi-juin pour atteindre le nombre de 7,763,000 travailleurs. Cette augmentation a été "de façon frappante plus élevée que de coutume à cette période de l'année", note le rapport.

Le nombre de chômeurs, qui habituellement diminue de mai à juin, a par ailleurs haussé cette année. "La hausse du nombre des travailleurs durant le mois et également du nombre des chômeurs peuvent être largement attribuées aux étudiants qui envahissent le marché du travail à la fin de l'année scolaire", déclare le rapport.

Quelque 234,000 adolescents ont cherché des emplois durant cette période; 130,000 ont trouvé, mais 74,000 sont demeurés chômeurs.

Ces chiffres ont été établis à partir de statistiques recueillies durant la semaine qui s'est terminée le 22 juin.

Comparaison

Le nombre des chômeurs, 395,000 sur un total de 8,156,000 travailleurs, équivaut à 4.8 pour cent de la main-d'œuvre. Ce pourcentage était de 3.7 pour cent en juin 1967 et de 3.1 pour cent en juin 1966. Considérant les facteurs saisonniers, le taux du chômage en juin de cette année équivaut 5.5% du nombre total des travailleurs disponibles.

Selon le rapport, le nombre des travailleurs de la ferme est demeuré à peu près le même en juin, mais l'industrie manufacturière a engagé un grand nombre de nouveaux venus tout comme l'industrie de la construction.

Une augmentation du nombre des travailleurs est survenue dans toutes les régions du pays. Si, cette année, le nombre des chômeurs a augmenté de 29,000 de mai à juin, ce nombre était en moyenne de 16,000 durant la même période des cinq dernières années.

Le nombre des chômeurs a surtout augmenté chez les jeunes de 14 à 19 ans, preuve indéniable que les étudiants ont envahi le marché du travail.

Des 395,000 chômeurs, en juin, 184,000 ou 46 pour cent se cherchaient un emploi depuis moins d'un mois au moment de la cueillette des statistiques.

Au Québec

C'est au Québec et en Colombie-Britannique que le pourcentage des sans-travail était le plus élevé, équivaut

Tableau de l'embauche

Tableau de l'embauche au Canada à la mi-juin, milliers de personnes:

	Juin 1968	Mai 1968	Juin 1967
AU CANADA			
Effectif ouvrier	8,158	7,871	7,859
Ayant un emploi	7,763	7,506	7,567
Sans emploi	395	366	292
REGION DE L'ATLANTIQUE			
Effectif ouvrier	665	643	650
Ayant un emploi	628	599	620
Sans emploi	37	44	30
QUEBEC			
Effectif ouvrier	2,294	2,213	2,235
Ayant un emploi	2,151	2,079	2,132
Sans emploi	143	134	108
ONTARIO			
Effectif ouvrier	3,044	2,902	2,921
Ayant un emploi	2,915	2,798	2,819
Sans emploi	129	104	102
REGION DES PRAIRIES			
Effectif ouvrier	1,338	1,328	1,290
Ayant un emploi	1,302	1,292	1,269
Sans emploi	36	36	21
REGION DU PACIFIQUE			
Effectif ouvrier	817	785	763
Ayant un emploi	767	737	727
Sans emploi	50	48	36

AVIS LEGAL

Cour Supérieure,
District de Montréal,
No 754139
J. ALFRED SAUVE, agent de la
Cité de Montréal, dit district,

demandeur,

vs-

LUCIEN RIVARD, ci-avant de la
Cité de Montréal, et maintenant
de lieux inconnus,
Défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur LUCIEN RIVARD
est par les présentes requis de
comparaître dans un délai de trente
jours à compter de la dernière
publication.

Une copie du bref d'assignation et
de la déclaration a été laissée au
greffe de la Cour Supérieure à son
intention.

MONTREAL, le 17 juillet 1968

J. CLOVIS DAGENAIS C.R.
Avocat du demandeur



PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE BOURASSA

AVIS PUBLIC

Avis public est, par les présentes, donné qu'à une assemblée du Conseil de la Cité de Montréal-Nord tenue le 15 juillet 1968, un règlement portant le no. 924 a été adopté à l'effet de décréter la construction de conduites d'égout et d'égout dans le boul. Léger, côté nord, entre la rue Fortin et le boul. Rolland et pourvoyant à un emprunt de \$54,000.00 à ces fins.

Le susdit règlement est maintenant à mon bureau où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les propriétaires d'immeubles intéressés sont invités à une assemblée publique qui aura lieu lundi le 29 juillet 1968, de 7 à 9 h. p.m. alors que ledit règlement sera lu et soumis à leur approbation tel que requis par la loi.

DONNE EN LA CITE DE MONTREAL-NORD, ce seizième (16) jour du mois de juillet, mil neuf cent soixante-huit (1968).

RENE BERGERON, c.a.
Secrétaire-trésorier

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Commission scolaire catholique de Rouyn demande des soumissions pour l'achat de l'ameublement scolaire et matériel didactique suivant:

- 1° 1600 pupitres d'écoliers 26 x 22 ajustables;
- 2° 1600 chaises superposables de hauteurs variées;
- 3° 11 projecteurs à film fixes et à diapositives;
- 4° 11 écrans de 60" x 60";
- 5° 11 Retro projecteurs Type 2;
- 6° 50 tableaux réversibles sur chevalets grandeur 36 x 48 ou 48" x 60";
- 7° 11 classeurs métalliques 18" 1/2 de large;
- 8° 4 tiroirs avec serrures;
- 9° 9 nettoie brosse de Marque 505 Chef tain 11;
- 9° 45 Chevalets de présentation;
- 10° 20 Tourne-disques standard.

Des soumissions cachetées portant l'inscription "Soumission pour ameublement et matériel didactique" devant parvenir au bureau du Secrétaire-administrateur, situé à 70 rue des Oblats, Rouyn (Case Postale 548, Rouyn), au plus tard le 8 août 1968 à 8.00 heures p.m., pour être ouvertes à l'assemblée qui sera tenue à cette date et heure.

Les soumissions seront acceptables pour tout ou une partie du matériel et de l'ameublement désirés.

La Commission scolaire catholique de Rouyn ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ROUYN, ce 16ième jour de juillet 1968

DONAT DESILETS
Secrétaire-administrateur

AVIS D'APPLICATION POUR PERMISSION D'ABANDONNER LA CHARTE

AVIS est par les présentes donné que CANADIAN WELSH TRADING COMPANY LIMITED qui a son bureau principal dans la cité de Montréal, Province de Québec, demandera la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des Compagnies du Québec.

MONTREAL, le 16 juillet 1968

BAKER, WOLOSHEW,
BEAUPRE & BAKER
Procureurs du Canadian
Welsh Trading Company
Limited.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 754 103

Mario Fulginiti, domicilié et demeurant au numéro 8110 rue Giguère, LaSalle, District de Montréal, en sa qualité de tuteur à son enfant Piero Fulginiti, des mêmes lieux,

Demandeur

vs-

Fernand Denis, autrefois domicilié et demeurant au numéro 2028 rue Denonville, Ville de Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

Défendeur

AVIS

PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné au défendeur FERNAND DENIS de comparaître d'ici un mois au greffe de cette Cour.

Montréal, 16 juillet 1968

H. W. BRODEUR
Protonotaire-adjoint

AVIS

Avis est par les présentes donné que "GECAL WERKOWSKI" résidant au 5536 avenue Snowdon, Montréal, fera une demande au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour l'adoption d'un décret changeant son nom en celui de "GEORGE WORSHELL" ledit nom pouvant servir à toutes fins légales.

Montréal, le 9 juillet 1968

SAMUEL EPSTEIN,
notaire pour le requérant.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

No 753962

RAYNALDA SOUCY, épouse commune en biens de ROBERT ST-PIERRE des cité et district de Montréal,

Demanderesse

vs-

ROBERT ST-PIERRE, actuellement de lieux inconnus, mais antérieurement des cité et district de Montréal,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur ROBERT ST-PIERRE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.

MONTREAL, 15 juillet 1968

H. W. BRODEUR
Protonotaire adjoint C.S.M.

VADEBONCOEUR &
VADEBONCOEUR,
Avocats
3965 St-Denis,
Montréal,
PROCUREURS DE LA
DEMANDESSE

Avis est par les présentes donné que le 15 juillet 1968 sous le No 2077411, il a été enregistré au Bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement de Montréal un contrat de vente, cession et transport par Main Plumbing & Heating Supplies Co. à la Banque de Nova Scotia une banque canadienne à charte, de l'université de créances et comptes de livres, actuels ou futurs de la dite compagnie. Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'Article 1571 (d) du Code Civil de la Province de Québec. Montréal, le 15 juillet, 1968. La Banque de Nova Scotia.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No. 132603

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE LONGUEUIL, corps politique légalement constitué ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 13 est, rue Saint-Charles, à Longueuil, district de Montréal,

Demanderesse,

vs-

DAME SOLANGE BELMONT, institutrice et autres,

Défenderesses,

Défendeurs,

PAR ORDRE DE LA COUR

LES DEFENDERESSES Mile Fracine Dupont, Mmes Claudette Côté et Monique Bourdon sont par les présentes requises de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la cour supérieure à leur intention.

MONTREAL, le 17 juillet 1968

DU MESNIL MAILHOT &
TARDI
Avocats
107, rue Saint-Jacques
MONTREAL
Procureurs de la
demanderesse

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5ème jour de juillet 1968 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. & L. Sales Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12ème jour de juillet 1968, sous le numéro 2077183. Daté ce 15ème jour de juillet 1968 La Banque TORONTO-DOMINION.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 127 378

DAME PAULINE LECAVALIER, veuve de feu GUY LEGAULT en tant qu'héritière et exécutrice testamentaire de ce dernier, domiciliée et résidant au 4, rue Lachapelle, Ile Bizard, district de Montréal,

Demanderesse

-contre-

RAYMOND BISSON, gentilhomme autrefois domicilié et résidant 627 rue Henri Bourassa, Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

Défendeur

IL EST ENJOINT à RAYMOND BISSON à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 15 juillet 1968

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes MARTINEAU, WALKER,
ALLISON & ASS.,
Avocats,
3400 Place Victoria,
Montréal,
AVOCATS DE LA
DEMANDESSE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5ème jour de juillet 1968 à La Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à J. & L. Sales Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12ème jour de juillet 1968, sous le numéro 2077184. Daté ce 15ème jour de juillet 1968 La Banque Toronto-Dominion.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR PROVINCIALE

No 47 772

EMERY LICSKO, gentilhomme de la cité et du district de Montréal,

Demandeur

-contre-

BEAUGENCY LTEE, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à Montréal, district de Montréal à 10660 boul. L'Acadie,

-et-

ROBERT VAILLANCOURT autrefois de 6080 Côte St-Luc dans la cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus,

Défendeur

IL EST ENJOINT à ROBERT VAILLANCOURT à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 juillet 1968

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes LIVERMAN & KAUFMAN,
Avocats,
150 City Councilors,
Suite 950,
Montréal, Québec,
AVOCATS DU DEMANDEUR

POUR PAIER VOS TAXES DURANT LA

GRÈVE des POSTES

Allez à la BANQUE.

Vos taxes et autres redevances au gouvernement du Québec doivent être payées dans les délais prescrits. Pour cela, allez à la banque.

Votre banque (banque à charte, banque d'épargne, caisse populaire) est en effet autorisée à recevoir SANS FRAIS vos remises et paiements au gouvernement du Québec.

Les principaux paiements à effectuer sont les suivants :

- Remise de l'impôt déduit à la source
- Remise de contribution au RRQ déduite à la source
- Remise de la taxe de vente
- Remise de la taxe sur les repas et l'hôtellerie
- Versements trimestriels d'impôt et de contribution au RRQ
- Impôt sur les corporations
- Toutes autres redevances au gouvernement du Québec

SI POSSIBLE, ATTACHEZ À VOS REMISES LES FORMULES HABITUELLES.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
Ministère du Revenu

Arts et spectacles

Cinéma

Un long métrage sur Nelligan

par André Bertrand



Il n'est pas assuré que cette photographie représente Nelligan lors de sa première communion, mais il le semble bien.

De l'action ces jours-ci à Onyx Films, Gilles Carle, retour de Berlin où Le viol d'une jeune fille douce a remporté beaucoup de succès et vivement impressionné de nombreux critiques, achève pour l'OFQ un documentaire sur la technologie et s'apprête à tourner Dieu conduit un Camaro. Pour l'OFQ également, Marie-Josée Raymond et Claude Fournier auront terminé d'ici une quinzaine un Dossier Nelligan de 90 minutes, en couleurs, qui apparaît déjà comme une oeuvre essentielle à la compréhension du poète à n'en juger que par l'inventaire iconographique: des centaines de photos, plusieurs inédites, et une masse de documents d'une valeur inestimable. Au total, près de 600 pièces.

De Cacouna à Saint-Jean-de-Dieu, précise Marie-Josée, où nous n'avons pu enregistrer qu'après trois mois d'attente l'équivalent de vingt minutes de projection, nous avons effectué de longues et patientes recherches et recueilli de multiples témoignages. De médecins comme Gilles Pol-Hus et Guillaume Lahaise, qui a fréquenté Nelligan. D'intimes comme Béatrice Campbell, la propre cousine du poète. D'écrivains comme Alfred Desrochers, Gaston Miron et Michel Beaulieu, qui représentent trois générations d'auteurs. En somme, pour donner une vue tant soit peu globale

du sujet, nous avons choisi de nous transporter sans cesse du passé le plus lointain au présent le plus immédiat et d'examiner tour à tour l'histoire telle qu'elle s'est faite et telle qu'elle subsiste dans l'esprit des contemporains.

Nelligan mérite-t-il tant d'éloges, enchaîne Fournier, ou n'est-il pas plutôt victime d'une réputation surfaite? C'est la question à laquelle nous avons voulu donner des éléments de réponse. Très sérieusement d'ailleurs: je me suis fait violence, c'est mon premier film sans humour...

Et quels sont donc ces éléments de réponse? Ils sont de deux ordres. Ou bien documentaires, comme l'indiquait tantôt Marie-Josée. Ou bien dramatiques. Nous avons imaginé d'ouvrir une sorte de débat sur Nelligan auquel participent des comédiens, notamment Paul Hébert, Luc Durand et François Tassé. Il le fallait du reste pour que l'intérêt du spectacle ne diminue pas trop! Un long métrage de ce genre et exclusivement didactique, c'est courir tout droit à l'échec. Dans mon idée. Par conséquent, disons que le Dossier Nelligan est traditionnel dans sa partie documentaire et révolutionnaire par endroits, où l'ensemble de l'édifice repose sur des principes de dramaturgie. Et vous m'en donnerez des nouvelles.

Je n'y manquerai pas!

De Québec

Aide importante aux monuments historiques

QUÉBEC — Deschambault Saint-Joachim, Québec et l'île d'Orléans sont les endroits où sur recommandation de la Commission des monuments historiques, le ministère des affaires culturelles vient d'accorder son aide financière pour faciliter la restauration de maisons, de presbytères ou d'églises classées.

À Québec ce sont les vieux couvents des Ursulines, l'église Notre-Dame-des-Victoires, l'ancienne école du Cap-aux-Diamants et une résidence privée qui ont bénéficié de subventions. La politique du ministère est d'aider le propriétaire qui effectue ce travail de restauration en défrayant 40 pour cent des coûts. C'est pourquoi les Ursulines de la rue Donnacona reçoivent un montant de \$1,029.20, pour dé-

frayer les dépenses des travaux de peinture de leur maison, monument classé.

L'église historique de Notre-Dame-des-Victoires reçoit un supplément à la subvention déjà versée, pour couvrir les travaux d'aménagement du petit parc, derrière le chevet et pour l'installation d'une fontaine en pierre. Ces travaux n'ayant pas été prévus lors de la première subvention, la commission a décidé de les défrayer en entier, au coût de \$2,551.

L'ancienne école du Cap-aux-Diamants, autrefois école-église et desserte de la paroisse Saint-Patrice pour les catholiques de langue anglaise a été désaffectée, et est devenue par la suite propriété de M. Jean-Paul Charbonneau, lequel a effectué une restaura-

tion de l'édifice, classé monument historique, au coût de \$50,011.72. De cette somme, le ministère vient de payer 40 pour cent, soit \$20,004.69.

Par ailleurs, le presbytère de Saint-Joachim, de Montmorency, monument classé, a été restauré, au coût de \$3,353. La commission vient d'accorder un supplément à la somme déjà donnée, pour combler un écart entre le prix estimé des travaux et une majoration conséquente à la hausse de salaire des ouvriers, survenue après que la restauration fut mise en marche. Cette subvention supplémentaire s'élève à \$200.

Dans la pittoresque localité de Saint-François, de l'île d'Orléans, deux immeubles bénéficient de subventions. En premier lieu, pour la restauration extérieure de la maison Nadeau, le ministère défraye, par une subvention de \$5,918 quarante pour cent des dépenses du propriétaire. Ensuite, aux mêmes fins, une subvention de \$5,918.42 est accordée au propriétaire de la maison Imbeau. Maison de pierre d'un seul niveau, datant du dé-

but du XVIIe siècle, c'est le type de la petite maison paysanne de l'île d'Orléans. Le toit, dont le gable a été gâté à la suite de modifications apportées par les propriétaires successifs, reprend sa forme originale grâce à cette restauration.

Enfin, pour la réparation de la toiture de l'église de Deschambault, monument classé, une subvention de \$4,360 est octroyée par le ministère. Dans la même localité, la maison Delisle, également monument classé, profite d'une subvention qui couvre les deux cinquièmes de frais de restauration de la cheminée, et pour d'autres travaux de maçonnerie.

MICHELLE QUINTAL
À ARS ORGANI

Ars Organi a invité Michelle Quintal à donner le douzième concert de son Festival d'orgue 1968. Ce concert sera présenté le mercredi 24 juillet à 20h45 à la Basilique de l'Oratoire Saint-Joseph. Michelle Quintal, une de nos jeunes organistes les plus brillantes, a étudié avec Bernard Lagacé au Conservatoire de musique de Montréal et a obtenu le premier prix d'orgue en juin 1966. Une bourse du ministère de l'Éducation lui a permis d'étudier avec Lionel Rogg à Genève dont elle a été l'assistante. En juin 1967, elle a pris part au concert final des participants de l'Académie d'été de Haerlem (Hollande) où elle a suivi les cours de Marie-Claire Alain et Anton Heiller. Elle est présente l'élève de ce dernier à l'Académie de Vienne. Elle a en outre étudié le clavecin avec Kenneth Gilbert et Ysolde Ahlgrim.

Avant son départ pour l'Europe, elle a donné quelques récitals à Joliette et à Montréal, notamment pour ARS ORGANI. Elle avait aussi été titulaire des orgues de Sainte-Thérèse de Blainville.

Lors de ce concert, elle interprétera la Suite du second ton de J. A. Guilmann, Fantaisie sur le choral "Nun komm der Heiden Heiland" de N. Bruns, Prélude et Fugue en do de Bach, Fantaisie d'Otto Joachim, Fugue en la mineur de J. Brahms, Capriccio en sol mineur, op. 129 et Fantaisie et Fugue en ré mineur op. 135b toutes deux de Max Reger.



FESTIVAL DU CINÉMA
1re SEMAINE DU CINÉMA FANTASTIQUE
CE SOIR SEULEMENT:
Terence FISHER présente
• DRACULA Prince of Darkness (couleurs) à 7.00 et 9.55
• HORROR OF DRACULA (couleurs) à 8.35
Liste complète des films au cinéma. Prix réguliers plus de réservations
3300 RUELLE ST LAURENT 777-4800
cinéma 14 ans

le Théâtre de Margolaine
Comédie musicale de Carrier-Léveillé
L'ARCHE DE NOÉ
Sur semaine: 9 hrs, le dimanche: 8 hrs. Relâche lundi
Montréal: Ed. Archambault 100 e. Ste-Catherine
Eastman 297-2862
Sherbrooke: Roy l'Apothicaire 569-5561

Scandinavian Summer Film Festival
"Une véritable histoire d'amour adulte! C'est un très beau film magnifiquement fait!"
— Judith Crist
DEAR JOHN
starring Jeff Goldblum
Directed by David Mamet
Place Victoria 111 878-1451

LES COPAINS
UNE SEMAINE SEULEMENT
UN FILM DE YVES ROBERT
14 ANS
"AVENTURES IRRÉSISTIBLEMENT DRÔLES" — LE MONDE

LE SCANDALE
TECHNICOLOR • TECHNISCOPÉ
DES DEMAIN
Salle Renoir
Horaires: Sam. et Dim. 1.40 - 3.30 - 5.35 - 7.30 - 9.30
Sur semaine: 7.30 - 9.30
721-6060
BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE

CINÉMA RIO
11385, SAINT-VITAL
GOUIN et HENRI-BOURASSA
321-4442
POUR TOUS, matinée et soirée
SOIRÉE SEULEMENT
★ LES PARAPLUIES DE CHERBOURG
★ DULCINEE
MATINÉE SEULEMENT
2 FILMS DE WALT DISNEY
L'INCROYABLE RANDONNÉE
et
LA LÉGENDE DE LOBO

LA GRANDE VADROUILLE
LOUIS DE FUNES
TOUS
2e FILM: "JEU DE LA MORT"
DERNIER PROGRAMME 7.45 P.M.

LAVAL
St-Denis et Mt-Royal
(Métro - Station Mt-Royal)
5e MOIS
LA GRANDE VADROUILLE
LOUIS DE FUNES
TOUS
2e FILM: "JEU DE LA MORT"
DERNIER PROGRAMME 7.45 P.M.

Scandinavian Summer Film Festival
"Une véritable histoire d'amour adulte! C'est un très beau film magnifiquement fait!"
— Judith Crist
DEAR JOHN
starring Jeff Goldblum
Directed by David Mamet
Place Victoria 111 878-1451

Scandinavian Summer Film Festival
"Une véritable histoire d'amour adulte! C'est un très beau film magnifiquement fait!"
— Judith Crist
DEAR JOHN
starring Jeff Goldblum
Directed by David Mamet
Place Victoria 111 878-1451

LES COPAINS
UNE SEMAINE SEULEMENT
UN FILM DE YVES ROBERT
14 ANS
"AVENTURES IRRÉSISTIBLEMENT DRÔLES" — LE MONDE

LE SCANDALE
TECHNICOLOR • TECHNISCOPÉ
DES DEMAIN
Salle Renoir
Horaires: Sam. et Dim. 1.40 - 3.30 - 5.35 - 7.30 - 9.30
Sur semaine: 7.30 - 9.30
721-6060
BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE

SENTA BERGER
HARRY GUARDINO
NINO MANFREDI
MARIO ADORF
CLAUDINE AUGER
et avec la participation de TOTO
Suspense, bagarre et humour
OPERATION SAN GENNARO
EASTMANCOLOR
LE TOUT NOUVEAU CINÉMA
BONAVENTURE
1001 CINÉMA LTD. PLACE BONAVENTURE TEL. 861-2725

QUI EST CETTE FEMME QUI PRETEND ÊTRE MA FEMME?
SENTA BERGER ALAIN DELON
diaboliquement VOTRE
EN COULEURS
PARISIEN
Tel. 861-2697 - 480 Ouest Ste CATHERINE

THÉÂTRE D'ÉTÉ SUN VALLEY
45 milles au nord de Montréal
Mardis - Jeudis - Dimanches 9h. p.m.
Samedis 8h. et 10h.30 p.m.
Comédie
LA BONNE ANNA
sous la direction de Henri Norbert
avec
Monique Lepage, Suzanne Colette, Eve Gagné,
Edgar Frutier, Marcel Cabay
Mise en scène de Gaëtan Labreche
Réservation et Informations:
Montréal: 861-4801
Ste-Adele: 229-3511

CINÉ-ART FILMS
BIENTÔT
Angélique
ET LE SULTAN #5
présente

LOUIS de FUNES
PLUS DRÔLE QUE JAMAIS!
FANTOMAS
contre SCOTLAND YARD
#3 EN COULEURS
POUR TOUS
AUSI
DEUX MACCHABÉES DANS UN PLACARD
PLAZA
STATION BEAUBIEN 4505, ST-HUBERT - 274-6155
STATION 1204, E. STE-CATHERINE - 523-5180
CANADIEN

ANGÉLIQUE
#1 ET #2 EN COULEURS
#3 ET #4 14 ANS
525-2174
3019, E. SHERBROOKE
MAISONNEUVE
Angélique
#3 ET #4 14 ANS
MICHELE MERCIER
ROBERT MOSSE
JEAN-TALON, A L'EST DE PIERRE - 725-7000
JEAN-TALON

LE FILM QUI ÉVEILLE
L'ÉMOTION, LA SENSIBILITÉ
ET L'AMOURI ★★★★★
L'INCOMPRIS
EN COULEURS
Le grand succès
du FESTIVAL
DE CANNES
POUR TOUS
STATION BEAUBIEN
858, E. STE-CATHERINE - 288-3303
FLEUR DE LYS

RÉSERVÉ AUX ADULTES
18 ANS
"VOUS FASCINE
PAR SON
AUDACE I!"
— L'EXPRESS
V.O. SUÉDOISE
AVEC SOUS-TITRES
ANGLAIS
Night Games
UN FILM DE MAI ZETTERLING
HORAIRES:
Sur semaine: 7.30-9.30
dim. 1.30-3.30-5.30
7.30-9.30
STATION BEAUBIEN
1204, E. STE-CATHERINE - 525-8400
FESTIVAL

THÉÂTRE

EXPO-THÉÂTRE: "Pygmalion" de Shaw (adaptation de Elton de Grandmont) 20h.30
JAZZTEK: le quatuor Pierre Leduc - tous les soirs sauf les lundis
THÉÂTRE DE LA MARGOLINE: "L'arche de Noé" de Carrier-Léveillé - sur semaine 21h; le dimanche à 20h; relâche les lundis
THÉÂTRE DE LA POURRIÈRE: "A Wife in the Hand" de Jack Cragg - du lundi au vendredi 20h.30 - le samedi 18h.30 et 21h.30; relâche dimanche et lundi
LE PATRIOTE: Norman Hudon et son jeu de massacre: la fantaisie Claire Leroux
THÉÂTRE DES MARGUERITES: "Mary, Mary" de Kern - tous les soirs à 21h; sauf les lundis et vendredis

CINÉMA

EN LANGUE FRANÇAISE
AMHERST - "Un Certain Désir" 11.10 - 2.50 - 6.20 - 10.05 - "La Tulipe Noire" 12.50 - 4.25 - 8.05
BIJOU - "Une île pour deux" 12.30 - 3.30 - 6.48 - 10.07 - "Le scandale Christine Keeler" 1.57 - 5.16 - 8.35
BONAVENTURE - "Opération San Gennaro" 1.06 - 3.10 - 5.10 - 7.15 - 9.25 (et sam. 11.15)
CANADIEN - "Fantômes Contre Scotland Yard" 2.15 - 6.05 - 10.00 - "Deux Macchabées dans un Placard" 12.30 - 4.10 - 8.05
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les Fous du Far West" 2.41 - 6.25 - 10.09
ELYSEE - "Salle Alain Renais" "La Vie de château" 7.30 - 9.30 - sam. et dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 - 10.00
CHAMPLAIN - "L'odyssée d'Ils" 1.00 - 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Héritière de Singapour" 1.28 - 4.57 - 8.16
CHATEAU - "Le Héros du Guerre" 1.05 - 4.30 - 7.50 - "Le Monde Sans Voie" 2.50 - 6.15 - 9.40
COMÉDIE CANADIENNE - "Fridolin" et "Titi Coq" 4.15 - 9.00
CREMAZIE - "L'odyssée d'un Sergent" 6.34 - 9.31 et "Héritière de Singapour" 8.02
DAUPHIN - "Vivre pour Vivre" 7.15 - 9.46 - 12.30 - 2.45 - 5.00 - 7.15 - 9.40
ELECTRA - "Spartacus" 12.37 - 4.23 - 8.07 - "Les F

Arts et spectacles

Henri Langlois, légende du cinéma, vient enseigner à Sir George Williams

Henri Langlois, Directeur de la Cinémaèque Française, enseignera à l'Université Sir George Williams en septembre prochain, l'Esthétique et l'évolution du cinéma français dans ses rapports avec le cinéma mondial.

Monsieur Langlois, en tant que Professeur invité de cinéma, donnera son cours les vendredis et samedis tous les 15 jours. À part les étudiants réguliers de Sir George, le public et les étudiants extérieurs pourront suivre ce cours.

La Cinémaèque Française, qui fut la première cinémaèque au monde, est toujours considérée comme étant la meilleure. Elle fut fondée par Henri Langlois en 1936, alors qu'il n'avait que 22 ans et comprend environ 70.000 films (sans doute la moitié des archives mondiales), un million de photos, 8.000 livres et quelque 25.000 souvenirs d'événements mémorables. Jean Cocteau a comparé Langlois au "dragon qui veille sur ses trésors". Mais Henri Langlois n'était pas un simple gardien. Sous sa direction la Cinémaèque avait ouvert deux cinémas qui présentaient chacun trois films différents par jour et ce, six fois par semaine. Ainsi la Cinémaèque devint une bibliothèque vivante, une école, un point de rencontre pour les cinéastes présents et futurs, bref, une inspiration. Tout cela, grâce à la passion de Henri Langlois. C'est pourquoi, lorsqu'il fut congédié le 8 février dernier (sous prétexte qu'il n'avait pas su se plier aux exigences d'une administration, entre autres raisons fort obscures), cela causa un soulèvement dans le monde du cinéma. Directeurs et acteurs interdirent la projection de leurs films à la Cinémaèque. Dans de nombreux pays cela devint presque une révolution culturelle.

"Combat", le journal que Camus a déjà dirigé et pour lequel il écrivait des articles, a mené en première page une campagne pour le rétablissement de Langlois en tant que directeur de la Cinémaèque. Jean de Baroncelli, critique de film au journal "Le Monde", s'est écrié: "Il était la Cinémaèque. Il en était l'âme, le cœur et le sang." Jean-Luc Godard s'est dépêché de rentrer de Cuba pour organiser un comité de la Nouvelle Vague — "Les enfants de la Cinémaèque Française" — en faveur de Langlois.

Le 14 février les Parisiens (3.000 d'après le "Figaro") manifestèrent. Ils chantaient "Cinéma, liberté!" et, tout en s'opposant aux gendarmes, ils criaient: "Envoyez les flics au cinéma!" Godard était à la tête du mouvement qui comptait de nombreux acteurs et metteurs en scène parmi lesquels Simone Signoret, Marcel Carné, Michel Simon, Chabrol, Belmondo, Rouché, Man Ray, Resnais, etc. Le visage couvert de sang, il avait été frappé par un bâton, Godard cria: "Lorsque la Cinémaèque ouvrira ses portes, n'y allez que pour saboter les projections par tous les moyens possibles."

Ce fut la Nouvelle Vague qui lança l'appel, mais au bout de 24 heures les anciens s'étaient joints à elle — Renoir, Bresson, René Clair, Tati, et au bout de 48 heures la réponse fut mondiale — Chaplin, Welles, Bunuel, Antonioni, Kurosawa, Losey, Penn, Dreyer, Lang, Bergman, Hitchcock, Rossellini, Ophüls, Papatakis, Pasolini, les cinémaèques de l'Iran, de l'Inde, de l'Irlande, du Japon... jusqu'au Museum d'art moderne de New York; les amis du Conservatoire d'art cinématographique de l'Université Sir George Williams; les directeurs Claude Jutra, Norman McLaren et nombreux autres cinéastes au Québec et au Canada, ainsi que des actrices comme Arletty, Bardot, Dietrich, Moreau etc.; bref, tous ceux qui aiment passionnément le septième art.

Le 10 avril le gouvernement français renvoya sa décision. Henri Langlois fut rétabli, le gouvernement abandonna ses droits de contrôle sur la Cinémaèque, annulant de ce fait la subvention annuelle de \$240.000,00, mais assumant les dettes courantes de l'organisme et aidant la Cinémaèque à maintenir ses deux salles de cinéma. Le 22 avril l'Assemblée spéciale de la Cinémaèque Française vota unanimement pour le retour de Langlois.

Joseph Barry, correspondant à Paris de "Village Voice" parle en ces termes de l'homme et de son oeuvre: "Langlois adora le cinéma comme certains adorent les livres, et a collectionné les films avec passion. L'oeuvre des pionniers — Méliès, Linder, les frères Lumière, Feuillade, les premiers westerns, Chaplin et les films à épisode de Pearl White — les films rares, qui tendent à disparaître — tels ceux avec Bernhardt, qu'il a littéralement sauvés de la mort. Il collectionnait tout, et non pas que les "classiques". "Comment", a-t-il dit pouvons-nous savoir quel film deviendra un classique? Nous devons essayer de tout sauver. Nous ne sommes pas Dieu, nous ne pouvons pas prétendre être infallible." Et deux générations devaient découvrir leurs classiques parmi les films qu'il avait réussi à trouver en faisant parfois des miracles, et lui seul sait comment il fit pour les obtenir. Ses premiers films étaient rangés dans sa salle de bain et montrés dans des ciné-clubs. Simone Signoret se rappelle avoir vu "Le Cuirassé Potemkine" de Eisenstein en 1941 chez la mère de Langlois. Et Marcel Carné rapporte que sous l'occupation Langlois vint le voir et lui demanda de cacher ses films des Allemands. En 1944, Langlois obtint finalement une salle à l'Institut Pédagogique de la rue d'Ulm pour ranger et montrer ses films. C'est là que le cinéma français de l'après-guerre est né, Langlois jouant le rôle de grand-père plus que de père. C'est là aussi que d'autres cinéastes vinrent voir des films qu'ils ne pouvaient voir nulle part ailleurs. Plus tard le M.A.C. lui octroya une salle au célèbre palais de Chaillot. Depuis, presque tous les jours il y a six ou huit projections différentes sur les rives gauche et droite de la Seine — presque 2.000 par an. C'est une raison suffisante pour beaucoup de venir à Paris."

Voilà pourquoi le nom de Langlois est devenu légendaire et sa présence à l'Université Sir George Williams réjouira sans doute les cinéphiles de Montréal.

Pour les inscriptions, écrire à: Secrétaire, Département de Français, Université Sir George Williams, Montréal.

Horaires-TV

JEUDI

Le sigle C marque une émission en couleur

CBFT 2

19.55 Aujourd'hui à CBFT

11.00 Cinéma

"Quelques pas dans la vie" - Franco-italien (1955)

12.00 Ulysse et Océar

1.00 Peintres du 19e siècle

1.15 Cinéma: "D'un vin à l'autre" (55)

1.30 Mafian, père et fils

1.40 La grande aventure

2.30 Qui ou non

3.00 Cinéma

"La ballade du soldat" - drame - Russe (1960)

4.30 La boîte à surprise

5.00 Rouquet belles oreilles

5.30 Francis au pays des fauves

6.00 Jeunesse oblige

6.25 Nouvelles du sport

6.30 A communiquer

6.45 Aujourd'hui

7.30 Quand la liberté venait du ciel

8.00 Fleurs d'amour, fleurs d'amitié

8.30 Premier choix

"30-10 pour Yuma" - western - E.U. (1957)

18.15 Prenez le volant

18.45 Prénoces

Ernest Ansermet est interviewé par Marynne Kendege (3e partie)

11.00 Téléjournal

11.30 Nouvelles du sport

11.40 Cinéma

"Comme Dieu m'a fait" - drame - Italo-Espagnol (1961)

1.15 Téléjournal

CFTM 10

7.45 Miro et Musique

8.00 Métro-Matin

9.00 Toast et café

10.00 L'école du bonheur

10.15 Bonjour Capitaine

11.00 L'homme invisible

11.30 Aventures

"La justice est aveugle"

12.00 Première édition

12.15 Cine-Roman

"La revanche du mustang" (2)

12.30 Éternel amour

"Ne touchez pas aux blondes" (3)

1.00 Madame s'amuse

1.30 Voix de femmes

2.30 Cinéma: "Doménica" - essai - France

4.00 Cinéma: "Tati que j'aime" - drame - E.U.

5.30 La cabane à Midas

6.00 Télé-Mémo

6.40 Sports-Image

7.00 Dernière Heure

7.15 Télé-Mémo

7.30 En première

"Le manoir du mystère" - drame - Anglaise

L'expérience globale de la canicule...

par Solange CHALVIN

Faire attendre pendant près de deux heures, une cinquantaine d'enfants de la crèche Youville de Montréal rue Ste-Catherine, dans un autobus surchauffé exposé au soleil, obligeant les moniteurs et religieuses à faire patienter ce petit monde de quatre et cinq ans... faire

attendre les reporters de la presse, radio et télévision — dont certains venaient de New York — dans un cocktail lounge de quatre sous, également surchauffé, cela vaut-il vraiment la peine pour nous faire découvrir en moins de 35 minutes un spectacle audio-visuel sen-

soriel qui est sans doute agréable mais qui n'a rien à voir avec l'expérience globale que Robert Gray Associates nous avait annoncée. L'expérience globale que nous avons faite, tous ensemble, c'est bien celle de la canicule, mais elle n'a rien de particulièrement réjouissant en ce moment.

Le "Mind Excursion Centre du monde" comme l'appelle le communiqué remis à la presse est en fait une formule nouvelle de divertissement familial qui ressemble un peu à l'expérience que nous avons vécue en visitant l'an dernier à l'Expo 67 certains pavillons dont le Labyrinthe et celui du Canadien Pacifique Cominco. Situé rue Vallée à proximité de la station de métro Place des Arts, le centre a été réalisé par quatre jeunes Torontois: Dick Zander, designer, Michael Hayden, artiste et sculpteur, John Mills-Cockell, compositeur électronique et le poète Blake Parker.

Le Centre que nous préférons voir baptiser en français "centre d'expérience globale" est un composé de onze pièces dans lequel on accède, après s'être déchaussé et avoir enfilé des chaussettes qui deviendront phosphorescentes sous l'effet de l'éclairage.

En déambulant d'une pièce à l'autre, l'on est soumis à des effets de son, de musique, de bruits, de couleurs,

de formes et d'ambiance qui produisent chez les uns ou chez les autres des effets inattendus. Certains auront peur — ce fut le cas malheureusement pour plusieurs petits enfants qui ont participé, hier à l'expérience — d'autres s'amuseront véritablement et participeront au spectacle en ramassant les confettis qui jonchent le sol pour en asperger les amis, scrutant tous les coins du labyrinthe, marchant à quatre pattes ou se laissant entraîner vers les murs sous l'effet des miroirs déformants.

C'est un monde différent, une expérience psychédélique qu'il faut vivre au moins une fois dans sa vie, a dit l'architecte Zander qui est aussi président de Environmental Interiors Production Inc. "Il est évident qu'un centre d'amusement du 21e siècle comme celui-ci attirera surtout la jeunesse" mais a-t-il dit, "les parents s'y amuseront aussi".

Parmi les restrictions que nous voyons, il y a d'une part le prix d'entrée qui nous semble très élevé pour un spectacle d'une durée de 35 minutes: \$3. pour les adultes et \$2. pour les enfants et en second lieu, nous n'y amènerons pas des enfants de moins de dix ans qui pourraient tirer de l'aventure plus de crainte et de peur que de plaisir. Le Centre sera donc prochainement d'une bouti-



C'est peut-être drôle pour les adultes, ce petit jeu-là, mais moi j'ai peur de dire cet enfant de cinq ans qui assistait hier midi au spectacle de l'expérience globale du nouveau centre qui vient de s'ouvrir à Montréal.

que offrant les produits les plus nouveaux sur le marché, et d'une discothèque. Un dernier conseil: attendez que la canicule

soit terminée pour y aller car la climatisation n'est pas encore au point et certaines salles sont suffocantes.

Chronique du consommateur

Le bureau national de l'Association des consommateurs du Canada vient d'annoncer que la revue bi-mensuelle de l'association, Le consommateur, sera disponible à un prix très bas pour les organismes d'éducation. Le prix de l'abonnement de groupe dans un but éducatif a été fixé à un dollar par année. Cet abonnement spécial, toutefois, ne

donne aucun droit de vote au sein de l'association et ne devient valable que pour cinquante abonnements à la fois.

L'association prie les organismes intéressés de s'adresser à l'Association des consommateurs du Canada, 100, rue Gloucester, Ottawa 4e.

Des produits nouveaux

Ils sont nombreux cette semaine. McCain Foods Limitée présente de la purée de pommes de terre instantanée sous un nouvel emballage "poly" de 16 onces. Deux choses à noter: le prix et la qualité. Sous le nom de Valley Farms, cette purée de pommes de terre se vendra au détail à 49 le paquet de 16 onces, c'est-à-dire deux cents de moins par once que les autres marques. Le coût est d'environ .03 l'once contre .05.

La compagnie Carnation vient de lancer sur le marché canadien un petit déjeuner éclair au chocolat et à la guimauve. Il s'ajoute aux autres parfums: chocolat, chocolat malté, vanille, fraise, café et lait de poule. Les enfants apprécieront surtout cette dernière création qui est riche et veloutée.

Finis le papier collant et le tue-mouches. Pour les remplacer de façon plus attrayante, la compagnie Shell Canada propose une petite case contenant la plaquette insecticide Vapona qui émet des vapeurs mortelles aux insectes.

Finie la corvée du shampooing et des cheveux mouillés; Clairol vient de lancer sur le marché un nouveau produit appelé PSSSSST... C'est un shampooing instantané dans une bombe aérosol de sept onces, un brouillard blanc et parfumé qui se vaporise et se brosse pour éliminer les substances huileuses, la saleté et les résidus de fixatifs capillaires sans effacer la mise en plis.

Bien sûr, cette chronique est exempte de toute publicité; elle n'a pour but que de vous présenter des produits nouveaux.

Comment s'y reconnaître?

Les taches roses d'une pêche ne signifient pas que le fruit est mûr. La pêche est à son meilleur lorsque sa couleur jaune prend une teinte dorée derrière le rouge.

Frank Perri, fondateur et co-propriétaire d'un groupe de marchands torontois, dit que le jaune est la marque de maturité de plusieurs fruits: l'abricot et la prune dorée sont rouges et jaunes à leur mûreté; le fond de l'écorce du cantaloup devrait aussi être jaune.

M. Perri ne croit pas à la tendreté comme signe de maturité d'un fruit dans un marché d'alimentation, car souvent le fruit est tendre... parce que plusieurs clients manipulés. Par exemple, la couleur jaune et l'odeur du cantaloup vous diront son état, tandis que vous ne ferez qu'affaiblir ses fibres en pressant le bout de votre poire.

Dans les marchés de fruits et légumes il y a plusieurs trucs pour s'y reconnaître. Si vous achetez des tomates, par exemple, vous devriez prévoir quand vous les servirez. Si c'est pour le lendemain ou le surlendemain, achetez-les

presque à maturité. Ne les mettez pas au réfrigérateur avant qu'elles aient atteint le degré de maturité que vous recherchez. Cette règle touche 90 p.c. des fruits.

Le fruit mûrira peut-être un peu au réfrigérateur, mais son goût ne sera pas le même, car il ne sera pas à la bonne température de mûrissement. Il faut toujours se souvenir que fruits et légumes mûrissent plus vite pendant les jours chauds.

Les prunes noires, les cerises, les asperges et le maïs ont une maturité aisément décelable: dans les trois premiers cas, le pourpre foncé est la teinte de parfaite maturité. Le maïs à point n'est pas jaune foncé, mais très pâle. M. Perri souligne que le maïs vraiment mûr a le même goût cru que cuit, sauf que le maïs cru goûte un peu l'amidon.

Toujours selon cet expert, il vaut mieux choisir un melon d'eau jofouffu que très long et très gros. "Que veut-on, après tout d'un melon? L'intérieur et non pas une écorce épaisse dont il faudra disposer." D'autre part, dit-il, il n'y a aucun signe extérieur indiquant de quel melon à l'air à l'intérieur.

Bonjour, les salades

Par temps chaud, par canicule, quoi de meilleur qu'une bonne salade, fraîche, croquante, colorée, panachée, en

hors-d'œuvre vitaminés. Fraicheur, vitamines, préparations faciles et naturelles, c'est ainsi que doit se résumer la cuisine en été.

Pour célébrer l'été et surtout juillet, mois des salades, les économistes ménagères de la section des consommateurs du ministère de l'agriculture du Canada vous offrent une salade jardinière que vous dégusterez sur le patio ou en pique-nique.

Et pour obtenir d'autres idées aussi rafraîchissantes, procurez-vous gratuitement la brochure intitulée "Les salades"; vous n'avez qu'à faire parvenir votre demande à la division de l'information, ministère de l'agriculture, Ottawa.

SALADE JARDINIÈRE

3 tasses de dinde cuite, en julienne
1 tasse de jambon cuit, en julienne
1/2 tasse de céleri tranché
1/2 tasse de concombre en dés
1/4 tasse d'oignons verts hachés
1/2 tasse de radis tranchés
1/3 tasse de piment vert, en dés

Sel Poivre

1/3 tasse de vinaigrette
Mélanger dinde, jambon, légumes, assaisonner et arroser de vinaigrette. Mélanger et réfrigérer 2 heures. Servir sur laitue. 6 portions

Note: Ajouter 1 tasse d'ananas en conserve coupé en dés.

ARCHITECTES

BEAULIEU, LAMBERT

TREMBLAY

ARCHITECTES

3480 C. de la Côte des Neiges

Montréal -- 937-9324

DAVID & BOULVA

ARCHITECTES

3 Place Ville-Marie

MONTREAL - 866-9854

Les architectes

Longpre, Marchand, Goudreau

Dobush, Stewart, Bourke

506 est. rue Sainte-Catherine

Montréal 24 - 842-1401

La mode anglaise à l'âge adulte

La mode londonienne s'éloignera de l'aspect frivole qui la caractérisait depuis quelques années. C'est du moins ce que souhaitent les grands couturiers anglais qui présentent, cette semaine, à Londres, les collections automne-hiver.

Toutefois, les prédictions des grands nous laissent sceptiques puisque ce ne sont plus les couturiers qui font la mode, mais bien la jeunesse britannique.

Hardy Amies, couturier chevronné a inauguré la série des collections sans rien d'inattendu ou de révolutionnaire. Un porte-parole de cette maison a précisé que certaines jupes découvriront à peine le genou, le ligne de taille sera bien marquée, les vestes allongées et les manteaux coupés en ligne trapèze.

On utilisera de nouveaux cuirs imitant l'écaille de tortue ou donnant l'aspect luisant des matières plastiques. Sans être sévère, la tendance des nouvelles collections offre une image adulte. Le noir et le gris anthracite en sont les couleurs-mode, et les tenues du soir constituent des copies de costumes de jour mais réalisées en tissus plus somptueux.

La surdité perturbe le comportement sexuel de l'enfant

EDMONTON — Selon Mme Ruth Crossley, de l'Association pour l'aide aux enfants atteints de troubles auditifs, la difficulté des parents à accepter la surdité chez leur enfant peut expliquer partiellement les difficultés qu'éprouvera éventuellement l'enfant dans son comportement sexuel.

Mme Crossley, qui dirige pour le compte de l'Association des groupes préscolaires de petits sourds, affirme que les parents doivent apprendre à communiquer avec leurs enfants par tous les moyens possibles. Autrement, ils ne pourront instruire moralement l'enfant.

Les parents devraient apprendre l'alphabet digital en même temps que leur enfant sourd, a affirmé Mme Crossley lors d'une réunion de mères d'enfants sourds.

Souvent, les parents ont plus besoin d'aide que les enfants. Certains pères, notamment, ont de la difficulté à accepter la surdité, surtout chez leur fils aîné.

L'invisibilité du brouille auditif rend d'autant plus difficile, a déclaré l'éducatrice, ajoutant qu'on avait accompli des progrès, ces 10 dernières années, dans le diagnostic de la surdité infantile.

Il arrivait souvent, jadis, que les médecins en rejetant l'idée, disant que "l'enfant n'entend que ce qu'il veut bien entendre" ou parlant d'un "autre cas de mère qui s'en fait trop."

Probablement alarmé par la révélation, lors d'un récent débat aux Communautés de Londres, que les mini-jupes assimilées à des vêtements d'enfants, ne sont pas sujettes en Grande-Bretagne à la taxe à l'achat, le fisc semble décidé à y mettre bon ordre. Selon des informations puisées à bonne source, il serait prochainement décidé d'appliquer une taxe sur tout vêtement dépassant quinze pouces de la taille à l'ourlet.

Sur notre photo, trois modèles qui sortent de Mono de Londres pour les jeunes. À gauche, un manteau en mouflon, festonné sur le devant et orné de boutons à bords dorés; au centre, en tweed Donegal ce manteau genre officier est garni d'une boucle et de boutons en tortue; à droite, un manteau à carreaux en laine anglaise à col se fermant sur le côté, porté sur une robe blanche en Saxony à manches courtes.

Programme de planification familiale à Winnipeg

WINNIPEG — Le service du bien-être social de la ville de Winnipeg a reçu autorisation de lancer un programme de formation en limitation des naissances, programme qui comprend la distribution de "médicaments et appareils" et, dans certains cas, un service de stérilisation.

Le programme vise à "remplacer les entreprises désavantageuses, l'ignorance, la crainte ou la superstition" concernant la limitation des naissances, affirme l'échevin Inez Trueman, qui a fait approuver l'initiative par le conseil municipal.

Mme Trueman, épouse d'un chirurgien de Winnipeg, a déclaré que la stérilisation, qui fait partie du programme, ne sera appliquée que sur une base volontaire, si le sujet a atteint un certain âge et a déjà un certain nombre d'enfants.

Le Dr T. M. Roulsont, président du comité d'avortement

thérapeutique et de stérilisation de l'Hôpital général de Winnipeg et directeur d'un comité de trois membres qui décide en dernier ressort de recourir à la stérilisation, a déclaré en interview:

"Nous ne croyons pas que toute femme qui répond aux conditions d'âge et de nombre d'enfants doit automatiquement être soumise à la stérilisation sur demande. Nous avons plusieurs autres façons de la traiter, dont la pilule et le diaphragme."

Ronald Hooper, directeur du service de bien-être social, a révélé que les femmes bénéficiant d'allocations de bien-être et désirant des renseignements sur la limitation des naissances sont envoyées aux cliniques ordinaires de la ville.

"Jusqu'à maintenant, a-t-il ajouté, nous ne nous occupons que des femmes"

Il y avait plus de pertes que de gains hier à Wall Street ainsi que sur nos Bourses

potins financiers

Depuis 7 séances consécutives, les stocks transigés sur la Bourse de Toronto se sont tenus aux alentours de leurs sommets de 1968, d'où leur comportement plus soutenu hier. Sur la Bourse de Montréal, les prix étaient irréguliers. Le prix de l'or est remonté à \$38, hier, sur le marché anglais, contre 37,80 la veille et, sur celui de Paris, le napoléon-or cotait \$60,40 vs \$58,60. Les valeurs étaient, de nouveau, irrégulières hier sur la Bourse de Londres. La reprise des activités, hier, sur la Bourse de N.Y., après le congé coutumier du mercredi, fut plutôt irrégulière et l'indice des industriels de DJ clôturait 3,25 points plus bas à 917,95. Il y eut redressement des cours des valeurs françaises hier sur la Bourse de Paris, par suite de la meilleure tenue des affaires en France depuis les événements de mai-juin et, aussi, vu l'étonné, hier, de la politique générale par le premier ministre de France.

Les actions de Lamontagne Limitée se vendront, ce matin ex-dividende 3 cts par action de la classe "A".

M.L.N. Watt, directeur de la Salada Foods n'a pas voulu commenter la vogue récente des actions de cette compagnie.

DOMCO, qui s'attendait à montrer une perte pour l'exercice financier qui se terminera le 31 octobre 1968, paraissait lourd hier.

Shop and Save (1957) Ltd faiblissait hier, bien que son trésorier M. André Archambault ait déclaré que les ventes et les profits soient plus considérables au cours du trimestre actuel.

Scurry-Rainbow refait l'annonce d'un projet avec North American Coal Co de procéder au développement d'une mine de charbon en Alberta.

Les nouvelles de ventes d'or par l'Afrique du Sud et la Russie sont cause de la baisse des titres aurifères et des cours du précieux métal, d'autant plus que les devises monétaires sont en train de s'affaiblir.

Gardner & Company Ltd et Morgan, Ostiguy & Hudon Ltée offrent, ce matin, en souscription au public 250,000 actions du Marché Union Inc. au prix de \$6,75 chacune.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Inscriptions additionnelles en Bourse d'actions de B.A. Oil et de Sogemines

644,485 actions ordinaires de la British American Oil Company Limited ont été inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture le 17 juillet 1968. Cette inscription additionnelle couvre les actions ordinaires, émises en faveur de la Gulf Oil Corporation, selon les clauses d'un accord en date du 1er janvier 1968, permettant à la compagnie d'acquiescer le tiers des actions ordinaires restantes, toutes émises et en circulation de la Shawinigan Chemicals Limited, ainsi que toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Perkins Glue Company of Canada Limited. Il est entendu que ces actions ordinaires seront détenues par Gulf Oil Corporation pour fins de placement et non pas en vue d'une distribution ou d'une revente. Il y a, présentement, 22,583,360 actions ordinaires entre les mains du public.

737,650 actions ordinaires additionnelles, sans valeur au pair, de Sogemines Limited, seront inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal à son ouverture vendredi le 19 juillet. Sur ce total, 711,984 ont été émises et 19,266 sont réservées pour fins d'émission, en vue de l'offre de Sogemines à McAllister. 2,700 actions sont émises et 3,700 actions sont réservées, conformément aux clauses de l'accord en date du 23 avril 1968, aux fins d'acquiescer J. Kearns Transport Ltd.

Tassé & Associés Ltée a obtenu une émission de \$200,000 d'obligations de Contrecoeur

Le village de Contrecoeur, comté de Verchères, a vendu récemment à Tassé & Associés Ltée, une émission de \$200,000 d'obligations, à 7 1/2% remboursables en séries en 20 ans, à un prix de 93.06. L'émission comprend: \$139,000 de titres à 7 1/2%, 1969-78 et \$61,000 à 7 1/2% 1988. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un taux moyen net de 8.4344%. L'emprunt comporte un solde de \$127,000 à renouveler en 1978 pour un terme additionnel de 25 ans et un solde de \$61,000 à renouveler en 1988 pour un terme additionnel de 16 à 20 ans inclusivement.

Datées du 1er juillet 1968, les nouvelles obligations échoient comme suit: \$139,000 en séries du 1er juillet 1969 au 1er juillet 1978 inclusivement et \$61,000 échoient le 1er juillet 1988. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. L'emprunt est contracté pour une usine de filtration.

L'évaluation impossible du village, pour 1967, s'élevait à \$4,371,300. Le 31 décembre 1967, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait à \$371,932. En 1966, le village comptait 3,300 âmes.

Les droits de souscription de C. P. Investments Ltd, inscrits en bourse le 1er août

Canadian Pacific Investments Ltd a annoncé ces jours-ci que le 1er août 1968 sera la date d'inscription déterminant les détenteurs de ses actions privilégiées, Série A, qui auront habilité à recevoir des droits de souscription.

Des titres au porteur seront postés durant les deux premières semaines d'août aux détenteurs inscrits.

Ces droits de souscription permettront aux porteurs d'acquiescer des actions ordinaires de CPI au prix de \$12.00 par action jusqu'à la clôture des affaires le 1er novembre 1971, ou à \$14.00 l'action après cette date jusqu'au 1er novembre 1974, sous réserve d'ajustements prévus dans la convention.

Les bourses de Montréal, Toronto et Vancouver ont déclaré que les titres seront inscrits pour transaction le 30 juillet 1968, suivant l'ordre de leur émission.

Les droits de souscription faisaient partie de l'offre d'actions privilégiées de CPI au montant de \$100,000,000 en novembre 1967. En date du 31 mai 1968, on comptait 26,133 actionnaires inscrits détenteurs des actions privilégiées de la compagnie, presque tous demeurant au Canada.

CORPEX montre une perte pour le dernier exercice financier, au regard d'un profit antérieur

Les opérations de Corplex et de ses filiales industrielles pour l'année terminée le 31 décembre 1967 se sont soldées par une perte nette consolidée de \$1,197,932 à comparer d'un bénéfice net consolidé de \$2,095,131 pour l'année terminée le 31 décembre 1966. Le résultat précité tient compte d'amortissement d'immobilisations et de frais de développement d'un nouveau produit pour des montants respectifs de \$2,423,400 et de \$1,153,643 pour un total de \$3,577,043 à rapprocher de \$2,574,353, soit une augmentation de \$1,002,690 sur l'an dernier.

L'avoir net consolidé des actionnaires s'établit au 31 décembre 1967 à \$14,950,000 comparativement à \$17,674,000 à la même date l'an dernier, soit une diminution de \$2,724,000 s'expliquant en grande partie par la perte ci-haut mentionnée de l'ordre de \$1,198,000 et par une provision de \$1,130,000 pour perte possible sur réalisation de placements.

Ce rapport sera présenté pour adoption aux détenteurs d'actions de cette Corporation lors de l'assemblée annuelle qui aura lieu le 23 juillet 1968. Comme on sait, les actions de cette entreprise ont varié cette année, en bourse, entre un bas de \$2.25 et un sommet de \$5.50 — c'est loin du prix de \$22, lors de leur offre avec des obligations à 6%, sous forme d'unités, comportant des obligations et des actions. Vu toutes les rumeurs en cours sur la rue St-Jacques concernant Corplex et maintes institutions sous sa gestion, il va sans dire que l'assemblée du 23 juillet suscite un vif intérêt parmi notre monde financier.

MARCEL CLEMENT

Hausse des mines d'or

NEW YORK (AFP) — Le marché a, de nouveau, cédé du terrain, sous la conduite des "Glamor Stocks", valeurs spéculatives dont la faiblesse a détérioré les titres de premier plan. L'activité a été gonflée par le fait que le marché a été fermé mercredi, en vue de décongestionner les services administratifs des agents de change. La demande s'est concentrée sur les actions bénéficiant de facteurs spécifiques. 817 valeurs ont clôturé en baisse et 569 en hausse. Le repli a particulièrement affecté les chemins de fer, les compagnies aériennes, les sidérurgiques, les métaux non ferreux, les aluminiums, les cinématographiques, les machines de bureau, les pharmaceutiques, les magasins et les télévisions en couleurs. Par contre les mines d'or ont enregistré une reprise à la suite des déclarations du ministre des finances de l'Afrique du Sud affirmant que son pays ne vendrait pas d'or sur le marché libre. Les banques d'épargne ont également été en hausse à la suite d'une initiative libérale de la réserve fédérale dans le domaine du crédit. Les caoutchoucs et les pétroles ont été dans l'ensemble soutenus. Parmi ces derniers Standard Oil New Jersey s'est distinguée à la suite de la découverte par sa filiale, Humble Oil, d'un gisement de pétrole en Alaska qui pourrait être comme un des plus riches du monde.

Relèvement marqué des mines d'or

TORONTO — Après avoir accusé un recul en début de séance, jeudi à la Bourse de Toronto, les valeurs aurifères ont gagné du terrain au cours de l'après-midi. La tendance a en effet été renversée à la nouvelle que le gouvernement sud-africain avait l'intention d'arrêter la vente d'or en barres récemment extraite pour une période considérable.

Donne a gagné 2 points et terminé à 60 après être descendue jusqu'à 37 avant l'annonce de la nou-

velle. Campbell Red Lake et Giant Yellowknife ont gagné 1-2 chacune pour coter respectivement à 30 et 11. Camflo a gagné 35 cents et terminé à \$4.90.

L'indice des aurifères a gagné 9.39 points en une demi-heure lorsque la nouvelle est arrivée. La cote de l'or était auparavant à la baisse car on prévoyait une décision contraire de la part du gouvernement sud-africain.

Les autres secteurs de la Bourse, à l'exception des pétroles de l'Ouest, étaient fermes.

Ford du Canada a avancé de 4 points pour atteindre 251; Imperial Oil, de 3-8, pour coter à 71; Dylex Diversified, de 3 pour coter à 31-1/2; Great West Life, de 2-1/4 à 59-1/4; Harding Carpets, de 2 pour coter à 16, et West Canadian Seed, de 45 cents pour coter à \$3.46.

Smalea a perdu 1-5-8 et terminé à 37; Royal Trust, 1-4 et terminé à 20-1/4, et Salada Foods, 3-4 pour coter à 13-1/4.

La Banque de Montréal et la Banque Royale ont progressé de 1-8 chacune pour coter respectivement à 13-3/4 et 18-7/8. Les taux des dividendes a été relevé dans les deux cas la semaine dernière. Montex a gagné 10 cents et terminé à \$2.50.

Standard Broadcasting a avancé de 1-8 pour atteindre 12-5-8. Shop and Save a gagné 1-4 et terminé à 17-1/4.

Union Oil et Canadian Superior ont toutes les deux régressé de 2 points pour terminer respectivement à 52 et 44-1/2. Hudson's Bay Oil a perdu 1-1-2 et terminé à 43. Bankeno Mines, dont 22,500 actions ont changé de mains, a perdu 65 cents et terminé à \$1.70.

L'indice des industrielles a avancé de 91 pour atteindre 171-20, celui des aurifères, de 6-47 pour atteindre 195-14, et celui des métaux de base, de 31 pour atteindre 106-84. L'indice des pétroles de l'Ouest a reculé de 3-41 pour terminer la séance à 213-41.

Canadien Pacific a terminé à 62, un gain de 2; Radio Engineering, à 37, un gain de 1-1/4 et Massey-Ferguson à 18-7-8, un gain de 1-1-8. Canadian Interurban

a avancé de 5-8 pour atteindre 95-8.

Versaflood a avancé de 1-2 pour coter à 19-1-8. La compagnie a annoncé avoir acheté toutes les actions de Arco Automatic Retail Co. Ltd., de Anthes Imperial Ltd., au coût de \$1,200,000. Shop and Save a avancé de 1-4 pour terminer à 17-1/4.

Canadian British Aluminium A et United Auto Parts A ont perdu un point chacune pour terminer respectivement à 17-1-2 et 25. Salada Foods a perdu 1-2 et terminé à 13-3-8.

Canon a reculé de 3-8 et terminé à 19-1-2. La compagnie

ayant réalisé des profits de 75 cents par action au cours du semestre, comparativement à 87 cents durant la période correspondante de l'an passé.

Les métaux de base étaient irréguliers. Noranda a gagné 1-5-8 pour coter à 51-1-2; Hudson Bay Mining, 5-8 pour coter à 59-3-8; et Comico 1-4 pour coter à 25-7-8. Falconbridge a reculé d'un point et terminé à 103, et Inco, scindée à 2-1-2 pour une, a perdu 5-8 et terminé à 43-1-4.

Commodore, à la Bourse canadienne, a gagné 1-5-8 et terminé à 2-1-2. Domco a reculé de 5-8 et terminé à 10-1-4. La compagnie prévoit terminer l'année fiscale, le 31 octobre, en déficit.

Parmi les valeurs spéculatives minières et pétrolières, Burnt Hill a perdu 6 cents et terminé à 81 cents, tandis que Bruce Presto gagnait 2 cents et terminait à 18 cents.

Le nombre des actions échangées a atteint, pour les deux Bourses, 1,201,800 au regard de 1,094,300 mercredi.

Préparez-vous un bel avenir comme C.G.A. COMPTABLE GENERAL LICENCIÉ

Exigences: Diplôme de 11ème année, Sciences Mathématiques ou Sciences Lettres.

COURS UNIVERSITAIRES DU JOUR OU DU SOIR OU PAR CORRESPONDANCE DISPONIBLES EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS

Pour prospectus, Blancs d'inscription et autres renseignements, COMMUNIQUEZ AVEC

L'ASSOCIATION DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Suite 512 - 5165 Chemin de la Reine Marie, Montréal 29, Qué.

Service des Postes d'Urgence

Établi par l'Association des Étudiants du Collège de Loyola de Montréal.

Taux raisonnables. Livraison rapide et efficace.

482-5731

Banques et papeteries, en baisse, mais industriels soutenus sur la place locale

L'indice des valeurs industrielles et celui des services ont atteint de nouveaux sommets pour l'année, jeudi à la Bourse de Montréal. Les banques ont légèrement progressé tandis que les papiers accusaient des baisses fractionnaires.

Les transactions ont été nombreuses, et l'indice composé a également atteint un sommet en avançant de 1.12 pour coter à 164.34. L'indice des industrielles a avancé de 1.14 pour coter à 172.08; celui des services, d'un point pour coter à 141.04, et celui des banques, de 1.24 pour coter à 156.39. L'indice des papiers a reculé de .26 pour coter à 89.09.

Des 185 valeurs négociées, 69 étaient en hausse, 72 en baisse et 44 n'ont pas changé.

Imperial Oil a gagné 3-1-2 et terminé à 70-3-4, une hausse que les courtiers ne savent comment expliquer.

Canadien Pacific a terminé à 62, un gain de 2; Radio Engineering, à 37, un gain de 1-1/4 et Massey-Ferguson à 18-7-8, un gain de 1-1-8. Canadian Interurban

a avancé de 5-8 pour atteindre 95-8.

Versaflood a avancé de 1-2 pour coter à 19-1-8. La compagnie a annoncé avoir acheté toutes les actions de Arco Automatic Retail Co. Ltd., de Anthes Imperial Ltd., au coût de \$1,200,000. Shop and Save a avancé de 1-4 pour terminer à 17-1/4.

Canadian British Aluminium A et United Auto Parts A ont perdu un point chacune pour terminer respectivement à 17-1-2 et 25. Salada Foods a perdu 1-2 et terminé à 13-3-8.

Canon a reculé de 3-8 et terminé à 19-1-2. La compagnie

ayant réalisé des profits de 75 cents par action au cours du semestre, comparativement à 87 cents durant la période correspondante de l'an passé.

Les métaux de base étaient irréguliers. Noranda a gagné 1-5-8 pour coter à 51-1-2; Hudson Bay Mining, 5-8 pour coter à 59-3-8; et Comico 1-4 pour coter à 25-7-8. Falconbridge a reculé d'un point et terminé à 103, et Inco, scindée à 2-1-2 pour une, a perdu 5-8 et terminé à 43-1-4.

Commodore, à la Bourse canadienne, a gagné 1-5-8 et terminé à 2-1-2. Domco a reculé de 5-8 et terminé à 10-1-4. La compagnie prévoit terminer l'année fiscale, le 31 octobre, en déficit.

Parmi les valeurs spéculatives minières et pétrolières, Burnt Hill a perdu 6 cents et terminé à 81 cents, tandis que Bruce Presto gagnait 2 cents et terminait à 18 cents.

Le nombre des actions échangées a atteint, pour les deux Bourses, 1,201,800 au regard de 1,094,300 mercredi.

Préparez-vous un bel avenir comme C.G.A. COMPTABLE GENERAL LICENCIÉ

Exigences: Diplôme de 11ème année, Sciences Mathématiques ou Sciences Lettres.

COURS UNIVERSITAIRES DU JOUR OU DU SOIR OU PAR CORRESPONDANCE DISPONIBLES EN FRANÇAIS OU EN ANGLAIS

Pour prospectus, Blancs d'inscription et autres renseignements, COMMUNIQUEZ AVEC

L'ASSOCIATION DES COMPTABLES GÉNÉRAUX LICENCIÉS DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

Suite 512 - 5165 Chemin de la Reine Marie, Montréal 29, Qué.

Service des Postes d'Urgence

Établi par l'Association des Étudiants du Collège de Loyola de Montréal.

Taux raisonnables. Livraison rapide et efficace.

482-5731

Banque de Montréal

ÉTABLIE EN 1817

DIVIDENDE No 435

Avis est par les présentes donné qu'un DIVIDENDE de QUATORZE CENTS par action sur le capital-actions payé de cette banque a été déclaré, pour le trimestre courant, payable le 1er et après le MARDI, TROISIÈME jour de SEPTEMBRE prochain, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 31 JUILLET 1968.

Par ordre du Conseil, C. W. HARRIS, Vice-président et secrétaire

Montréal, le 16 juillet 1968

AVIS AUX DETENTEURS DE DEBENTURES A 6 1/4% CONVERTIBLES, A FOND D'AMORTISSEMENT, SERIE A, ECHEANT LE 1er MARS 1975, DE COFIAD INC. (ANTIEUREMENT DISTRICT FINANCE CORPORATION (MONTREAL) LIMITED)

Le soussigné, MONTREAL TRUST COMPANY, en qualité de fiduciaire en vertu de l'acte de fiducie ("l'acte de fiducie des débentures") daté le 1er mars 1965 et intervenu entre Cofiad Inc. et le soussigné prévoyant l'émission de débentures de Cofiad Inc., donne par les présentes avis que:

1. Un événement de défaut est survenu en vertu de l'acte de fiducie des débentures;

2. Les fiduciaires en vertu d'autres actes de fiducie (premier rang avant l'acte de fiducie des débentures, les débentures n'étant pas garanties) ont pris ou prendront possession de tous les actifs de Cofiad Inc. en vue de réaliser leur garantie sur ces actifs;

3. Le soussigné suivra les développements de près et vous pouvez obtenir des rapports sur la situation en cours en vous adressant au soussigné, au 777 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, à l'attention de la Section des fiducies de sociétés.

FAIT à Montréal ce 17e jour de juillet 1968.

MONTREAL TRUST COMPANY Fiduciaire

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Vente	Haute	Bas	Ferm.	Ch.
Am Met Ind	2415	405	390	405 +5
Bell Can	100	88 1/2	88 1/2	88 1/2
Blue Bon	1860	280	275	280 +5
C. Arden	20	275	275	275 -15
C. Inv Trst	1000	334	34	34 +1
C. Secur A	2200	330	320	320 -5
Cassidy	600	89	9	9
Corn Hldg	11250	435	400	430 -15
Comodore	22463	49	7 1/2	7 1/2 +1
Comr A w	800	500	500	500
Delta Elec	625	55 1/2	485	5 1/2 +1
Domco Ltd	360	110 1/2	10 1/2	10 1/2 +1
Fiscal	100	89 1/2	9 1/2	9 1/2 +1
Grissol	1600	66 1/2	6 1/2	6 1/2 +1
Kenting	50	33 1/2	33	33 +1
Kodak P	2700	85	80	84 +4
Magnetics	2500	320	315	315 -5
Mt Roy Rct	200	87 1/2	7 1/2	7 1/2
Select En	4500	314 1/2	14 1/2	14 1/2 +1
Seway H	600	325	315	325 +10
Socia	200	145	145	145 -5
Spartan	5000	98	90	90 -5
Super	100	515 1/2	15 1/2	15 1/2 +1
Van dr Houst	500	375	350	375 +25

Mines et huiles

Vente	Haute	Bas	Ferm.	Ch.
Agassiz	21550	63	60	63 +1
Alcof	500	6	6	6
Am B Bel	1000	7 1/2	7 1/2	7 1/2 +1
Arnp	4000	4 1/2	4 1/2	4 1/2 +1
Baker	16500	35	34	35 +1
Bankeno	2200	144	144	144
Batemus	4000	7 1/2	7 1/2	7 1/2 +1
Bruce Pr	73500	19	16 1/2	18 +2
Burnt Hill	148600	88	68	81 -6
Camflo	5500	475	440	475 +30
Cannon	2000	30	26	30 +1
Castle O	3500	83	83	83
Chemico	5375	990	550	590 +45
Chupman	1000	9	9	9
Cons Canora	500	16	16	16 +1
C. Manitoba	3200	49	48	48 -2
C. New Pacif	500	71	71	71
C. Pershott	10100	121	118	120 -3
C. Prop MH	48600	94	83	92 +2
C. Que Yell	5750	5 1/2	5	5 1/2 +1
C. Virginia	7200	114	100	114 +5
C. McKinney	1000	22	22	22 -2
Credo	4000	33 1/2	33	33
Crusade	500	22	22	22
Dairing	3063	9	8	8
Dauphin	2500	25	25	25
Devis Etb	24800	44 1/2	44	44 +1
Dom Expl	28750	50	47	49 +1
D. Lease	2000	21	21	21
Dumont	17500	20 1/2	19	19 -1
Eagle M	4240	550	500	540 +30
Emp Min	500	11	11	11 +1
Fab Metal	500	7	7	7
Fano Mng	42500	9 1/2	8	9
Fidelity	44500	43	39	40 -2
Flint Rock	4200	18	15	18 +6
Fort Bel	9232	85	82	82
Fox Lake	1500	6	6	6
Futurity	2500	50	50	50 +4
Glen L	8800	260	260	260
Gr W Mine	5000	50	50	50 -5

Irak: après avoir fait un millier de morts

Des combats se poursuivraient en plusieurs régions; Le Caire paraît inquiet des conséquences du putsch

TEHERAN (AFP) — "Les combats livrés en Irak, au moment du coup d'Etat auraient fait un millier de morts, tandis que de nombreux blessés auraient été admis dans des hôpitaux" écrit jeudi soir "Etelat" journal de Téhéran en se fondant sur des rapports d'envoyés spéciaux qui ont pu se rendre en Irak.

Des affrontements sanglants auraient eu lieu à Bagdad entre certains éléments de la garde personnelle du général Abdel Rahman Aref et les troupes ralliées au "commandement de la révolution". Cependant, les combats les plus durs se dérouleraient à Basorah, dans la région du golfe Persique.

Dans cette ville, les troupes favorables au général Hassan El-Bakr se seraient opposées, mercredi, à des éléments communistes organisés en commandos et recrutés parmi les ouvriers du port.

La situation n'est toujours pas clarifiée, tant dans cette région que dans la capitale irakienne, où la population s'attend à de nouveaux soubresauts; compte tenu de rumeurs sur des rivalités opposant entre eux les auteurs du coup d'Etat.

Dans les régions pétrolifères de Mossoul et de Kirkouk, dans le nord du pays, la situation est également confuse. Dans ce secteur habité par des populations kurdes, une

vive agitation se serait manifestée à l'occasion de la nomination du général Aziz Amine, fidèle partisan du général Al-Bakr à la tête des forces armées stationnées dans cette région. Les chefs kurdes de tendance nationaliste se seraient prononcés contre le nouveau régime.

On apprend, à Téhéran, que l'ambassade d'Irak est ouverte à nouveau, depuis jeudi matin et que les services consulaires délivrent à nouveau des visas.

Al Bakr, principal exécutant

Le général Ahmed Hassan Al Bakr a été non seulement le principal inspirateur mais le principal exécutant du complot qui renversa, hier, le régime irakien. Radio-Bagdad a, en effet, mentionné dans sa revue de la presse que "le président de la république, Hassan Al Bakr, avait, en personne exigé du général Abdel Rahman Aref son immédiate démission".

Radio-Bagdad ajoute: "le conseil du commandement de la révolution a été ensuite unanime à désigner le général Ahmed Hassan Al Bakr comme nouveau chef de l'Etat. Il était assuré du soutien de tous les officiers supérieurs et des chefs des principales unités de l'armée".

Craintes égyptiennes

Bien qu'aucun commentaire officiel ne soit intervenu au Caire au sujet des événements de Bagdad, la nouvelle de la nomination de M. Ahmed Hassan Al Bakr à la présidence du nouveau régime irakien a suscité quelques réactions dans la capitale égyptienne.

Les spécialistes égyptiens des affaires arabes qui avaient d'abord cru déceler des tendances baassistes dans les premiers communiqués de Bagdad, qualifient maintenant le putsch irakien de "coup occidental fomenté par l'aile droite du parti Baas".

Si la présence à Bagdad, de M. Ali Saleh Saleh Elsaadi, l'homme fort de l'aile droite baassiste, qui fut vice-président et ministre de l'Intérieur en 1963 était confirmée, l'analyse des spécialistes égyptiens se trouverait renforcée.

Ceux-ci ont exprimé la crainte que ce changement de régime en Irak n'aboutisse notamment au retrait de troupes irakiennes de Jordanie. Le départ de ces 6.000 militaires irakiens, disent-ils affaiblirait considérablement l'activité des commandos palestiniens et réduirait la pression sur Israël au moment où les efforts pour convaincre Israël d'accepter la résolution du 22 novembre dernier ont atteint leur maximum.

Uruguay

Echec de la grève générale et victoire du gouvernement

MONTEVIDEO (AFP) — Pour la première fois en Uruguay, la CNT (Confédération nationale des travailleurs, de tendance communiste) a essuyé mercredi un sérieux revers qui fera date, déclare-t-on dans les milieux politiques de Montevideo, après "l'échec" de la grève générale de 24 heures décidée par la centrale syndicale.

Le bilan du mouvement est en effet défavorable aux syndicalistes, estime-t-on. A l'exception des quotidiens de Montevideo qui n'ont pas paru, tous les autres services publics ont fonctionné normalement. Dans l'industrie, on a constaté quelques débrayages aux premières heures de la matinée. Après de brèves échauffourées entre piquets de grève et policiers — une centaine d'ouvriers ont été arrêtés — le travail s'est poursuivi sans autre incident. Les banques privées — c'est là une surprise pour les observateurs — ont également ouvert normalement leurs guichets.

C'est la deuxième victoire gouvernementale, en une semaine, souligne la presse, en effet, lundi, les étudiants de la



Le général Abdel Rahman Aref, chef déchu de l'Irak, a refusé hier à Londres, où il était arrivé tard dans la nuit, de faire le moindre commentaire sur la situation qui prévaut actuellement dans son pays. L'ancien président irakien est allé rendre visite à sa femme qui se remet d'une opération dans un hôpital londonien. (Téléphoto AP)

Etats-Unis

Le taux du PNB: \$850 millions

WASHINGTON (AFP) — Le produit national brut des Etats-Unis a continué à augmenter à un rythme très rapide pendant le second trimestre 1968, mais sa hausse a été accentuée par l'inflation qui a atteint un taux de plus de 4 pour cent par an, annonce le département américain du commerce.

Selon les statistiques de cette agence, le P.N.B. des Etats-Unis a atteint un rythme annuel de 850,75 milliards de dollars pendant le second trimestre, en hausse de 19,5 milliards, soit 2,5 pour cent par rapport au trimestre précédent, et de 70,5 milliards, soit 9 pour cent par rapport au second trimestre 1967. La hausse des prix s'est toutefois chiffrée à un pour cent pendant la période sous revue et, à un prix constant (prix de 1958), le P.N.B. s'est élevé à 701 milliards de dollars, contre 692 milliards au premier trimestre et à 669 milliards en avril juin 1967. Le taux de l'expansion en valeur réelle a donc été de 1,5 pour cent et 4,7 pour cent respectivement.

Expansion rapide

Ces statistiques, observées dans les milieux économiques américains, confirment que l'économie des

Etats-Unis est relancée sur la voie d'une expansion rapide. Pendant le premier semestre en effet, le rythme annuel de la croissance du produit national brut a été voisin de 6 pour cent. Parallèlement à cette expansion, toutefois, les prix ont augmenté fortement, leur hausse dépassant 4 pour cent par an.

Le département du commerce souligne que l'accroissement du P.N.B. a été pratiquement aussi rapide que celui du premier trimestre mais que les causes de l'augmentation ont été différentes. Les dépenses de consommation, à 257 milliards de dollars (ryth-

Libération de prisonniers américains

Les trois pilotes remercient Hanoï et s'engagent à lutter pour faire cesser la guerre

HANOI (AFP) — "Je ressuscite", tels ont été les premiers mots d'homme libre du major James Frederic Low, l'un des trois pilotes américains prisonniers du Nord-Vietnam libérés hier matin, à Hanoï. Low était au garde-à-vous, face au directeur du camp. Son impassibilité était apparente, il était ému et semblait faire un effort pour parler. A ses côtés, ses deux compagnons, le major Fred Weale Thompson et le capitaine Joe Victor Carpenter, étaient figés dans la même attitude, vêtus comme lui d'une longue veste et d'un large pantalon de toile grossière gris bleu, tenue des prisonniers.

"Nous sommes en bonne santé", ont-ils déclaré aux quelques dix journalistes vietnamiens et étrangers qui assistaient à leur mise en liberté, effectuée d'une manière solennelle tôt hier matin, dans l'enceinte d'un camp militaire, situé dans Hanoï même. Le directeur de la

prison avait pris place sur une petite estrade derrière une table recouverte d'une nappe blanche et chargée des micros des reporters. Lorsque les trois prisonniers entrèrent, rasés de frais et les cheveux coupés très courts sur les tempes, ils se figèrent au garde-à-vous et saluèrent en inclinant légèrement la tête le directeur de la prison. Ce dernier a lu la décision du département politique général de l'armée nord-vietnamienne ordonnant leur mise en liberté: "S'inspirant de la politique d'humanité et de clémence du gouvernement de la RDV, le département politique a décidé de libérer..." suivit la lecture de l'identité complète des trois hommes.

"Nous sommes des agresseurs"

Tout à tour, les trois pilotes, toujours au garde-à-vous, firent une déclaration. Chacun exprima sa gratitude et celle de sa famille à la RDV, au département politique de l'armée populaire, et au peuple vietnamien, ainsi que sa reconnaissance aux autorités pénitentiaires pour la manière humanitaire avec laquelle ils ont été traités. "Quand je serai rentré aux Etats-Unis, dit Carpenter, j'expliquerai l'attitude du peuple vietnamien et sa grande détermination dans la lutte pour l'indépendance et l'unification du Vietnam contre les agresseurs américains".

Libres désormais, les trois hommes quitteront la pièce pour changer de vêtements. Ils revinrent peu après vêtus d'une chemise de toile bleu ciel et d'un pantalon beige. Durant leur absence, une longue table avait été dressée, thé, limonade, bière, confiseries, y furent servis. Pour les pilotes, ce fut alors la première des nombreuses interviews qu'ils auront à donner avant de

se retrouver chez eux. Les premiers mots furent évidemment pour se déclarer heureux d'être libérés. Puis à la question: "Que pensez-vous de cette guerre?", Thompson répondit: "Elle a causé beaucoup de destruction et a coûté beaucoup de vies de chaque côté. C'est pourquoi, il faut y mettre un terme le plus tôt possible. Ma première tâche sera d'en informer ma famille".

Puis Low: "Je crois que le peuple vietnamien veut la paix et suis certain que le peuple américain la veut aussi. Nous pensons que nous devons travailler à cette paix à travers le monde". Puis Carpenter: "Je compte informer le peuple américain de la manière dont j'ai été traité par le peuple vietnamien et de l'attitude de celui-ci dans la guerre".

Puis, souriants et détendus les trois hommes sont partis, accompagnés des membres du comité vietnamien de solidarité avec le peuple américain créé la semaine dernière.

Grande-Bretagne

L'industrie adopte le système métrique

LONDRES (AFP) — L'industrie britannique a reçu jeudi le feu vert du ministre de la technologie, M. Anthony Wedgwood Benn, pour adopter le système métrique.

Annonçant "l'ouverture de cette nouvelle ère pour la Grande-Bretagne", M. Wedgwood a indiqué que le rapport du comité sur l'adoption du système métrique serait publié avant la fin de juillet.

La Grande-Bretagne serait, selon ce rapport, totalement adaptée au système métrique en 1975. Une déclaration à ce sujet sera faite prochainement aux Communes.

Louvain: la section francophone de l'université ira s'installer en Wallonie

MALINES (AFP) — Pour tenir compte "de l'évolution, politique récente" l'épiscopat belge a pris d'importantes mesures de "co-gestion" et renforcé l'autonomie des sections française et flamande l'université catholique de Louvain. Réunis à Malines, les évêques belges, pouvoir organisateur de l'université de Louvain ont en effet "confié aux deux sections le soin d'organiser de la manière la plus adéquate la participation de représentants de la communauté universitaire aux responsabilités de gestion." Le pouvoir organisateur a en outre décidé de s'adjoindre par voie de cooptation des laïques comme membres effectifs. D'autre part, l'épiscopat "a marqué son accord sur la nécessité d'accroître aussi largement que possible l'autonomie des 2 sections" et a constaté la volonté unanime des autorités académiques des deux sections d'obtenir les moyens financiers d'assurer l'implantation en Wallonie de certains départements de la section française.

James Earl Ray: extradition imminente par un avion militaire en piste à Londres

LONDRES (AFP) — Un mystère total règne à Londres quant au départ de James Earl Ray, l'assassin présumé du pasteur Martin Luther King, dont l'ordre de remise aux agents fédéraux américains a été signé jeudi soir par le ministre de l'Intérieur, M. James Callaghan.

James Earl Ray, qui avait été arrêté le 8 juin dernier à l'aéroport de Londres, serait encore jeudi soir à la prison de Wandsworth, dans le sud-ouest de la capitale.

Des mesures de sécurité spéciales ont été prises à l'aéroport de Mortholt, où un avion militaire américain se tient prêt à décoller. La décision finale quant à l'heure et au lieu de départ de Ray doit cependant être prise après un entretien entre Scotland Yard et des représentants du FBI.

L'avocat américain de Ray, M. Arthur Haynes, a protesté contre l'utilisation éventuelle de cet avion militaire, faisant valoir qu'ainsi il ne sera pas autorisé à voyager avec son client. Après une deuxième entrevue avec Ray, jeudi après-midi, M. Haynes a déclaré que le gouvernement des Etats-Unis avait refusé de lui dire quand Ray sera rapatrié.

Etats-Unis: Eisenhower se prononce en faveur de Nixon pour les républicains

WASHINGTON (AFP) — L'ancien président Eisenhower s'est prononcé jeudi, en faveur de la désignation de M. Richard Nixon comme candidat du parti républicain aux élections présidentielles de novembre prochain.

Au cours d'une conférence de presse qu'il a donnée à l'hôpital militaire Walter Reed, à Washington, où il est toujours en convalescence depuis sa dernière crise cardiaque, l'ancien président a déclaré que s'il s'était jusqu'ici abstenu de faire connaître son avis sur les divers candidats, les circonstances actuelles l'amenaient à rendre public son choix personnel.

"L'enjeu est si important, a-t-il dit, et si compliqué que je dois rompre avec l'habitude que j'avais de ne pas prendre parti. Je me déclare en faveur de Richard Nixon comme candidat désigné par le parti républicain pour la présidence".

Le Général Eisenhower a ajouté que son "choix n'était pas seulement dicté par le souvenir des tâches accomplies par M. Nixon à l'époque où il était son vice-président, mais par les qualités personnelles du candidat, en particulier "son intelligence et son intégrité".

(Pour Nixon, la caution de Eisenhower peut être décisive. L'ancien vice-président aurait déjà l'assurance de l'appui de 641 délégués, alors qu'il lui en faut 667 pour l'emporter lors de la "convention" qui doit s'ouvrir à Miami le 5 août.)

Rhodésie: Wilson dénonce comme "raciste" le projet de constitution de Smith

LONDRES (AFP) — Le premier ministre Harold Wilson a repoussé hier après-midi, aux communes, comme ne satisfaisant pas un seul des six principes qui demeurent pour la Grande-Bretagne la base de toute solution, le projet de constitution, pour la Rhodésie, du parti "du front rhodésien". Le chef du gouvernement a émis l'opinion que la menace de proclamer la république, contenue dans ce projet était "simplement significative d'un parti raciste", mais que l'éventualité d'une politique d'apartheid en Rhodésie était plus grave pour la population africaine qui serait directement concernée.

M. Wilson a réaffirmé qu'il n'était pas question de négocier avec M. Ian Smith sur d'autres bases que celles des six principes, dont celui du gouvernement à long terme par la majorité africaine, élaborés par la Grande-Bretagne comme préalable à l'indépendance de la Rhodésie.

Enfin, le premier ministre a déclaré qu'il était d'autant plus difficile de juger l'attitude de M. Smith que celui-ci semblait changer constamment d'avis et être le prisonnier des éléments extrémistes de son parti.



Molson, là tu parles!



Brassée au Québec par Molson

L'exotisme?

Au Kon-Tiki, un des restaurants les plus extraordinaires en Amérique, vous pénétrez dans une atmosphère d'exotisme tropical et le menu alléchant de mets polynésiens vous met en appétit.

Réervations par téléphone à 842-7777

KON-TIKI

RESTAURANT

HÔTEL SHERATON MT-ROYAL